

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

**2^e RÉUNION TRIMESTRIELLE
DU 22 AU 25 JUIN 2026**

PROCÈS-VERBAL





CONSEIL DÉPARTEMENTAL

2^e RÉUNION TRIMESTRIELLE DE 2026

Séances des 22 et 25 juin 2026

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département de la Moselle - salle Robert SCHUMAN - à METZ, sous la présidence de M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle, les 22 et 25 juin 2026.

La séance est ouverte à 10 heures par M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle.

Le secrétaire de séance est Mme ARNOLD, secrétaire.

Etaient présents :

M. FREYBURGER, Mme ROMILLY, Mme KUNTZ, M. CHABANE, Mme HAAG, M. SCHUH, Mme SCHNEIDER, M. DASTILLUNG, Mme MAGRAS, M. SIMON, Mme ZIROVNIK, M. BENIMEDDOURENE, Mme STEMART, M. SACCANI, Vice-Présidents, M. CORRADI, Mme LORIA-MANCK, M. WEIS, autres membres/secrétaires, Mme AMBROSIN-CHINI, Mme BECKER, M. BOHL, Mme BOHR, Mme BORYSIK, Mme BOUSCHBACHER, M. CUNY, M. DICK, M. DIDOT, Mme FIRTION, M. FOURNIER, M. FRANÇOIS, Mme GOSSÉ, M. GRÉLOT, M. KIEFFER, M. KHALIFE, M. LEBEAU, M. MULLER, Mme PASTOR, Mme REBSTOCK-PINNA, M. REICHHELD, M. SCHULER, M. TACCONI, Mme THIEL-MIESZKALSKI, M. THIL, Mme TONIN, Mme TRAN, Mme ZIMMERMANN, autres membres.

Absents représentés : Mme CALCARI-JEAN donne délégation à M. FOURNIER, M. CUNAT à M. FREYBURGER, Mme HERZOG à Mme BECKER, Mme KLEBER-MASET à M. DICK, Mme LAPAQUE à M. FRANÇOIS, Mme PILI à M. SCHULER.

Absents : M. SUCK.

Le nombre de conseillers départementaux en exercice est de 54.

Le quorum étant atteint, le Conseil Départemental peut valablement délibérer.

Publié le 24 septembre 2026

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU LUNDI 22 JUIN – MATIN

M – 1 : Position du Département de la Moselle sur le projet d'A31bis (secteur Nord) à inscrire au registre numérique de l'enquête publique

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

2^e Réunion Trimestrielle de 2026

Séance du lundi 22 juin 2026

10 heures

Présidence de M. Patrick WEITEN

Secrétaire de séance : Mme Patricia ARNOLD

OUVERTURE DE LA RÉUNION

(La séance est ouverte à 10 heures 15.)

M. LE PRÉSIDENT.- Je déclare officiellement ouverte la 2^e Réunion Trimestrielle de 2026. Elle sera consacrée à l'examen et à l'adoption des Comptes Financiers Uniques - une première dont je vous expliquerai les raisons. Nous aborderons également la Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2026, ainsi que d'autres points significatifs.

Les dossiers transmis (numériquement pour vous, physiquement pour moi) sont volumineux. Nous avons donc de quoi travailler.

LISTE D'ÉMARGEMENT ET CARNET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. LE PRÉSIDENT.- La liste d'émargement a, bien entendu, été signée.

Je dois vous faire part des absences de :

- Mme CALCARI-JEAN, qui a donné procuration à M. FOURNIER ;

- M. CUNAT, à M. FREYBURGER ;
- Mme HERZOG, à Mme BECKER ;
- Mme KLEBER-MASET, à M. DICK ;
- Mme LAPAQUE, à M. FRANÇOIS ;
- Mme PILI, à M. SCHULER.

Nous avons appris le décès de Monsieur Jean-Claude MALHER, ancien Conseiller Général du canton de Maizières-lès-Metz, survenu le 20 mai 2026 à l'âge de 86 ans.

Jean-Claude a exercé ses fonctions avec dévouement de mars 1992 à mars 1998 particulièrement au sein de la 4^e Commission en charge des affaires économiques, de l'agriculture et de l'aménagement du territoire, en tant que Vice-Président d'avril 1992 à mars 1994, puis, à la 6^e Commission dédiée aux affaires économiques, au commerce, à l'artisanat et à l'aménagement du territoire, en tant que membre, d'avril 1994 à mars 1998.

Il avait été nommé chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur en juillet 2010.

Au nom du Conseil Départemental, et de l'ancien Conseil Général - où certains d'entre nous ont siégé à ses côtés et d'autres juste après lui, comme Jean-Luc et moi-même - nous tenons à présenter à sa famille nos sincères condoléances.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, nous nous retrouvons aujourd'hui pour cette réunion trimestrielle dans un contexte particulier, à la fois national et local.

Un contexte national qui suscite, chez nombre d'élus, une forme de déception. Une déception profonde, parce qu'une nouvelle fois, les promesses faites aux territoires semblent s'éloigner au moment même où ceux-ci démontrent chaque jour leur capacité à agir efficacement au service de nos concitoyens.

Depuis plusieurs années, les collectivités territoriales entendent les mêmes promesses : davantage de proximité, davantage de moyens, davantage de confiance et de liberté d'action. Les mots sont là. Les intentions affichées. Mais lorsqu'il s'agit de

traduire ces ambitions dans les faits, au niveau législatif, les avancées demeurent toujours limitées.

Le projet de loi relatif à la décentralisation, attendu comme un texte majeur et fondamental permettant de redonner des marges de manœuvre aux collectivités, ne répond absolument pas, une nouvelle fois, aux espoirs qu'il avait suscités.

Beaucoup d'entre nous attendaient un véritable message et des actes de confiance envers les territoires. Nous espérions une reconnaissance plus forte de notre capacité à adapter les politiques publiques aux réalités du quotidien, réalités assumées par les élus qui connaissent mieux que quiconque les territoires.

Qui peut sérieusement penser qu'une politique conçue uniformément depuis Paris puisse répondre avec la même efficacité aux réalités de la Moselle, de la Bretagne, de la Provence ou des territoires ultramarins ?

La France souffre toujours plus d'un excès de centralisation. Une centralisation qui ralentit l'action publique, complexifie les procédures et éloigne trop souvent la décision du terrain et donc du citoyen.

Pourtant, les Départements, premier rempart social, ont démontré leur capacité et leur efficacité à agir. Nous l'avons démontré pendant les crises sanitaires. Nous l'avons démontré pendant les crises économiques. Nous le démontrons chaque jour dans l'accompagnement des plus fragiles, dans l'entretien de nos routes, dans la gestion de nos collèges, dans le soutien aux communes et aux intercommunalités, dans toutes les politiques de cohésion sociale et d'attractivité. Nous le démontrons en Moselle, au quotidien.

C'est pourquoi nous continuerons à défendre avec détermination le droit à l'expérimentation. Parce que les territoires ne sont pas des laboratoires abstraits. Ils sont des lieux de vie, des espaces d'innovation, des acteurs de solutions. L'expérimentation n'est pas une remise en cause de l'égalité républicaine. Elle en est, au contraire, un outil. Elle permet d'adapter l'action publique pour répondre plus efficacement, au quotidien, aux besoins réels de nos populations.

La Moselle a toujours été un territoire pionnier. Notre histoire nous a appris à nous adapter. Notre position géographique nous a permis de regarder au-delà de nos frontières administratives. Notre culture nous a montré que l'innovation et le pragmatisme sont souvent les meilleurs alliés du développement. Nous demandons

simplement que cette capacité soit reconnue pour que les collectivités qui démontrent leur sérieux puissent disposer davantage de liberté d'action.

Et s'il fallait encore une preuve de notre capacité à gérer avec responsabilité les affaires publiques, la Décision Modificative qui vous est présentée aujourd'hui en apporte une nouvelle illustration. Une Décision Modificative n'est pas un Budget Supplémentaire ou une nouvelle orientation politique. Les choix que nous avons collectivement arrêtés lors du Budget Primitif en janvier sont maintenus.

Une Décision Modificative est, comme son nom l'indique, un ajustement, une correction de trajectoire, une adaptation technique qui permet de tenir compte de l'évolution de certaines recettes et de certaines dépenses au cours de l'exercice. Et les chiffres parlent d'eux-mêmes. La correction opérée en ce mois de juin est infime. La trajectoire budgétaire globale n'évolue que de 1 % par rapport aux prévisions adoptées en début d'année. Les orientations que nous avons fixées en janvier demeurent pleinement valables.

Cette stabilité est loin d'être anodine. Elle traduit :

- la qualité de notre préparation budgétaire ;
- la solidité de nos fondamentaux financiers ;
- et une gestion rigoureuse et responsable, mais toujours ambitieuse.

Alors que nombre de collectivités françaises doivent procéder à des révisions importantes de leurs équilibres financiers, la Moselle confirme sa capacité à anticiper, à maîtriser et à piloter ses finances avec précision et responsabilité.

Cette Décision Modificative fait apparaître plusieurs évolutions qu'il convient d'expliquer.

En matière de dépenses de fonctionnement, nous enregistrons, une fois de plus, une augmentation de 22,5 millions d'euros dans le domaine social, soit une progression de 4,7 % liée au RSA, à l'APA, aux frais d'hébergement et à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Nous assumons pleinement cette responsabilité. Parce qu'un Département est et reste une collectivité de solidarité et des responsabilités. Parce que derrière les chiffres, il y a des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des familles, des enfants, des publics en insertion.

Nous renforçons également notre soutien au Service départemental d'incendie et de secours à hauteur de 6,9 millions d'euros pour une sécurité civile toujours aussi

efficace. Là encore, il s'agit d'assumer nos responsabilités. Dans un contexte où les risques évoluent, où les interventions se multiplient, où les attentes de la population demeurent élevées, nous devons donner aux sapeurs-pompiers les moyens de remplir leurs missions et je voudrais leur rendre hommage aujourd'hui.

Ces dépenses supplémentaires sont rendues possibles par le dynamisme de certaines recettes de fonctionnement :

- Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) progressent ainsi de 28,3 millions d'euros, soit une hausse de 26 % ;
- La taxe spéciale sur les conventions d'assurance augmente de 11,87 millions d'euros, soit 8,2 %.

À l'inverse, nous constatons une baisse de la taxe d'aménagement de 1,7 million d'euros, soit près de 48 %, révélatrice des tensions qui affectent aujourd'hui le secteur de la construction et surtout du mode de prélèvement de cette taxe voulue par nos parlementaires.

Malgré cela, notre épargne brute est préservée par une maîtrise, certes aléatoire, de notre avenir financier. C'est un indicateur fondamental car l'épargne constitue le carburant de l'investissement de demain. Elle conditionne notre capacité à préparer l'avenir sans compromettre l'équilibre financier de notre collectivité.

Sur le volet investissement, nous poursuivons nos engagements :

- 34,5 millions d'euros sont consacrés aux routes départementales ;
- 25,9 millions d'euros aux collèges avec un Plan Particulier d'Investissement (PPI) de 15,5 millions d'euros ;
- 34,5 millions d'euros aux équipements, dont 22,1 millions d'euros dans le cadre de l'extinction d'Ambition Moselle et la création, pour l'année prochaine, de nouveaux dispositifs d'aides au territoire.

Ces chiffres traduisent une conviction simple : un Département qui cesse d'investir est un territoire qui renonce à préparer son avenir. Nous refusons ce renoncement.

Dans le même temps, nous poursuivons une gestion prudente de notre dette. Le remboursement du capital atteindra 46,1 millions d'euros. L'emprunt demeure stable à 45,4 millions d'euros. Notre épargne nette atteint près de 45 millions d'euros. La Moselle conserve donc des marges de manœuvre maîtrisées.

Ces résultats démontrent que nous investissons sans hypothéquer l'avenir et nous maîtrisons notre endettement.

Dans le contexte actuel, cette maîtrise constitue un avantage stratégique majeur. Car elle nous permet de rester présents partout. Dans les grandes villes comme dans les communes rurales. Dans les territoires dynamiques comme dans ceux qui rencontrent davantage de difficultés. Notre force, c'est précisément cette proximité. Notre force, c'est cette capacité à rester connectés à chaque territoire de Moselle.

Nous connaissons les attentes des maires, parce que certains d'entre vous le sont. Nous connaissons les besoins des populations dans chaque canton. Nous connaissons les réalités des terrains sur chaque territoire. C'est cette connaissance qui guide nos choix. C'est elle qui explique pourquoi nous continuons à investir dans les infrastructures, dans les équipements structurants et dans l'attractivité de notre département.

Car derrière chaque ligne budgétaire se trouve une ambition claire : permettre à la Moselle de conserver ses habitants, d'en attirer de nouveaux et de rester un territoire où l'on choisit de venir, d'y vivre, d'y rester, d'y travailler et de construire son avenir.

Tout ce que nous faisons converge vers ces objectifs :

- préserver notre démographie ;
- renforcer notre attractivité ;
- préparer l'avenir de nos territoires si différents les uns des autres.

Et c'est précisément autour de cette ambition que s'articulent les grandes orientations de cette réunion trimestrielle.

Je vous le disais, la Décision Modificative que nous allons adopter témoigne de notre capacité à gérer avec rigueur. Elle ne doit pas, toutefois, nous faire oublier l'objectif stratégique majeur qui guide notre action : conserver nos habitants, voire développer notre démographie.

Les chiffres nous appellent à un certain pessimisme. Entre 2013 et 2023, la Moselle a perdu environ 8 000 habitants, soit - 0,8 % sur 10 ans. La Moselle compte aujourd'hui 1 035 000 habitants. Elle est millionnaire en habitants. Selon les projections INSEE, nous pourrions tomber à 1 020 000 d'ici 2030 si nous ne renforçons pas notre attractivité.

Notre département, comme beaucoup de territoires français, fait face à une dynamique démographique fragile. La stabilité ou la progression de notre population n'est pas une donnée acquise ou subie : elle se construit et doit se gagner, année après année, par des politiques publiques cohérentes, efficaces et ciblées.

C'est pourquoi nous devons nous mettre en ordre de marche pour travailler le triptyque pour l'attractivité de la Moselle : logement, mobilité, attractivité. Ces trois axes sont interdépendants et constituent les leviers concrets de notre capacité à retenir nos habitants et à en attirer de nouveaux.

Le premier levier, le logement, est central.

Aujourd'hui, la Moselle compte 48 500 logements vacants (environ 9,5 % du parc total). Ce chiffre n'est pas une statistique : il reflète une réalité humaine et économique. Chaque logement vide représente une opportunité manquée de faire vivre un quartier, de dynamiser une commune et de créer un lien social. Il ne s'agit pas seulement de construire des logements sociaux. Il s'agit de penser l'habitat dans sa globalité pour répondre aux besoins des familles, des jeunes actifs, des étudiants, des seniors et des travailleurs sociaux et transfrontaliers. C'est un enjeu de mixité, de qualité de vie et de modernité.

Dans cette perspective, nous mettons à disposition des communes et des intercommunalités nos outils opérationnels qui permettent :

- de maîtriser le foncier et le bâti ;
- d'accompagner les projets de rénovation ;
- de remettre sur le marché cet habitat vacant ;
- et de diversifier l'offre immobilière.

Toutes les communes et tous les EPCI doivent s'emparer de cette question et lancer des plans d'habitat et des opérations de requalification de ce bâti dégradé. Sans cette mobilisation, nous risquons de prendre dix ans de retard dans ce domaine essentiel pour l'attractivité de nos territoires, la fixation sur les territoires de nos habitants pour nous est essentielle pour notre démographie. L'objectif est simple : chaque Mosellan doit pouvoir trouver un logement adapté, accessible et digne dans sa commune et que chaque jeune famille puisse s'installer durablement sur notre territoire.

Le deuxième levier est la mobilité.

Une population ne reste pas là où elle se sent isolée ou contrainte. La qualité des liaisons de transport conditionne l'attractivité économique et résidentielle.

C'est pourquoi cette réunion trimestrielle démontre que nous avons pris des initiatives concrètes sur le ferroviaire :

- nous financerons une étude régionale de plus malheureusement, dans le cadre de la réouverture de la ligne ferroviaire Sarrebruck-Forbach-Thionville-Luxembourg à la circulation des voyageurs pour faciliter la mobilité transfrontalière et renforcer l'attractivité des bassins d'emploi frontaliers ;
- nous poussons également la Région Grand Est à rouvrir la ligne Sarreguemines-Bitche-Niederbronn. Dans cette perspective, le train léger Draisys doit être expérimenté en 2027 sur la ligne Sarralbe-Kalhausen. La conception du prototype suit son cours. Il ne faut plus perdre de temps pour préparer une desserte efficace, attractive et régulière qui connecte nos habitants aux pôles urbains et économiques de la région ;
- nous appuierons également l'ouverture de la ligne Fontoy-Luxembourg.

Les besoins sont reconnus, les infrastructures identifiées, les futurs usagers impatients qui attendent des trains et une mobilisation technique et opérationnelle rapide. Nous finançons les études, mais imaginer un retour en 2030 serait une véritable hérésie. Il est impératif de démarrer dès maintenant car l'avenir économique et social de la Moselle-Est en dépend. Et nous savons qu'à Sarrebruck, nos partenaires allemands sont favorables à la réactivation de la ligne Forbach-Thionville pour la Moselle Est et la ruralité, en désenclavant ainsi l'ensemble de ce territoire.

Il en va de la compétitivité des territoires, de la qualité de vie de nos concitoyens dans le cadre d'une véritable politique coordonnée d'aménagement de la Moselle.

Au sujet, en matière de mobilité, d'un élément structurant d'envergure et fondamental : l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine. J'ai été particulièrement surpris de découvrir dans la presse la décision du Préfet de Région de saisir la Chambre régionale des comptes sur l'avenir de cette activité essentielle. Une telle démarche, prise sans aucune concertation préalable avec les collectivités et les territoires directement concernés, interroge sur la méthode.

Personne ne nie les difficultés auxquelles est confronté cet aéroport. Les chiffres sont connus : un peu plus de 100 000 passagers et une situation financière qui demeure fragile. Mais réduire l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine à une simple ligne comptable serait

une erreur stratégique fondamentale et majeure. Car un aéroport n'est pas seulement un équipement de transport. C'est un outil et un symbole de l'aménagement du territoire. C'est un signal envers nos investisseurs, nos entreprises, nos organisateurs d'événements internationaux et à tous ceux et celles qui choisissent un territoire pour s'y implanter et y vivre.

Dans une région frontalière située au cœur de l'Europe, entre le Luxembourg, l'Allemagne et la Belgique, la question n'est pas seulement celle de la rentabilité immédiate : elle est celle de l'accessibilité, de l'attractivité et de la souveraineté territoriale. C'est pourquoi je regrette profondément qu'une décision aussi importante ait été engagée sans que l'ensemble des partenaires publics soient réunis autour de la table. Il était temps que la Région assume pleinement son rôle de cheffe de file et organise cette concertation. C'est même indispensable.

Aujourd'hui, la main est largement donnée à la Chambre régionale des comptes. Et je le dis avec gravité : c'est une situation dangereuse. Car lorsqu'une collectivité renonce à définir elle-même une vision politique pour son territoire, ce sont d'autres qui finissent par décider à sa place. L'aéroport Metz-Nancy-Lorraine mérite mieux qu'une approche purement comptable. Il mérite un véritable projet territorial, une vision ambitieuse de la complémentarité de la mobilité construite avec les élus, les acteurs économiques et l'ensemble des collectivités concernées.

Un autre sujet doit nous interpeller collectivement et entraîner une mobilisation de tous les élus et acteurs économiques de Moselle. Je veux bien sûr parler de l'A31bis dont l'enquête publique se termine dans quelques jours, le 27 juin, et qui connaît une mobilisation organisée de la part de ses opposants. Nous continuons à défendre avec détermination la réalisation de l'A31bis. Non pas par dogme, mais parce que nous regardons la réalité en face.

Aujourd'hui, au nord du département, certaines sections de l'A31 supportent plus de 100 000 véhicules jour entre Thionville et le Luxembourg. En vingt ans, le trafic a augmenté de plus de 30 % sous l'effet du dynamisme économique transfrontalier et de l'augmentation constante des déplacements domicile-travail.

Cette situation n'est plus tenable. Elle pénalise nos salariés frontaliers. Elle pénalise nos entreprises. Elle pénalise notre qualité de vie. Chaque matin et chaque soir, des milliers de Mosellans perdent un temps précieux dans les ralentissements. Ce sont

des heures qui ne sont consacrées ni à la famille, ni au travail, ni aux loisirs, ni au bien-être.

L'A31bis n'est pas seulement un projet routier. C'est un projet d'aménagement du territoire, au service de l'attractivité du Grand Est et en particulier de la Moselle. C'est un projet qui permettra de mieux relier nos bassins de vie, de soutenir notre économie et d'accompagner le développement exceptionnel de la Moselle toute entière. L'A31 constitue déjà l'un des axes majeurs du Grand Est et un corridor stratégique à l'échelle européenne. Elle porte les échanges, l'avenir des nouvelles mobilités décarbonées et l'activité économique d'un territoire qui a la chance d'être au cœur de l'Europe.

Certains perçoivent l'A31bis comme une simple infrastructure. Pour ma part, je la considère comme une condition de notre avenir et un outil qui permette à nos jeunes de rester vivre et travailler en Moselle. Je la perçois comme un moyen de renforcer l'attractivité résidentielle de nos communes et un facteur de compétitivité pour nos entreprises. J'y vois aussi la démonstration que notre assemblée refuse de subir son développement, mais choisit de l'accompagner. Car nous avons une responsabilité collective : faire en sorte que le dynamisme exceptionnel de notre territoire européen profite pleinement à notre territoire.

Notre objectif est simple : que les habitants continuent de choisir la Moselle pour y vivre, pour y travailler et pour y fonder une famille. L'A31bis participe à cette ambition. Comme le logement. Comme les mobilités. Soyons collectivement à la hauteur de cet enjeu. C'est en ce sens que je vous proposerai, dans quelques instants, d'adopter une motion sur ce sujet, qui sera jointe aux conclusions de la commission d'enquête qui termine son travail d'ici quelques jours.

C'est le dernier rendez-vous que nous avons avec notre avenir. Il ne faut surtout pas louper ce moment-là et ne pas entendre que ceux qui s'expriment contre, mais plutôt la grande majorité de nos concitoyens qui soutiennent notre démarche.

Le troisième levier, enfin, concerne le rayonnement de notre territoire à travers le tourisme et la culture. Notre territoire, notre département possède des atouts exceptionnels. Nous devons les valoriser et les développer pour attirer de nouveaux habitants et retenir ceux qui sont déjà là.

La SPL Amnéville, par exemple, n'est pas seulement un acteur touristique parmi d'autres. C'est un symbole de l'attractivité mosellane, un levier du développement économique et culturel dont la portée dépasse largement le seul territoire de la commune

et de notre département. C'est pour cette raison là que nous faisons le choix de la soutenir en période de turbulence.

Chaque année, le site accueille plus de 2 millions de visiteurs générant un chiffre d'affaires direct estimé à plus de 80 millions d'euros et plus de 2 000 emplois liés à l'exploitation des enseignes et des événements. Mais au-delà des chiffres, Amnéville représente une ambition et une vision pour la Moselle. Elle incarne notre capacité à investir intelligemment dans des projets structurants, à créer des emplois et à renforcer notre attractivité.

Le parc thermal, le zoo, le Galaxie et tous les équipements sportifs et culturels ne sont pas de simples commodités : ce sont des outils de rayonnement qui permettent à la Moselle de se démarquer sur la scène régionale, nationale et même européenne.

Investir dans la SPL, c'est investir dans l'attractivité résidentielle et touristique. Chaque visiteur qui découvre notre département est déjà un consommateur et potentiellement un futur habitant, un futur entrepreneur ou un futur investisseur. La Moselle ne peut pas se contenter de gérer ses ressources : elle doit savoir séduire, retenir, attirer et développer. C'est ce que fait la SPL Amnéville en combinant loisirs, culture et tourisme.

Les enjeux sont clairs : renforcer la fréquentation, diversifier les offres d'activités, moderniser les infrastructures et garantir la durabilité économique de ce site. Le Département, en soutenant la SPL avec les intercommunalités et les communes de ses territoires ainsi que la Région, assume sa responsabilité, celle de maintenir la Moselle connectée au territoire, dynamique, attractive et tournée vers l'avenir.

Les sites Passionnément Moselle figurent aussi au cœur de notre stratégie de rayonnement territorial. Ils incarnent l'identité, l'histoire et la modernité de notre département. Leur fréquentation contribue à renforcer le dynamisme économique et social des territoires périphériques, là où la démographie est la plus fragile.

Selon les études conduites par Moselle Attractivité, les communes qui s'appuient sur ces sites constatent une augmentation de 5 à 8 % de la fréquentation touristique locale chaque année, ce qui favorise la création d'emplois et la valorisation du patrimoine.

Dans le domaine culturel, nous portons également un nouveau futur projet de création d'un site départemental d'excellence culturelle dédié aux nouvelles écritures

numériques : la Villa Mosellane, installée sur le site de l'ancienne médiathèque de Nilvange. Ce lieu symbolisera notre ambition de préparer la culture de demain et de favoriser la créativité culturelle et contemporaine.

La Villa Mosellane est un facteur de sens. J'oserai une citation de Jean JAURÈS, une fois n'est pas coutume - prononcée devant l'Assemblée nationale, en 1904 : *« L'action publique, si elle n'a pas de sens, devient une mécanique sans âme. Servir l'intérêt général, c'est donner sa dignité à la politique. »*

Soyons porteurs de sens, visionnaires et ne raisonnons pas à travers le prisme de nos idées personnelles ou celles d'avant-hier. Investir dans la culture, c'est investir dans l'attractivité. C'est donner à notre Département une image moderne et innovante qui attire les familles, les étudiants, les entrepreneurs et les professionnels.

Vous l'avez compris, la combinaison logement, mobilité et attractivité n'est pas un seul et simple slogan. C'est une stratégie seule et globale de maintien et de croissance démographique :

- le logement permet aux habitants de vivre décemment et d'investir sur notre territoire ;
- la mobilité permet à chacun de se déplacer facilement et de relier les bassins d'emploi ;
- le tourisme et la culture renforcent l'attractivité, la fierté locale et la capacité à attirer de nouveaux habitants.

En combinant ces trois leviers, nous faisons de la Moselle un département solide, attractif et tourné vers l'avenir, capable de retenir sa population et d'en séduire de nouvelles.

Nous devons mener au quotidien, ensemble, avec les communes et les intercommunalités, un combat pour que la Moselle reste une terre de conquête, une terre d'accueil composée de nos cinq territoires qui s'engagent aux côtés du Département pour une Moselle d'excellence au cœur de la Lorraine.

C'est un projet ambitieux que je vous propose de porter à l'orée de ces mandats communaux et intercommunaux :

- avec une rigueur financière qui malheureusement s'impose à nous ;
- avec un sens développé de l'ambition et de l'innovation ;
- avec une vision et un projet opérationnel pour la décennie à venir.

Je conclurai mon propos sur cette idée : il y a des rendez-vous à ne pas manquer.

Je souhaite donc évoquer un débat qui traverse aujourd'hui notre territoire et qui suscite de nombreuses interrogations : celui de l'évolution institutionnelle de la Région Grand Est et plus particulièrement de la place en Moselle suite à l'adoption, par l'Assemblée nationale, du projet de loi relatif à la sortie de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) du Grand Est.

Ce débat mérite mieux que des caricatures. Il mérite de la hauteur de vue, une profondeur de champ et un respect pour les sensibilités de chacun. Et, surtout, ce débat, mérite que nous conservions une seule boussole : l'intérêt des Mosellans et de notre territoire lorrain.

Depuis plusieurs mois, les réflexions autour des évolutions institutionnelles se multiplient.

Je veux le dire avec clarté ici : ces questions sont importantes, mais elles ne doivent jamais nous faire perdre de vue l'essentiel : nos concitoyens, l'attractivité de nos territoires et notre capacité à créer les conditions du développement économique, de l'emploi, du logement, de la mobilité et donc de la qualité de vie.

Au fond, la véritable question n'est pas de savoir quelle architecture institutionnelle serait la plus séduisante sur le papier, mais bien quelle organisation permettra demain à la Moselle et à la Lorraine d'être plus fortes, plus attractives et plus influentes. Car la Moselle possède une identité particulière, au cœur de la Lorraine. Une identité forgée sur son histoire, sa situation géographique et son ouverture sur l'Europe. Nous sommes un territoire frontalier qui regarde naturellement vers le Luxembourg, vers l'Allemagne, vers la Belgique et vers l'ensemble de l'espace européen de Robert SCHUMAN.

La singularité de la Lorraine doit être reconnue. Elle doit valoriser, être valorisée et prise en compte dans les politiques publiques. Elle constitue l'un des principaux moteurs économiques de la Région. Elle concentre des enjeux stratégiques majeurs en matière de mobilité transfrontalière, de développement industriel, d'énergie, d'innovation et de coopération européenne.

À ce titre, sa voix doit compter. Sa voix doit être écoutée. Sa voix doit être portée. Je ne suis pas de ceux qui pensent que l'avenir se construit dans l'opposition des territoires. La Moselle et la Lorraine n'ont pas vocation à s'opposer ni à l'Alsace ni à nos amis champardennais. Au contraire, nos réflexions actuelles ont fait l'objet de discussions nourries et positives la semaine dernière dans le cadre de notre « G9 » à Commercy réunissant les 8 des 9 Présidents des Départements du Grand Est.

L'avenir de notre territoire doit s'affranchir des rivalités institutionnelles. Notre responsabilité est plus grande que cela. Mais nous devons rester lucides. Si certains territoires obtiennent davantage de compétences adaptées à leurs réalités, alors il est légitime que d'autres comme nous, puissions également bénéficier de droits comparables.

Alors, quel que soit l'avenir institutionnel qui se dessinera demain, une chose doit rester et demeurer intangible : la Moselle et la Lorraine doivent continuer à tenir toute leur place dans le Grand Est, dans les coopérations transfrontalières, dans la République et dans l'Europe. Parce que notre histoire nous y oblige. Parce que notre situation géographique nous y conduit. Parce que nos habitants l'attendent de nous. Et parce que l'avenir de notre territoire ne peut jamais être pensé à la marge et par d'autres.

C'est avec cette ambition, avec cette confiance dans notre capacité collective et avec cette volonté de préparer l'avenir que nous poursuivrons notre action pour la Moselle, pour ses habitants et pour les générations qui viendront après nous, qui nous succéderont et qui nous jugeront.

Le Grand Est a été fait sans conviction et sans aucune concertation. Refaisons la Lorraine avec responsabilité et ambition partagées.

Et puisque je parlais de rendez-vous incontournables, permettez-moi d'évoquer celui qui nous attend et qui constituera incontestablement un temps fort de l'année 2026 pour notre territoire : la venue du pape Léon XIV à Metz le 28 septembre prochain. Cet événement dépasse très largement le seul cadre religieux. Il constitue une reconnaissance exceptionnelle pour Metz et pour la Moselle, pour ce que notre territoire représente dans l'histoire de la France et de l'Europe. Car Metz et la Moselle occupent une place singulière dans la construction européenne.

Cette terre frontalière a connu les fractures du continent. Elle a connu les guerres, les annexions, les déchirements entre les peuples. Mais elle a aussi été un lieu où s'est forgée une conviction profonde : celle de la paix durable qui naît à travers les coopérations et le dialogue.

Cette conviction porte un nom : Robert SCHUMAN. Robert SCHUMAN demeure l'une des figures politiques les plus importantes du XX^e siècle. C'est depuis notre terre mosellane qu'il a porté une vision qui a changé le destin de l'Europe. Le 9 mai 1950, lorsqu'il propose la mise en commun des productions françaises et allemandes du charbon et de l'acier, il ne formule pas seulement un projet économique. Il pose les

fondations d'un projet de paix entre les nations qui s'étaient affrontées pendant des décennies.

Robert SCHUMAN savait mieux que quiconque ce que signifiaient les frontières mouvantes, les identités multiples et les blessures, les meurtrissures de l'Histoire. Il savait que la réconciliation n'est jamais une faiblesse, mais une force. Que l'unité n'efface pas les identités, mais les protège. Soixante-seize ans après sa déclaration fondatrice, il est particulièrement symbolique que le regard du monde se tourne vers Metz et la Moselle.

Car la venue du pape Léon XIV intervient dans un contexte international marqué par les tensions, les conflits et les interrogations sur l'avenir du projet européen. Dans ce moment particulier, Metz et la Moselle n'apparaissent pas seulement comme un territoire d'accueil. Il apparaît comme un symbole : celui d'une Europe qui trouve ses racines dans la réconciliation des peuples, d'une Moselle qui a fait de sa position frontalière une richesse et d'un territoire qui porte encore aujourd'hui l'héritage vivant de Robert SCHUMAN.

Lorsque le pape viendra à Metz, il rencontrera une histoire, une vision et l'héritage d'un homme qui a fait de la paix un projet politique et de l'Europe une espérance concrète. Et je ne peux imaginer plus bel hommage rendu à Robert SCHUMAN que de voir, ici en Moselle, des milliers de femmes et d'hommes réunis autour des valeurs de la fraternité, du dialogue et de la paix. Parce que ces valeurs appartiennent à notre histoire, à l'histoire de la Moselle. Parce qu'elles nous éclairent et éclairent notre présent. Et parce qu'elles doivent continuer à guider notre avenir.

Vive la Moselle. Vive l'Europe de Robert SCHUMAN et vive la France.

(Applaudissements)

COMMUNICATION

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Vous avez trouvé à votre place le rapport d'activité des services départementaux de l'année 2025.

Monsieur le Directeur Général, je tiens à vous féliciter pour la qualité de ce document, qui constitue une véritable référence. Si vous souhaitez mesurer l'évolution de notre Département, je vous encourage à consulter les archives, que vous avez si

soigneusement préservées : les rapports antérieurs y racontent toute l'histoire de l'administration au service du Département, ainsi que le développement de celui-ci, grâce à l'action des services.

Monsieur le Directeur Général, merci pour ce document de référence. J'associe naturellement l'ensemble des services qui vous entourent à ces remerciements.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1^{RE} RÉUNION TRIMESTRIELLE DE 2026

M. LE PRÉSIDENT.- Le procès-verbal de la 1^{re} Réunion Trimestrielle vous a été transmis le 29 mai dernier. Je vous propose de l'approuver.

Y a-t-il des remarques, des oppositions, des abstentions, unanimité ?

Le procès-verbal est approuvé. Je vous remercie.

ORDRE DU JOUR

M. LE PRÉSIDENT.- L'ordre du jour de cette session sera composé de 33 rapports qui vous ont été adressés le 9 juin dernier.

Nous procéderons entre autres à l'examen des Comptes Financiers Uniques. Vous voyez qu'on continue à évoluer avec la technocratie parisienne, puisque nous avons un Compte de Gestion, un Compte Administratif, maintenant nous avons des Comptes Financiers Uniques et simplifiés - peut-être - je me méfie toujours de la simplification.

Nous aurons à adopter également la Décision Modificative n°1 du Budget Principal et vous avez pu voir qu'elle sera relativement limitée.

Naturellement, les rapports seront distribués aux membres des Commissions.

Est-ce que vous avez, dans la ventilation de ces rapports, des questions ou des remarques ? Je m'adresse là en particulier aux Présidentes et Présidents des Commissions.

Pas de remarques particulières ?

Les dossiers vont vous être distribués et vous avez pu voir qu'ils sont importants.

PROGRAMME DE LA SESSION

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez été destinataires, le 26 mai dernier, du programme de notre session.

Aujourd'hui, lundi 22 juin 2026, dès la suspension de séance, les différentes Commissions pourront se réunir à l'initiative de leurs Présidentes et Présidents pour l'examen de leurs rapports.

Demain mardi 23 juin 2026 sera consacré aux travaux des Commissions, à l'initiative des Présidents.

Mercredi 24 juin 2026 à 10 heures, nous recevrons le Conseil Départemental des Remplaçants, vos remplaçants, qui se tiendra dans cet hémicycle et sera organisé sous la présidence de M. Julien FREYBURGER, 1^{er} Vice-Président du Département. Je ne serai pas en Moselle le matin et donc, je lui laisserai le soin de présider cette réunion avec un ordre du jour fourni.

L'après-midi, je serai revenu et je présiderai en ce même lieu la réunion du Conseil Départemental des Jeunes. Celles et ceux que vous avez désignés font un travail assez impressionnant, au regard de l'un des premiers ordres du jour de leur activité :

- les priorités du mandat du Conseil Départemental des Jeunes 5.0 ;
- le bien-être des jeunes Mosellans ;
- la promotion du sport et de la solidarité ;
- la valorisation du patrimoine local et du devoir de mémoire ;
- les bons usages des réseaux sociaux et du numérique ;
- les inégalités des territoires ;
- Cultur'Aide ;
- l'exposition Artothèque et collation dans l'Espace Pierre Messmer.

Jeudi, nous nous réunirons à 9 heures pour aborder l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour. Nous commençons à 9 heures pour espérer terminer le soir du jeudi. Nous reprendrons la séance publique à 14 h 30.

Et vendredi, si cela est nécessaire, nous continuerons nos débats et nos décisions

Auparavant, je vous propose d'examiner cet après-midi la motion relative à la position du département sur le projet de l'A31bis section Nord.

PRÉSENTATION D'UNE MOTION

M. LE PRÉSIDENT.- Nous espérons que cette proposition et cette motion pourront être inscrites au registre numérique de l'enquête publique - un dossier qui représente une armoire de 1,50 m sur 1,50 m, avec 80 cm de profondeur.

Vous voyez que la simplification a vraiment joué dans une démarche comme celle-ci : ce ne sont plus des documents, mais des volumes. Désormais, on compte les enquêtes publiques en mètres cube.

Donc, je vous propose de prendre connaissance de ce rapport, qui vous sera distribué en sortant de la salle. Je demande aux Présidentes des 2 Commissions d'émettre un avis - Mme REBSTOCK pour la 2^e et Mme TONIN pour la 4^e. Ainsi, nous pourrons le présenter et délibérer cet après-midi et dès demain, je pourrai envoyer au Préfet le fruit de notre travail.

Avant de lever la séance, y a-t-il des questions particulières ?

Sinon, je vais vous renvoyer vers les Commissions respectives qui vont avoir les rapports à examiner et les avis à émettre à partir de jeudi.

À l'occasion de l'examen des différents « CFU » - nous pourrions adopter dès maintenant ce terme - c'est M. FREYBURGER qui présidera ces séances afin de recueillir vos décisions, puisque je dois me soustraire à cette présentation - ces comptes ayant été établis sous ma présidence.

Donc, si vous en êtes d'accord, nous désignons ensemble - et je me joins à cette décision - M. Julien FREYBURGER pour présider cette séance qui étudiera les différents CFU et émettra les avis que nous aurons à adopter ensuite.

Une remarque particulière ?

Je lève la séance et vous renvoie vers les Commissions.

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 11 H



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

2^e RÉUNION TRIMESTRIELLE DE 2026

Séance du lundi 22 juin 2026 – après-midi

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département de la Moselle - salle Robert SCHUMAN - à METZ, sous la présidence de M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle, les 22 et 25 juin 2026.

La séance est reprise le lundi 22 juin à 14 heures 40 par M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle.

Le secrétaire de séance est Mme ARNOLD, secrétaire.

Etaient présents :

M. FREYBURGER, Mme ROMILLY, M. SUCK, Mme KUNTZ, M. CHABANE, Mme HAAG, M. SCHUH, M. DASTILLUNG, Mme MAGRAS, M. SIMON, Mme ZIROVNIK, M. BENIMEDDOURENE, Mme STÉMART, M. SACCANI, Vice-Présidents, Mme ARNOLD, M. CORRADI, Mme LORIA-MANCK, autres membres/secrétaires, Mme AMBROSIN-CHINI, Mme BECKER, Mme BOHR, Mme BORYSIK, Mme BOUSCHBACHER, M. DIDOT, Mme FIRTION, M. FOURNIER, M. FRANÇOIS, Mme GOSSÉ, M. GRÉLOT, M. KHALIFÉ, M. KIEFFER, M. LEBEAU, M. MULLER, Mme PASTOR, Mme REBSTOCK-PINNA, M. SCHULER, M. TACCONI, Mme THIEL-MIESZKALSKI, M. THIL, Mme TONIN, Mme TRAN, Mme ZIMMERMANN, autres membres.

Absents excusés représentés : M. BOHL donne délégation à M. SACCANI, Mme CALCARI-JEAN à M. FOURNIER, M. CUNAT à M. FREYBURGER, M. CUNY à Mme TRAN, M. DICK à M. CHABANE, Mme HERZOG à Mme BECKER, Mme KLEBER-MASET à M. BENIMEDDOURENE, Mme LAPAQUE à M. FRANÇOIS, Mme PILI à M. SCHULER, Mme SCHNEIDER à Mme MAGRAS, M. WEIS à Mme REBSTOCK-PINNA.

Absent : M. REICHHELD.

Le nombre de conseillers départementaux en exercice est de 54.

Le quorum étant atteint, le Conseil Départemental peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU LUNDI 22 JUIN – APRÈS-MIDI

(SUITE)

M – 1 : Position du Département de la Moselle sur le projet d'A31bis (secteur Nord) à inscrire au registre numérique de l'enquête publique

REPRISE DE LA SÉANCE À 14 H 40

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues. Merci de votre présence à cette réunion de l'après-midi.

Je dois vous faire part des absences de :

- M. BOHL, qui a donné procuration à M. SACCANI ;
- Mme CALCARI-JEAN à M. FOURNIER ;
- M. CUNAT à M. FREYBURGER ;
- M. CUNY à Mme TRAN ;
- M. DICK à M. CHABANE ;
- Mme HERZOG à Mme BECKER ;
- Mme KLEBER-MASET à M. BENIMEDDOURENE ;
- Mme LAPAQUE à M. FRANÇOIS ;
- Mme PILI à M. SCHULER ;
- Mme SCHNEIDER à Mme MAGRAS ;
- M. WEIS à Mme REBSTOCK-PINNA.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons maintenant à l'examen des propositions, vœux et questions orales. Je vous propose de faire le tour de chacun des bancs pour savoir si vous avez quelques questions à poser.

(Appel des noms dans les travées) ...

M. KHALIFÉ.- Monsieur le Président.

Ce matin, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention, comme à chaque fois. Vous avez abordé plusieurs points très intéressants pour notre département. Cependant, il y a une question qui me tient particulièrement à cœur, liée à l'aménagement du territoire et à votre volonté constante de maintenir les jeunes en Moselle.

Nous constatons une perte importante d'industries, avec 4 500 hectares de friches industrielles et militaires qui ne sont pas encore pleinement valorisés. Même si

ce n'est pas une compétence directe du Département, avez-vous prévu des actions ou des réflexions dans ce sens ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Alors, je vais y répondre.

Je pense qu'il serait intéressant de confier aux services la réalisation d'un état des lieux complet pour évaluer l'ampleur, l'importance et les possibilités de restructuration de nos friches économiques et industrielles. Certaines, trop polluées, rendraient leur intégration dans une politique d'aménagement du territoire particulièrement complexe.

MATEC, l'une de nos agences, pourrait alors lancer une étude et vous transmettre les résultats, M. KHALIFÉ.

Nous noterons cette proposition afin d'engager une démarche de négociation, puis de passer commande.

Nous travaillons avec les intercommunalités, conscients des difficultés de s'approprier les friches industrielles. En effet, M. le Vice-président et Mme la Présidente de la Commission, il est plus aisé de s'approprier des terres agricoles.

Ces friches ont une double histoire : celle de leur période d'activité industrielle, puis celle de leur abandon où la nature a repris ses droits. La complexité ne réside alors plus dans leur réindustrialisation, mais dans la conciliation des attentes de ceux qui veulent préserver la faune et la flore. Et c'est là que les défis deviennent particulièrement ardu.

Le maire de Thionville, qui est également Président de la Communauté d'agglomération du territoire thionvillois, pourrait vous partager plusieurs retours d'expérience. Je vous en relate un que je connais bien. Je l'ai évoqué devant Mme REBSTOCK : c'est l'histoire du Port d'Illange.

Quand j'étais à votre place, quand j'étais Président de l'intercommunalité, nous avons lancé la résorption du port d'Illange, sur lequel se trouvaient de grandes industries : Usinor, Solac, etc. Il s'agissait de 450 hectares.

Une fois que nous avons additionné toutes les règles, les normes, les contraintes, les revendications des militants, bref tout ce qui concernait la préservation de la faune et de la flore sur un terrain profondément pollué - par exemple, il y avait une coquerie, or, il n'y a rien de pire qu'une coquerie dans une zone d'activité - quand nous avons terminé, sur les 450 hectares, il ne restait plus que 150 hectares à commercialiser.

Lorsque vous achetez un terrain industriel au prix d'une friche, les acquéreurs sont souvent des luxembourgeois. J'avais été négociateur au Luxembourg : l'accueil y est chaleureux, mais les discussions s'arrêtent là.

Ensuite, lorsque les études sont lancées, vous découvrez ce qui reste à commercialiser... et les défis qui se posent : il faut engager une dépollution, avec toutes les charges très lourdes que cela implique. Nous avons déjà connu cette situation avec l'Établissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE) - l'équivalent de l'établissement public foncier local (EPFL) pour les plus anciens. Quand l'EPFGE décide de dépolluer, les coûts deviennent effectivement très élevés.

L'État subventionnait autrefois massivement ces opérations, mais aujourd'hui, il le fait beaucoup moins. Résultat : quand vous disposez d'espaces à requalifier pour en faire des zones d'activité économique, l'équation financière ne tient plus. Ou alors il faut que la charge soit supportée en partie par la collectivité publique qui en récupérera peut-être la fiscalité, mais pour le Département, cette fiscalité n'existe plus. Elle revient désormais soit aux communes, soit aux intercommunalités. C'est là que l'on voit à quel point ces équilibres deviennent extrêmement complexes.

Il y a eu de belles réalisations sur le bassin houiller et sur le bassin sidérurgique, mais on voit bien que c'est compliqué.

À votre demande, on vous présentera un état des lieux. Je proposerai à la Commission d'aménagement du territoire de collaborer avec la Commission du développement économique pour évaluer si les friches se sont engagées dans la dépollution, dans une politique d'aménagement, si elles ont un aménageur, si les infrastructures sont présentes... parce que c'est aussi une question.

Prenons l'exemple de Thionville : il y a une zone sur laquelle se trouvaient d'anciens laminoirs. Le laminage, vous le savez, est une activité industrielle très polluante. La Communauté d'agglomération de Thionville travaille sur ce dossier depuis longtemps, en collaboration avec la Sodevam, notre société commune, partagée avec de nombreux territoires et en particulier celui de Thionville. Les délais sont extrêmement longs, les charges très lourdes et, sans allègement par une contribution ou une subvention publique, l'opération ne peut tout simplement pas aboutir.

Nous allons donc faire réaliser un état des lieux précis. Je vous le fournirai, la Commission y travaillera et je pense que cela méritera un rapport à l'Assemblée départementale.

Ce n'était pas une question, mais un complément d'information pour ouvrir ce dossier. Et je vous en remercie.

Mme TONIN .- Monsieur le Président, je voudrais vous donner l'avis de la 4^e Commission au sujet de la motion pour l'A31bis.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous la présenterai tout à l'heure et vous donnerai la parole à ce moment-là, car il s'agit d'un point officiel qui fera l'objet d'une délibération. Ce point est d'ailleurs inscrit à l'ordre du jour.

M. DIDIOT. Je voudrais encore profiter de l'occasion pour le saluer puisque sa commune a été terre d'accueil du Congrès départemental des pompiers de Moselle. C'était exceptionnel... à une exception près : les radiateurs étaient peut-être un peu trop ouverts, ce jour-là à Sarralbe... ou alors Sarralbe bénéficie d'un climat saharien ! Mais bravo et merci : ce fut une belle cérémonie, qui marquera l'ensemble des unités de pompiers venues jusqu'à Sarralbe. Je pense que chacun a pu y découvrir la qualité de ces espaces et celle de cette commune. Encore merci beaucoup.

... Voilà, j'ai fait le tour.

Nous passons à l'examen de la motion qui a fait l'objet d'une analyse et d'un avis de chacune des deux Commissions.

EXAMEN DE LA MOTION

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose de laisser la parole à la Présidente de la 2^e Commission, Mme REBSTOCK.

Mme REBSTOCK.- Merci, Monsieur le Président.

Votre 2^e Commission émet un avis favorable sans réserve sur la motion et la construction du projet A31bis secteur Nord concédé à péage de Richemont à la frontière luxembourgeoise.

Elle souligne que le projet soumis à enquête publique et plus particulièrement le fuseau F4 tunnel profond, tient compte des inquiétudes du territoire. C'est un compromis qui permet de protéger les populations riveraines, de maintenir l'attractivité des territoires concernés et de garantir une meilleure articulation avec les autres modes de mobilité pour plus de sécurité.

Ce fuseau permet aussi de limiter les impacts territoriaux : réduction des surfaces naturelles impactées, meilleure préservation des zones humides et des continuités écologiques.

La Commission souhaite peut-être encore souligner à la Commission d'enquête deux points : la nécessaire relocalisation des entreprises impactées pour maintenir l'attractivité du territoire et l'intégration du pont de Richemont en tant que demi-échangeur, car aujourd'hui, le projet l'exclut, alors qu'en réalité, il va devenir un demi-échangeur. Ce pont supporte déjà un trafic de plus de 17 000 véhicules par jour.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

L'avis sera naturellement inscrit et accompagnera notre délibération.

Mme TONIN.

Mme TONIN.- Merci Monsieur le Président.

Par conséquent et après avoir pris connaissance de la motion « Position du Département de la Moselle sur le projet A31bis secteur Nord à inscrire au registre numérique de l'enquête publique », la 4^e Commission émet un avis favorable à la réalisation rapide de la construction du secteur Nord du projet A31bis entre l'échangeur de Richemont et la frontière luxembourgeoise : concéder afin de répondre à la saturation chronique de l'axe nord-sud, préserver les déséquilibres territoriaux et environnementaux, garantir un développement économique durable du territoire mosellan.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Y a-t-il d'autres réactions ?

M. LE PRÉSIDENT.- M. THIL.

M. THIL.- Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais simplement ajouter à tout ce qui a été dit - et très bien dit - et à la motion, que cet A31bis, bien sûr, concerne tous les Mosellans, mais pas seulement les Mosellans : il concerne aussi, et en particulier, le territoire messin et l'agglomération de Metz.

On a raté l'A32, par méconnaissance ou par politique politicienne - et je crois davantage à la deuxième hypothèse, d'ailleurs. Mais on ne peut pas se permettre de rater l'A31bis.

Aujourd'hui, la situation est telle que, même si tous les efforts sont faits par la Région et les autres sur le fer — c'est-à-dire sur le train — et même si ça s'accélérait, ce qui n'est pas le cas pour l'instant, on n'arriverait pas à absorber les dizaines de milliers de personnes qui vivent dans l'agglomération messine et qui, chaque jour, se rendent au Luxembourg. Et puis, le train n'est pas toujours fiable, on le voit bien : dès qu'il y a de la neige ou un peu de température qui augmente, les trains français s'arrêtent ou, en tout cas, ralentissent.

Voilà, je voulais apporter ce témoignage, car je suis convaincu - et même certain - que la Ville de Metz et la métropole apporteront leur contribution à cette absolue nécessité.

Et puis, ce grand flux qui traverse nos territoires ne s'arrêtera pas du jour au lendemain. Il concerne tout le nord de l'Europe, avec tout ce qu'il y a derrière : les ports, cette vague d'importations de marchandises, le développement du commerce international vers le sud et réciproquement. Et cet axe est évidemment emprunté. On n'obligera personne à passer par ailleurs.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. M. CORRADI.

M. CORRADI.- Monsieur le Président, deux mots.

Vous ne faites pas exprès quand même de mettre des motions comme ça, pas contre moi ?

M. LE PRÉSIDENT.- Non, au contraire.

M. CORRADI.- C'est un crève-cœur, mais c'est peut-être aussi comme ça, comme le vote contre qu'on va émettre avec ma collègue, qu'on sort de la bulle du conformisme. En tout cas, c'est ma vision des choses.

Et puis, cette vision productiviste exacerbée qui nous interroge, nous. On a le sentiment de voir l'avenir avec les mêmes concepts et les mêmes pratiques d'aujourd'hui - voire d'hier. Sans doute que, dans le conformisme ambiant, ça réchauffe l'esprit et l'atmosphère, c'est sûr, mais ça affaiblit les consciences, selon nous.

Je l'ai déjà dit dix fois, mais je le dis de moins en moins, parce que ça ne sert pas à grand-chose. La preuve ? C'est que ça va se faire.

Changer de paradigme, c'est vrai, ce n'est pas facile. Mais pour moi, c'est une utopie nécessaire qui demande une volonté inédite. Et la société, elle, n'en est pas là. Pour l'instant, nous non plus. Voilà, c'est pourquoi nous allons voter contre. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. D'autres réactions ? M. SUCK.

M. SUCK.- Ce sont les interventions de mes deux collègues qui vont me donner un argument. Je crois que l'un et l'autre ont raison.

Aujourd'hui, on doit profondément s'interroger, définir notre stratégie et notre ambition ici, en Moselle, dans un espace transfrontalier et international. Je crois qu'on aura, jeudi, un rapport analysé, qui est celui du fruit de l'engagement du Département sur les questions de mobilités et de ferroviaire.

Nous avons décidé dans cette enceinte de lancer une étude sur les mobilités qui a démontré qu'il y avait un besoin : réfléchir, analyser et surtout passer du fret au transport de voyageurs. C'est la démonstration que nous nous interrogeons et que nous sommes force de proposition, même lorsque nous ne sommes pas forcément compétents en la matière.

Je crois que nous avons besoin de cette autoroute. Nous avons besoin de nous interroger. Aujourd'hui, le Département s'interroge sur la place qui est la sienne et sur celle que doivent occuper les mobilités.

C'est pour ça que vous allez proposer qu'on finance une étude qui viendra confirmer que nous avons raison. Comme la nôtre n'était pas suffisante, cette étude, portée par la SNCF, viendra le confirmer. C'est la preuve que nous avons progressé, que nous sommes reconnus comme spécialistes et que nous sommes reconnus pour être aux côtés de la Région pour la financer.

Je crois qu'il faut regarder les choses avec beaucoup d'optimisme. S'il y a une conclusion à tirer, c'est que sans le Département, il n'y a pas d'ambition sur ce territoire. Nous sommes à chaque fois à l'origine de cette capacité qu'auront d'autres à venir investir ici, parce que nous étions rassemblés à l'unanimité pour exiger qu'on nous fasse un certain nombre de propositions.

Et tout ça, c'est dans l'intérêt des Mosellans et de l'environnement. Parce que lorsqu'on parle d'intermodalité, lorsqu'on parle d'une irrigation qui doit être favorable à tous les territoires, c'est avant tout une question d'égalité des chances. C'est aussi pour

permettre aux territoires ruraux d'être préservés, grâce à des habitants qui doivent continuer à y vivre, voire à les accueillir.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

D'autres réactions ?

Pour passer au vote et adopter cette motion : qui est contre ? Qui s'abstient ?
Permettez-moi d'officialiser notre démarche dans une démarche positive : qui est pour ?

Merci, la motion est adoptée à une large majorité.

Je transmettrai ce rapport, cette motion et son résultat de vote aux Commissaires enquêteurs dès demain.

Merci beaucoup. Nous sommes arrivés au terme de cette réunion.

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE PUBLIQUE

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous renvoie vers les Commissions pour continuer à travailler sur les différents rapports qui ont été transmis aux Présidents et Présidentes des Commissions.

On se retrouve, pour certains, mercredi avec le Conseil Départemental des Jeunes, 5^e du nom et sinon, jeudi matin à 9 heures, nous reprenons nos débats.

Merci beaucoup, bon retour chez vous.

La séance est clôturée à 15 heures.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

2^e RÉUNION TRIMESTRIELLE DE 2026

Séance du jeudi 25 juin 2026

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département de la Moselle - salle Robert SCHUMAN - à METZ, sous la présidence de M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle, les 22 et 25 juin 2026.

La séance est ouverte le jeudi 25 juin à 9 heures par M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle.

Le secrétaire de séance est M. CORRADI, secrétaire.

Etaient présents :

M. FREYBURGER, Mme ROMILLY, M. SUCK, Mme KUNTZ, M. CHABANE, Mme HAAG, M. SCHUH, Mme SCHNEIDER, M. DASTILLUNG, Mme MAGRAS, M. SIMON, Mme ZIROVNIK, Mme STÉMART, M. SACCANI, Vice-Présidents, M. CORRADI, M. WEIS, autres membres/secrétaires, Mme AMBROSIN-CHINI, Mme BECKER, M. BOHL, Mme BOHR, Mme BORYSIK, Mme BOUSCHBACHER, M. CUNAT, M. DICK, Mme FIRTION, M. FOURNIER, M. FRANÇOIS, Mme GOSSÉ, M. GRÉLOT, M. KIEFFER, M. KHALIFE, Mme LAPAQUE, M. LEBEAU, M. MULLER, Mme PASTOR, Mme REBSTOCK-PINNA, M. REICHHELD, M. SCHULER, M. TACCONI, Mme THIEL-MIESZKALSKI, M. THIL, Mme TONIN, Mme TRAN, autres membres.

Absents excusés représentés : Mme ARNOLD donne délégation à Mme THIEL-MIESZKALSKI, M. BENIMEDDOURENE à M. CUNAT, Mme CALCARI-JEAN à M. FOURNIER, M. CUNY à Mme SCHNEIDER, M. DIDOT à Mme ROMILLY, Mme HERZOG à Mme BECKER, Mme LORIA-MANCK à M. SCHUH, Mme PILI à Mme MAGRAS, Mme ZIMMERMAN à Mme BORYSIK.

Absent : Mme KLEBER-MASET.

Le nombre de conseillers départementaux en exercice est de 54.

Le quorum étant atteint, le Conseil Départemental peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN

I - 1 : Rapport d'activité des services départementaux 2025

I - 2 : Fonds départemental des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations intéressant les communes de moins de 5000 habitants – répartition de la dotation 2025

I - 3 : Information à l'Assemblée délibérante sur les actes effectués en application des délégations accordées au Président du Département en matière de fixation des tarifs, de création, modification ou suppression des régies

I - 4 : Information sur l'exercice de la délégation accordée au Président du Département en matière d'acceptation d'indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance

I - 5 : Information sur l'exercice de la délégation au Président du Département en matière d'affaires contentieuses

I - 6 : Modalités d'exercice de la délégation accordée au Président du Département en matière de marchés publics

I - 7 : Budget Départemental de 2026 – Budget Supplémentaire – Décision Modification n°1

I - 8 : Sites Passionnement Moselle – Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe du Domaine Départemental de Lindre

I - 9 : Sites Passionnement Moselle – Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe des Jardins Fruitières de Laquenexy

I - 10 : Sites Passionnement Moselle – Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe des Sites Culturels

I - 11 : Budget Départemental – résultat définitif de l'exercice 2025 – Approbation du Compte Financier Unique 2025

I - 12 : Sites Passionnement Moselle – Budget Supplémentaire – Décision Modificative n°1 du Budget Annexe du Domaine Départemental de Lindre

I - 13 : Sites Passionnement Moselle – Budget Supplémentaire – Décision Modificative n°1 du Budget Annexe des Jardins Fruitières de Laquenexy

I - 14 : Sites Passionnement Moselle – Budget Supplémentaire – Décision Modificative n°1 du Budget Annexe des Sites Culturels

I - 15 : Fixation du nombre de membres au Comité Social Territorial et à la Formation Spécialisée du Comité – recueil d'avis des représentants de la collectivité

I - 16 : Personnel départemental – Création et suppression des emplois – Mise à jour du tableau des emplois

I - 17 : Personnel départemental – Temps de travail – Compte Épargne temps – Modification de la charte des temps

I - 18 : Personnel départemental - Protection sociale complémentaire

I - 19 : Politique départementale de développement touristique – Politique de signalisation touristique

II - 1 : Création d'une restauration scolaire au collège François Rabelais de l'Hôpital

III - 1 : Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe du Centre de Santé Départemental

III - 2 : Bilan du Fonds de Solidarité pour le Logement 2025 (FSL)

III - 3 : 9^e Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de Moselle – Modification du règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

IV - 1 : SODEVAM – Avance en compte courant d'associés – Renouvellement

IV - 2 : Participation du Département de la Moselle au financement des études de la SNCF sur la réouverture de la liaison ferroviaire Forbach-Bouzonville-Thionville au trafic de voyageurs

IV - 3 : Acceptation de don de plants d'arbres du département de l'Aude – Rapport d'information

IV - 4 : Société Publique Locale (SPL) Destination Amnéville Moselle : attribution d'une avance en compte courant d'associés

V - 1 : Acceptation de dons – Rapport d'information

V - 2 : Moselle Culture - Villa Mosellane : projet de création d'un site départemental culturel d'excellence

V - 3 : partenariat artistique et culturel - attribution d'une subvention au Centre Européen Robert SCHUMAN (CERS)

V - 4 : Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe ACADEMOS

VI - 1 : Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe de la Cuisine Centrale Départementale de Vitry-sur-Orne

VI - 2 : Indexation de la tarification de la restauration scolaire à partir du 1^{er} septembre 2026

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

2^e Réunion Trimestrielle de 2026

Séance du jeudi 25 juin 2026

9 heures

Présidence de M. Patrick WEITEN

Secrétaire de séance : M. Luc CORRADI

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. LE PRÉSIDENT. - Je tiens à vous saluer et à vous remercier de votre présence à cette 2^e Réunion Trimestrielle de l'année qui nous permettra d'évoquer en particulier les Comptes Financiers Uniques, ce qui permettra à notre collègue Julien FREYBURGER de présider les débats afin que nous adoptons les CFU. Nous aurons également à adopter la Décision Modificative n°1.

LISTE D'ÉMARGEMENT ET DÉLÉGATIONS DE VOTE

M. LE PRÉSIDENT. - Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux assistant à la séance voudront bien émarger la liste des présences.

Je dois vous faire part des absences de :

- Mme ARNOLD qui a donné procuration à Mme THIEL-MIESZKALSKI ;
- M. BENIMEDDOURENE à M. CUNAT ;
- Mme CALCARI-JEAN à M. FOURNIER ;
- M. CUNY à Mme SCHNEIDER ;
- M. DIDIOT à Mme ROMILLY ;
- Mme HERZOG à Mme BECKER ;
- Mme LORIA-MANCK à M. SCHUH ;

- Mme PILI à Mme MAGRAS ;
- Mme ZIMMERMANN à Mme BORYSIK.

ORDRE DU JOUR

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, nous avons à examiner 33 rapports inscrits à l'ordre du jour, dont les rapports relatifs aux Comptes Financiers Uniques de 2025 et la Décision Modificative n°1 du Budget Principal de 2026.

Je vous propose de commencer par le I-1, Rapport d'Activité.

EXAMEN DES RAPPORTS

I-1 RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX 2025

M. LE PRÉSIDENT.- M. FREYBURGER nous présente ce point.

M. FREYBURGER, rapporteur

(Le rapporteur donne lecture de son rapport)

Ce rapport se distingue par sa richesse et son intérêt, à la fois sur le fond et sur la forme, grâce à des illustrations concrètes des politiques départementales et à l'engagement marqué de l'ensemble des agents du Département.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Des réactions ? Pas de réaction particulière, je n'en vois pas.

J'ajoute, en votre nom, que nous devons remercier - je l'ai déjà fait - et féliciter le Directeur Général, ainsi que l'ensemble des Directeurs Généraux Adjoints, au féminin comme au masculin, puisque nous avons là aussi, une parité pratiquement totale. Et je n'oublie pas le Cabinet pour la mise en forme.

Pour marquer de façon significative la place que tient le Département dans nos politiques publiques, avec, naturellement, un développement important dans toutes ces politiques, ce document est une référence. Il s'inscrit dans la bibliothèque où chaque année, on voit évoluer nos politiques et leur mise en œuvre par les Services Départementaux.

Je pense qu'il est important que vous conserviez - que nous conservions - ces documents. Ils représentent une bibliothèque institutionnelle intéressante et marquent de plus en plus la place que tient le Département parmi les institutions de la République. Je ne vais pas refaire le discours sur la proximité, mais elle est essentielle : le partenariat avec les communes dans cette relation institutionnelle et avec l'intercommunalité dans cette relation opérationnelle, nous en avons une large démonstration des moyens d'agir, avec les politiques que nous conduisons et que nous faisons évoluer au gré des circonstances, des obligations et des expressions de nos populations.

Notre démarche territoriale se veut équilibrée, non unique, mais adaptée à chacun de nos territoires, de la grande ruralité jusqu'au cœur de Metz.

Tout cela se traduit dans ce document qui est une référence.

Vous avez à m'en donner acte, sachant que nous avons obtenu les avis favorables des 2e, 3e, 4e, 5e et 6e Commissions. C'est transcourant dans l'attitude de chacune et chacun d'entre nous.

I-2 FONDS DÉPARTEMENTAL DES TAXES ADDITIONNELLES AUX DROITS D'ENREGISTREMENT SUR LES MUTATIONS INTÉRESSANT LES COMMUNES DE MOINS DE 5000 HABITANTS – RÉPARTITION DE LA DOTATION 2025

M. WEIS, rapporteur

(Le rapporteur donne lecture de son rapport)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Des remarques ? Des réactions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

I-3 INFORMATION À L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE SUR LES ACTES EFFECTUÉS EN APPLICATION DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE DE FIXATION DES TARIFS, DE CRÉATION, MODIFICATION OU SUPPRESSION DES RÉGIES

M. MULLER, rapporteur

(Le rapporteur donne lecture de son rapport)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Réactions ? Oppositions ? Abstentions ?

Unanimité.

I-4 INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE D'ACCEPTATION D'INDEMNITÉS DE SINISTRES AFFÉRENTES AUX CONTRATS D'ASSURANCE

Mme FOGEL-GOSSÉ, rapporteure

(La rapporteure donne lecture de son rapport)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci

Réactions ? Oppositions ? Abstentions ?

Unanimité.

I-5 INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE D'AFFAIRES CONTENTIEUSES

LE PRÉSIDENT.- M. SIMON, vous avez la parole.

M. SIMON, rapporteur

(Le rapporteur donne lecture de son rapport)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Des questions ? M. REICHHELD

M. REICHHELD.- Oui, Monsieur le Président,

Je voudrais vous féliciter, féliciter les services.

Ce rapport prouve le sérieux et l'équité qui sont mis en place entre les usagers, parce qu'effectivement, des gens qui doivent rembourser, c'est éminemment important.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Nous pouvons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité.

I-6 MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS

M. LE PRÉSIDENT.- M. SCHULER.

M. SCHULER, rapporteur

(Le rapporteur donne lecture de son rapport)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Unanimité.

Nous verrons la Décision Modificative n°1 à la fin de nos débats.

Je vais à présent quitter l'hémicycle pour laisser la place à M. FREYBURGER, en tant que Président de séance, le temps d'aborder les points liés aux comptes financiers uniques de 2025, ainsi que pour les points V-3 et IV-4.

Monsieur le Président quitte l'hémicycle et M. FREYBURGER s'installe à la tribune.

I-8 SITES PASSIONNÉMENT MOSELLE - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE DU DOMAINE DÉPARTEMENTAL DE LINDRE

M. FREYBURGER.- Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, Je prends très provisoirement le relais.

Je cède la parole au rapporteur désigné, à savoir M. SIMON, notre très cher collègue, pour l'examen de ce rapport.

M. SIMON, rapporteur

(Le rapporteur donne lecture de son rapport)

M. FREYBURGER.- Merci M. SIMON.

Je m'adresse à l'ensemble de l'Assemblée. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole à l'issue de la présentation de ce rapport ?

M. SUCK, vous avez la parole.

M. SUCK.- Merci. Effectivement, je souhaitais m'exprimer puisque vous savez que le domaine de Lindre est un domaine riche et intéressant sur un certain nombre de pans de nos priorités, qu'elles soient culturelles ou environnementales. Il concourt évidemment aussi à la préservation des biens et des services au travers de sa capacité de marnage au niveau des étangs et du chapé.

A travers ces propos et la présentation de ces chiffres, il y a d'autres éléments sur lesquels je voudrais intervenir.

Ce site phare continue de se développer. Peut-être que dans la façon d'aborder les orientations, on a un travail en interne à faire, car la présentation qui nous avait été faite lors de la 4^e Commission nous a permis de prendre connaissance d'un certain nombre de décisions auxquelles nous souscrivons parfaitement. Simplement, ces décisions semblent plutôt prises dans une approche culturelle.

Vous savez que ce site est multifactoriel et donc peut-être qu'à l'avenir, pour les orientations et les destinations, il faudrait organiser soit des Commissions réunies, soit envisager au niveau des DGA de travailler ensemble pour avoir une approche à 360°, ce qui n'est pas tout à fait le cas aujourd'hui. En effet, il s'agit d'un site spécifique qui présente aussi - je le disais et je le redis - un intérêt environnemental, et en matière de sécurité, il est très regardé par les services de l'État.

M. FREYBURGER.- Merci.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non ?

Je vous propose de procéder au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

Nous passons au point suivant.

I-9 SITES PASSIONNÉMENT MOSELLE - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE DES JARDINS FRUITIERS DE LAQUENEXY

M. SIMON, rapporteur

(Le rapporteur donne lecture de son rapport)

M. FREYBURGER.- Merci M. SIMON. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Non ?

Je vous propose de procéder au vote. Qui est contre l'adoption de ce rapport ? Qui s'abstient ? Le rapport est donc adopté et je vous en remercie.

I-10 SITES PASSIONNÉMENT MOSELLE - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE DES SITES CULTURELS

M. FREYBURGER.- Nous sommes toujours dans la thématique des Sites Passionnément Moselle

Et cette fois-ci, il s'agit du Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe des Sites Culturels et M. SIMON vous avez à nouveau la parole.

M. SIMON, rapporteur

(Le rapporteur donne lecture de son rapport)

M. FREYBURGER.- Merci.

Une prise de parole ? Non ?

Je vous propose d'adopter ce point. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté. Je remercie également le rapporteur de ces trois points relatifs à la politique culturelle, et plus précisément, aux sites Passionnément Moselle.

Nous passons au point suivant.

III-1 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL

M. FREYBURGER.- Pour présenter ce point, je me tourne vers notre collègue rapporteure Mme PASTOR. Chère collègue, vous avez la parole.

Mme PASTOR, rapporteure

(La rapporteure donne lecture de son rapport)

M. FREYBURGER.- Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques, des observations ? Oui. Mme PASTOR, vous avez la parole.

Mme PASTOR.- Mon cher Julien, mes chers collègues,

C'est ici même, hier, lors de la séance du Conseil Départemental des Jeunes, que M. le Président a évoqué l'équité territoriale.

Par exemple, les maisons départementales de santé de Stiring-Wendel et de Bitche. L'équité territoriale, c'est donner à chaque Mosellan qu'il vive les mêmes chances d'accéder aux soins. Et je crois que la maison départementale de santé de Bitche illustre parfaitement cette ambition.

Face à la désertification médicale qui touche fortement notre territoire, le Département de la Moselle a fait le choix d'agir. Aujourd'hui, les premiers résultats démontrent que ce choix était le bon. En quelques mois seulement, plus de 1400 consultations ont été réalisées. Près de 800 patients différents ont été pris en charge et l'activité continue de progresser. Ce sont autant d'habitants qui retrouvent un accès aux soins de proximité dans un territoire qui en avait un besoin urgent.

Je tiens à remercier l'ensemble des professionnels qui font vivre cette structure au quotidien, les médecins, l'infirmier en pratique avancée, la sage-femme, les équipes administratives, tous ayant la particularité d'être salariés du Département de la Moselle.

Leur engagement permet d'apporter une réponse concrète aux attentes de la population. Les perspectives sont également très encourageantes avec l'arrivée prochaine d'un psychologue et le recrutement envisagé d'un nouveau médecin, qui permettront de renforcer encore une fois l'offre de soins.

En tant que Conseillère Départementale du canton de Bitche, je suis particulièrement fière de voir ce projet produire des résultats aussi rapidement. Il illustre pleinement le rôle du Département de la Moselle lorsqu'il choisit d'investir là où les besoins sont les plus importants. Derrière ces chiffres, il y a des femmes, il y a des hommes, il y a des familles qui retrouvent un médecin, un suivi et tout simplement un accès aux soins.

Je tiens enfin à vous remercier tous, Monsieur le Président, vous tous mes chers collègues, pour le choix que nous avons fait collectivement. J'ai une pensée pour le

Docteur KHALIFÉ qui n'est pas présent ce matin et pour le Docteur GÉRARD qui se sont particulièrement investis sur ce dossier. Je vous remercie.

M. FREYBURGER.- Merci Mme PASTOR. M. SUCK.

M. SUCK.- Je voudrais m'inscrire évidemment dans les propos de ma collègue qui souligne aujourd'hui l'impérieuse nécessité d'avoir des politiques territorialisées et des politiques ambitieuses. La question de la santé a été débattue il y a un certain temps déjà et nous avons décidé d'apporter notre contribution, de prendre le « taureau par les cornes » en créant ces maisons départementales de santé.

Cela a pu se faire - et je crois qu'il est important de le rappeler - dans une parfaite cohérence, une parfaite cohésion et en complémentarité avec le territoire, représenté par l'EPCI, qui a dû reprendre cette compétence.

Je crois qu'au moment où l'on parle de la loi NOTRe, de ses conséquences, où l'on évoque aussi les moyens financiers des uns et des autres, il est important de pouvoir saluer ici le Département dans un domaine d'action qui peut être le sien, notamment dans le cadre des collectivités et des solidarités, mais pas systématiquement, puisque la santé, par définition, est à la fois régie par le privé et relève des compétences régaliennes de l'État.

L'intercommunalité a pris la compétence. Elle a mis des moyens à disposition et cette alchimie, cette proximité entre les collectivités du territoire et le Département qui prend tout son sens lorsque des services réouvrent et que les populations retrouvent un professionnel de santé.

Je voudrais simplement conclure en disant que ce « taclage » qui a existé à Bitche - et on peut souhaiter, bien sûr, qu'il continue - doit servir de référence pour les autres territoires où je sais que, naturellement, il y a de temps en temps des débats.

Est-ce que le Département va pouvoir recruter ? Est-ce que le Département va pouvoir rester ? Est-ce que le Département sera en mesure d'assumer ses rôles de locataire ? Je crois que le signal est donné et oui, c'est le cas à partir du moment où on nous met à disposition des locaux et que nous pouvons ensuite en jouir parfaitement dans le cadre de nos compétences et de nos moyens financiers.

M. FREYBURGER.- Merci.

D'autres prises de parole ? Oui, M. FOURNIER.

M. FOURNIER.- Depuis 2001, nous avons toujours dit qu'il y avait un problème de désertification médicale.

L'exemple du Département de la Saône-et-Loire, qui s'était investi dans l'optique des maisons médicales avec des médecins salariés par le Département, est un bienfait et qui montre que l'action du Conseil départemental, de par sa territorialisation et sa prise en compte de ce besoin - car c'est un véritable besoin médical pour nos concitoyens et concitoyennes lorsqu'il n'y a pas de praticiens à ce niveau - méritait notre appui et nous a permis d'y aller.

Le groupe constitué et animé par M. KHALIFÉ a déterminé deux autres emplacements que je ne nommerai pas, puisque pour l'instant on est toujours sur Bitche, mais qui ont été identifiés.

Il est important de continuer dans ce sens, car cela illustre la proximité et l'action concrète sur le terrain, avec des réalisations très visibles pour nos concitoyens.

Et il me semble que le travail que nous, élus locaux, départementaux et régionaux, devons faire, c'est de montrer que nous sommes au plus près des besoins de nos concitoyens et concitoyennes, et surtout que, sur ces points qui ont été identifiés, il nous faut agir. Il faut montrer que la puissance publique est là pour pallier effectivement le déficit de certains secteurs qui ne sont pas soumis à une logique de territorialisation et aux besoins publics.

C'est un bienfait qui a été réalisé et il nous faut continuer dans cette voie. Ce qui a été montré en Saône-et-Loire mérite d'être amplifié en Moselle et dans d'autres départements lorrains. Merci.

M. FREYBURGER.- Merci M. FOURNIER.

D'autres prises de paroles. ? Non ?

Je partage totalement les remarques qui ont été tenues. Je me réjouis du très bon bilan de l'enseignement de ces centres de santé à Bitche. C'est très important. Du point de vue du Département, nous pouvons collectivement nous réjouir de cette résonance très concrète qui rend des services importants à nos concitoyens mosellans.

Le Département, garant de la solidarité territoriale et de la présence des services publics, contribue par ailleurs directement à l'exercice d'un service essentiel dans un secteur malheureusement sous-doté en médecins.

Ce n'est pas le seul et je crois que les initiatives que nous avons collectivement prises portent leurs fruits au bénéfice des Mosellans, qui, en tant que patients, ont évidemment besoin d'un accès à la médecine.

Et puis, pour reprendre l'expression citée par notre collègue SUCK, je dirais que l'on soit dans le monde rural, périurbain ou citadin, quand on est élu, on prend toujours le taureau par les cornes. C'est notre quotidien, c'est notre pain quotidien.

Il n'y a pas de référence de nature spirituelle. Mais nous sommes là pour agir au service du bien commun. Quand cela se matérialise très concrètement comme ici, en ce qui concerne la santé des Mosellans, nous avons eu raison - et nous avons raison - d'avancer ensemble.

Je vous propose, après ce Compte Financier Unique présenté et commenté de manière très pertinente par notre collègue Sophie PASTOR, d'en venir à l'approbation.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non ?

Le point est donc adopté et je vous en remercie.

V-4 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE ACADEMOS

M. FREYBURGER.- En l'absence de la rapporteure Mme FIRTION, je me tourne vers notre collègue Armel CHABANE qui va nous présenter ce point.

M. CHABANE, rapporteur

(Le rapporteur donne lecture de son rapport)

M. FREYBURGER.- Merci M. CHABANE.

Y a-t-il des observations sur ce point ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le point est donc adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

VI-1 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE DÉPARTEMENTALE DE VITRY-SUR-ORNE

Mme STÉMART, rapporteure

(La rapporteure donne lecture de son rapport)

Je vous rappelle qu'en 2025, la Cuisine Centrale a produit à peu près 360 000 repas à destination des 10 collèges qu'elle dessert, soit Uckange, Algrange,

Florange, Vitry-sur-Orne, Freyming-Merlebach, Hombourg-Haut, Moulins-lès-Metz pour le collège Louis Armand, Verny, Marly La Louvière et Fontoy.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,6 million tandis que les recettes atteignent 1,552 million avec un équilibre assuré par l'excédent antérieur, portant le coût repas pour l'année 2025 à 4,50 euros.

La Cuisine Centrale assure plus de 10 % des repas servis chaque année dans les collèges de la Moselle en respectant l'équilibre alimentaire, en favorisant les circuits courts et la valorisation des produits mosellans.

M. FREYBURGER.- Merci Mme STÉMART.

Y a-t-il des prises de paroles ? Non ?

Je vous propose d'adopter ce CFU : quelqu'un s'y oppose-t-il ? Quelqu'un s'abstient-il ? Le point est donc adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

I-11 BUDGET DÉPARTEMENTAL - RÉSULTAT DÉFINITIF DE L'EXERCICE 2025 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

M. MULLER, Rapporteur Général du Budget

(Le rapporteur donne lecture de son rapport)

Le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître le résultat final pour l'année 2025. C'est un document qui fusionne le Compte Administratif, établi par l'ordonnateur et le Compte de Gestion établi par le comptable public.

Les crédits votés en 2025, qui sont les éléments réels au titre du Budget Principal, ont atteint 1,202 milliard d'euros, donc Budget Primitif et Décision Modificative n°1, 2 et 3.

En ce qui concerne les éléments réels, le Compte Financier Unique de l'exercice se traduit par des mandatements à hauteur de 1,103 milliard d'euros et des titres de recettes émis à hauteur de 1,168 milliard d'euros.

En application de la comptabilité M57, des charges ont été rattachées à l'exercice 2025 pour un montant de 14,9 millions d'euros.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, le résultat de fonctionnement, intégrant les restes à réaliser, est de plus 122,4 millions d'euros

Pour la section d'investissement, le résultat d'investissement intégrant les restes à réaliser, est, elle, de - 68,2 millions d'euros.

Tout cela nous ramène à un résultat pour le CFU 2025 qui s'élève à plus 54,2 millions d'euros.

En ce qui concerne les dépenses, les dépenses réelles exécutées, s'élèvent, elles, à 1,103 milliard d'euros en 2025, en hausse de 2,55 % par rapport à 2024.

Hors déficit reporté, le taux de réalisation des dépenses est donc de 96 %.

Les dépenses d'investissement s'élèvent, elles, à 206,3 millions d'euros en 2025, Hors reprise de déficit, le taux de réalisation est de 89,61 %.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 896,2 millions d'euros, soit une augmentation de 22,2 millions d'euros par rapport à 2024.

Le taux de réalisation est cette fois-ci de 97,6 %.

Pour ce qui concerne les recettes, le montant des titres émis s'élève, lui, à 1,168 milliard d'euros, en augmentation de 26,9 millions d'euros par rapport à 2024.

Hors crédit revolving, l'excédent de fonctionnement capitalisé, les reprises de réserves et le surplus des DMTO 2025 pour 15 millions d'euros, les recettes augmentent de 36,6 millions d'euros, soit + 3,56 %.

En investissement, les recettes réelles s'établissent à 180,6 millions d'euros contre 201 millions d'euros en 2024.

Hors crédit revolving et excédent de fonctionnement capitalisé, les recettes augmentent de 4,3 millions d'euros, soit + 6,5 %.

Les recettes de fonctionnement s'établissent, elles, à 987,3 millions d'euros, en hausse de 47,2 millions d'euros, soit + 5 % par rapport à celles de 2024.

Hors reprises en réserve des surplus et des DMTO en 2025 de 15 millions d'euros, les recettes augmentent donc de 32,2 millions d'euros, soit plus 3,4 %.

Pour ce qui concerne les Budgets Annexes, ils ont fait l'objet de décisions spécifiques.

En conséquence après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et des documents qui l'accompagnent, la 1^{re} Commission vous propose d'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Principal. Merci.

M. FREYBURGER.- Merci M. le Rapporteur Général.

Y a-t-il des prises de parole ? Non ?

C'est l'occasion pour moi de remercier notre Rapporteur et toutes les personnes qui concourent à la qualité budgétaire de notre institution. C'est un travail de chaque instant. Les taux de réalisation témoignent de la très bonne prévision budgétaire qui est une marque de fabrique de notre maison.

Je pense que nous pouvons nous réjouir collectivement de cette excellente tenue de nos budgets, dont témoigne le Compte Financier Unique de l'exercice précédent qui vient de nous être présenté.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le point est donc adopté et je vous en remercie.

Je vous propose maintenant de passer au Rapport 5.3.

V-3 PARTENARIAT ARTISTIQUE ET CULTUREL - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE EUROPÉEN ROBERT SCHUMAN (CERS)

M. FREYBURGER.- Ne peuvent participer ni au débat ni au vote pour ce rapport : M. le Président, qui a déjà très momentanément pris ses distances avec cette salle des délibérations ; M. CHABANE ; M. SCHUH ; et notre collègue Jean-Luc BOHL qui siège dans l'instance dirigeante du CERS.

Je vais respecter les formes et attendre que nos collègues quittent l'hémicycle.

En l'absence de notre collègue Rachel ZIROVNIK, je vais me tourner vers notre collègue Ginette MAGRAS qui va nous présenter le rapport du Rapporteur s'agissant de la subvention à attribuer au Centre européen Robert SCHUMAN.

Mme MAGRAS, rapporteure

(La rapporteure donne lecture de son rapport)

M. FREYBURGER.- Merci, Mme MAGRAS.

Y a-t-il des observations ?

M. FOURNIER.- Oui, je voulais juste faire remarquer qu'il est paradoxal que le Conseil Départemental de la Moselle pallie une déficience de l'Europe, qui, jusqu'à présent,

versait une subvention au Centre Européen Robert SCHUMAN. On se targue beaucoup d'Europe et on supprime une subvention - je parle de celle des institutions européennes évidemment. Robert SCHUMAN doit tousser un peu.

Simplement, je voulais faire remarquer ce paradoxe entre ce besoin d'Europe qui est réaffirmé par nos instances à la fois nationales et européennes et ce constat, cette irréalité entre les actes et les paroles. Le Conseil départemental de la Moselle dans cet hémicycle Robert SCHUMAN est là pour pallier cette déficience - et j'emploie un terme éminemment diplomatique. Merci.

M. FREYBURGER.- Oui, nous pallions le retrait des institutions de l'Union européenne en la matière, alors même que le Centre Européen Robert SCHUMAN et la maison de Robert SCHUMAN, sont des lieux emblématiques de la construction européenne, qui présentent un intérêt à la fois historique, politique, une construction qui s'est en partie décidée ici. Nous avons là l'illustration d'actes qui finalement ne suivent pas nécessairement les discours.

Entre le « pain quotidien », le « bien commun » et la venue du pape, je dirais que ce point est tout à fait œcuménique et nous allons, je l'espère, manifester le même œcuménisme dans l'attribution de cette subvention au Centre Européen Robert SCHUMAN en remerciant Madame la rapporteure et notre collègue, pour ces observations dont je suis certain qu'elles sont partagées par l'ensemble de l'Assemblée.

Qui s'oppose à l'adoption de ce point ? Qui s'abstient ?

Ce point est adopté, je vous en remercie.

Je vais donc quitter cette mission qui m'a été confiée s'agissant de la Présidence de séance et convier M. SUCK à me remplacer pour l'examen d'un autre rapport pour lequel Monsieur le Président ne peut être présent et un certain nombre de collègues également, à savoir : MM. CUNY, SIMON, CHABANE, DICK, FOURNIER, Mme ROMILLY et moi-même.

Il restera suffisamment d'élus pour, le cas échéant, se pencher sur ce point et l'adopter.

Je vous remercie et je cède donc cette place au prochain Président de séance, M. SUCK.

M. FREYBURGER quitte l'hémicycle et M. SUCK prend place à la tribune.

IV-4 SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) DESTINATION AMNÉVILLE MOSELLE : ATTRIBUTION D'UNE AVANCE EN COMPTE COURANT D'ASSOCIÉS

M. SUCK.- Mesdames et Messieurs, chers collègues.

Je prends momentanément la Présidence et je donne la parole au rapporteur
M. FRANÇOIS.

M. FRANÇOIS, rapporteur

(Le rapporteur donne lecture de son rapport)

M. SUCK.- Merci pour ce rapport et cette présentation. Est-ce qu'il y a des observations ? Des questions ?

Je vous propose de mettre aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci pour cette belle unanimité à propos de ce haut lieu de la destination mosellane.

J'appelle nos collègues à revenir prendre place dans l'hémicycle en laissant évidemment, la Présidence au Président.

M. SUCK reprend place dans l'hémicycle et M. le Président reprend sa place à la tribune.

I-12 SITES PASSIONNÉMENT MOSELLE – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DU DOMAINE DÉPARTEMENTAL DE LINDRE

M. LE PRÉSIDENT.- Bien, nous poursuivons avec le rapport I-12, M. SIMON.

M.SIMON, rapporteur

(Le rapporteur donne lecture de son rapport)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, des réactions, des oppositions ?

Unanimité.

Merci.

**I-13 SITES PASSIONNÉMENT MOSELLE – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE –
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DES JARDINS FRUITIERS DE
LAQUENEXY**

M. LE PRÉSIDENT.- Toujours M. Simon.

M.SIMON, rapporteur

(Le rapporteur donne lecture de son rapport)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Pas de réactions ? Oppositions ? Abstentions ?

Unanimité.

**I-14 SITES PASSIONNÉMENT MOSELLE – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE –
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DES SITES CULTURELS**

M. LE PRÉSIDENT.- M. SIMON.

M.SIMON, rapporteur

(Le rapporteur donne lecture de son rapport)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Pas de réactions ? Oppositions ? Abstentions ?

Unanimité.

**I-15 FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL ET
À LA FORMATION SPECIALISÉE DU COMITÉ - RECUEIL D'AVIS DES
REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ**

M. LE PRÉSIDENT.- Il nous faut l'avis des représentants de la collectivité. Je cède la parole à Mme FOGEL-GOSSÉ.

Mme FOGEL-GOSSÉ, rapporteure

(La rapporteure donne lecture de son rapport)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Nous reconduisons le fonctionnement de ces deux institutions paritaires.

Y a-t-il une opposition ? Une abstention ?

Unanimité ? Merci beaucoup.

I-16 PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - CRÉATION ET SUPPRESSION DES EMPLOIS - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

M. LE PRÉSIDENT.- M. SCHUH.

M. SCHUH, rapporteur

(Le rapporteur donne lecture de son rapport)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Des réactions ? C'est une adaptation du tableau de l'évolution normale d'une institution aussi importante que la nôtre.

Y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Unanimité.

I-17 PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - TEMPS DE TRAVAIL - COMPTE ÉPARGNE TEMPS - MODIFICATION DE LA CHARTE DES TEMPS

M. LE PRÉSIDENT.- M. SCHULER.

M. SCHULER, rapporteur

(Le rapporteur donne lecture de son rapport)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Y-a-t-il des réactions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

Unanimité.

I-18 PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

M. LE PRÉSIDENT.- M. WEIS

M. WEIS, rapporteur

(Le rapporteur donne lecture de son rapport)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Des réactions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

Unanimité.

I-19 POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE - POLITIQUE DE SIGNALISATION TOURISTIQUE

M. LE PRÉSIDENT.- M. SIMON.

M. SIMON, rapporteur

(Le rapporteur donne lecture de son rapport)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Des réactions, oppositions, abstentions ?

Unanimité.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons au point de la 2^e Commission.

II-1 CRÉATION D'UNE RESTAURATION SCOLAIRE AU COLLÈGE FRANÇOIS RABELAIS DE L'HOPITAL

M. LE PRÉSIDENT.- M. SACCANI

M. SACCANI, rapporteur

(Le rapporteur donne lecture de son rapport)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Des réactions ? Oui, M. SCHULER.

M. SCHULER.- Monsieur le Président, chers collègues,

Je souhaite simplement dire quelques mots pour saluer cette décision importante pour le territoire du canton de Saint-Avoid.

Depuis plus de cinq ans, nous portons ce dossier avec une conviction essentielle : les collégiens méritent de pouvoir déjeuner dans des conditions dignes, adaptées et conformes aux exigences d'un établissement scolaire au XXI^e siècle.

Aujourd'hui, grâce au vote de notre Assemblée, cette attente devient une réalité. C'est une excellente nouvelle pour les élèves, pour leurs familles, mais aussi pour l'ensemble de la communauté éducative du Collège François Rabelais de L'Hôpital.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble de mes collègues pour leur soutien, ainsi que les services du Département pour le travail accompli.

Je veux adresser une gratitude particulière à vous-même, M. le Président. Lors de votre visite sur place, vous avez immédiatement compris l'urgence et la nécessité de cet équipement. Vous avez décidé d'agir et votre engagement personnel a été déterminant pour permettre l'aboutissement de ce projet.

La politique est souvent jugée à l'aune des grands discours. Elle trouve pourtant sa plus belle justification dans des décisions concrètes qui améliorent la vie de nos concitoyens.

Au nom de la ville de L'Hôpital et en tant que Conseiller Départemental, je vous remercie très sincèrement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci M. SCHULER.

Oui, M. SACCANI

M. SACCANI.- Monsieur le Président, merci.

Je voudrais ajouter que ce rapport et ce que nous allons voter, participe à l'équité territoriale évoquée tout à l'heure par notre collègue Sophie PASTOR dans le cadre de ce que vous avez dit, Monsieur le Président, au Conseil Départemental des Jeunes.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Hier, c'était une bonne séance, impressionnante dans sa tenue.

Il n'y a pas d'autres réactions ?

Effectivement M. SCHULER, vous m'aviez invité à une visite du collège de L'Hôpital. Lorsque je suis arrivé, j'ai pu effectivement constater que nous étions, en termes de restauration, en présence d'un établissement d'un autre temps. Des locaux provisoires avaient été trouvés afin que les enfants puissent prendre un casse-croûte. Une partie des enfants était, sinon, restaurée ailleurs.

La commune de L'Hôpital y avait apporté et y apporte encore sa contribution.

Depuis, j'ai mis en place une mission et j'ai confié à notre collègue, Mme STÉMART, en lien avec M. SACCANI, le soin de porter une réflexion sur les collèges, sur la construction, sur la population scolaire que nous accueillons qui va

inévitablement régresser dans les années à venir puisqu'à la prochaine rentrée, dans les écoles élémentaires, nous allons perdre en Moselle 2 300 enfants.

Ces enfants, nous les perdrons naturellement à la rentrée dans les établissements secondaires. La réflexion doit donc être engagée, sachant que le principe est clair jusqu'à la fin de ce mandat : nous ne fermerons aucun collège. Certains auraient pu imaginer qu'il y ait une ou plusieurs fermetures dans des collèges où les effectifs sont inférieurs à 200 élèves, mais ce n'est pas le cas.

En effet, il s'agit ici d'une politique que je considère comme une politique d'aménagement équilibré du territoire et je dirais même équitable - et non égalitaire. Si elle était égalitaire, nous aurions fixé un seuil, voire un plafond, au-delà duquel on fermerait.

Pour nous, je considère qu'il nous faut une réflexion beaucoup plus large qui s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, notamment pour la reconstruction de certains collèges, ainsi que dans la réflexion sur la restauration scolaire.

En effet, on constate une augmentation de la restauration scolaire dans les collèges, liée à des raisons d'organisation familiale et à la restructuration de la vie de nos concitoyens sur chacun de ces territoires. Sur ces enjeux, nous devons apporter des réponses, qu'elles soient globales - dans le cadre de nouveaux collèges - ou partielles, dans les unités de restauration.

L'Hôpital en est d'ailleurs un exemple. C'est une démonstration dans des bâtiments qui sont d'un autre âge, car nous allons démolir certains bâtiments qui n'avaient plus de destination, plus d'occupation, mais qui étaient toujours présents. On va libérer un peu l'espace dédié à l'activité scolaire dans ce collège de L'Hôpital.

Il reste encore des dossiers vivants, je pense à Hagondange, à Petite-Rosselle. On pourrait en citer encore malheureusement d'autres avec des questions fondamentales puisqu'on est entre 3 millions et 3,5 millions de repas par an – une restauration importante que nous gérons complètement en régie, sauf dans des prestations que l'on confie ou qui nous sont présentées et proposées par les communes ou les intercommunalités lorsqu'elles ont une restauration scolaire juste à côté.

À ce moment-là, on essaie de rationaliser les choses afin de pouvoir mutualiser le service public sous toutes ses formes. On a un dossier à Volmerange-les-Mines, par exemple, sur lequel nous devons travailler.

Cette mission doit fournir ses conclusions à la rentrée, que nous étudierons, pour voir de quelle façon cette population scolaire de nos collèges va évoluer et quelles vont être les mesures que nous allons prendre.

Lorsqu'on décide de reconstruire un collège, il faut qu'on ait une vision la plus éloignée possible pour savoir quelle sera sa fréquentation. On n'imagine pas reconstruire un collège, puis, cinq ans après, le fermer. Ce ne serait pas responsable et cela ne correspondrait pas à une bonne utilisation des deniers publics, dont nous avons la responsabilité. Par ailleurs, il y a des territoires, des communes de moins de 10 000 habitants, ou juste au-dessus, voire de moins de 15 000 habitants, qui disposent de deux collèges. Ce sont donc aussi des questions que nous devons nous poser avec nos 90 collèges publics, sans compter les collèges privés.

Nous devons les poser également avec les grands centres urbains, je pense à Metz, à Forbach et aussi avec des communes un peu plus petites qui ont du patrimoine qui, pour l'instant, appartient à la Région.

Nous avons déposé notre candidature pour récupérer d'anciens lycées et les transformer en nouveaux collèges. Pour l'instant, les négociations n'aboutissent pas, car entre la Région et les Départements, il y a la commune ou l'intercommunalité, qui a un rôle à jouer dans la mise à disposition du foncier et, donc, de l'immobilier. Ces négociations sont en cours, nous les poursuivons. J'ai attendu que les élections municipales se terminent, que ce souffle républicain parvienne à son terme sans s'épuiser.

Je vais reprendre les contacts avec les communes concernées : Metz, Forbach, Behren-lès-Forbach, où il y a des établissements régionaux qui ont fermé ou qui vont fermer. Sur ces sites, nous pourrions récupérer de l'immobilier en bon état, autrefois fréquenté, pour apporter des solutions sans avoir à reconstruire. C'est aussi une démarche écologique. Tout ce travail est aujourd'hui engagé.

Le PPI doit nous conduire encore à reconstruire cinq collèges, sachant que nous allons inaugurer à la rentrée, le collège de Stiring-Wendel et le collège de Saint-Avold, tous les deux reconstruits en Moselle-Est.

Nous continuons à investir sur tous les territoires, y compris dans la ruralité pour certains, mais aussi dans des territoires beaucoup plus urbains. Pour nous, il est essentiel que nous ayons cette réflexion globale, puisque je vous rappelle que le programme pluriannuel d'investissement dans les collèges avoisinait les 180 millions d'euros. Ces chiffres sont considérables.

Le problème, c'est que cela demande un certain temps. Auparavant, en 3-4 ans, entre la décision et la livraison, nous savions faire. Aujourd'hui, avec les règles, les normes, les difficultés, les concertations et les conciliabules, on passe entre 5 et 7 ans. À Rémillly, nous avons posé et dévoilé le premier panneau. Les appels d'offres ont été lancés, les négociations sont en cours.

Nous allons essayer de trouver des modes opératoires et des marchés publics un peu différenciés. Parfois, nous avons choisi des modes opératoires globaux et il nous revient ensuite d'adapter notre façon de faire pour une meilleure utilisation du Code des marchés publics, qui garantit à la fois l'intérêt du département et la qualité des réalisations. Et là aussi, un travail de fond est nécessaire. Mais nous n'allons pas nous arrêter, car nous avons encore 15 collèges datant des années 70, qui avaient été construits en urgence.

À l'époque, en France, on inaugurait un collège par jour. Ces collèges avaient été construits avec des technologies particulières. En Moselle, c'était FIOD (Forges et Aciéries de l'Est), une ancienne filiale de la sidérurgie, qui utilisait l'acier issu de cette industrie pour construire des collèges, selon un mode opératoire alors général, réglementé et normé. Ces bâtiments, conçus pour durer une trentaine d'années, ont finalement doublé leur espérance de vie. Aujourd'hui, ils ne correspondent absolument plus aux exigences climatiques actuelles.

Et là, nous devons encore faire évoluer le mode opératoire de la reconstruction des collèges et travailler sur le maillage de leur présence sur les territoires, les cantons, ainsi que sur les territoires pédagogiques, en lien avec l'Éducation nationale.

Le dossier est engagé depuis un certain temps et devrait aboutir. D'ici la fin de l'année, nous saurons à peu près quel sera le nouveau PPI que je vous proposerai de valider, ainsi que le lancement de certaines opérations, comme celle de Cattenom, pour lesquelles les décisions avaient déjà été prises.

Je revois le Maire de Cattenom, qui a demandé à me rencontrer pour voir comment nous pouvons évoluer sur un site contraint. En effet, adossé à un site

nucléaire, ce site est soumis à des règles strictes en matière de fréquentation : nous ne pouvons pas dépasser le nombre d'élèves actuellement accueillis, soit 450. De plus, le terrain est contraint, mais intéressant, car il se situe au cœur de la ville.

Cattenom, bien que souvent considérée comme un village, est une ville dotée d'équipements culturels et sportifs de grande qualité, qui sont un atout pour ce collège qui répond naturellement aux exigences sanitaires et sociales, mais surtout, il s'agit d'un établissement que nous devons réaliser le plus vite possible.

J'en reviens à la restauration du collège de L'Hôpital. Nous avons besoin de cette délibération pour lancer cette opération, en accord avec le Maire de L'Hôpital, afin qu'elle soit réalisée dans les plus brefs délais. Je crois qu'il est important de passer du concept à sa réalisation et donc de l'écriture d'un rapport à la pose de la première pierre.

Pour passer au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Voilà une belle unanimité qui nous encourage à aller vite. Et vous savez, mon impatience dans ce domaine-là.

III-2 BILAN DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT 2025

M. LE PRÉSIDENT.- Mme HAAG.

Mme HAAG, rapporteure

(La rapporteure donne lecture de son rapport)

Si vous permettez, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Mais naturellement, Madame.

Mme HAAG.- Près de 3,5 millions d'euros ont été mobilisés en 2025 en faveur des ménages mosellans : 2,8 millions consacrés aux aides financières individuelles et 687 000 € aux mesures d'accompagnement social.

Néanmoins, on observe une légère baisse de l'activité sans amélioration réelle des situations sociales. Cette diminution est notamment liée à la baisse des demandes, à la hausse des refus et aux difficultés croissantes d'accès à un logement financièrement soutenable.

Les interventions sont très majoritairement tournées vers le maintien dans le logement. Ces aides représentent 83 % des aides versées et 79 % des dépenses. Les

principaux postes concernent les impayés d'électricité, de gaz, de loyer. L'aide moyenne est de 265 € pour le maintien et de 305 € pour l'accès dans un logement.

Nous observons des difficultés croissantes pour sécuriser les parcours résidentiels. Le taux de refus atteint 9,5 % pour l'accès et 9 % pour le maintien.

Le principal motif de refus est un taux d'effort trop élevé rendant le logement difficilement soutenable pour le ménage.

823 garanties de paiement des loyers ont été accordées. Le profil des bénéficiaires reste stable, à savoir : personnes seules 44 % des ménages aidés, bénéficiaires du RSA 40 % et âgés entre 40 et 59 ans. La progression régulière des personnes âgées de 60 ans et plus, traduit un enjeu croissant lié au vieillissement et au maintien dans le logement.

250 ménages ont bénéficié de l'accompagnement social lié au logement.

Le financement du FSL (Fonds de solidarité logement) repose sur un partenariat volontaire des communes, interco, fournisseurs d'énergie et représente 1,247 million d'euros, dont 580 000 € versés par la CAF (Caisse d'allocations Familiale), l'État pour 1 377 000 € et le reste à charge du Département pour 847 583 €.

La baisse de la participation des fournisseurs d'énergie renforce la variabilité du financement départemental.

Pour conclure, la diminution du nombre d'aides ne traduit pas une baisse des difficultés. Elle relève, au contraire, d'une concentration de l'intervention du FSL sur des situations plus complexes, plus coûteuses et davantage marquées par les impayés d'énergie, la fragilité locative et l'insuffisance de solvabilité des ménages.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Des réactions ? Des oppositions ?

Unanimité.

III-3 9^E PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES DE MOSELLE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)

M. LE PRÉSIDENT.- Toujours Mme HAAG.

Mme HAAG, rapporteure

(La rapporteure donne lecture de son rapport)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Il s'agit d'un règlement qui s'adapte aux circonstances, que nous connaissons et dont nous avons la responsabilité.

Des oppositions ? Des abstentions ?

Unanimité. Je vous remercie.

IV-1 SODEVAM - AVANCE EN COMPTE COURANT D'ASSOCIÉS - RENOUVELLEMENT

M. LE PRÉSIDENT.- Se retirent pour ce point : MM. CHABANE, DIDIOT, THIL, BENIMEDDOURENE, DASTILLUNG, SCHULER, Mmes TONIN et REBSTOCK-PINNA.

Ce point nous est présenté par M. CORRADI.

M. CORRADI.- Merci Président.

On parle de SODEVAM. Je vais quand même dire un mot, parce que même les plus jeunes le savent, la SODEVAM a vu le jour il y a 36 ans, sous l'impulsion d'un certain Patrick WEITEN.

On voit ce que ça a donné. Je parle évidemment du développement de la SODEVAM. Pas de la promotion de M. Patrick WEITEN, ça, c'est une évidence - aménageur d'envergure en Moselle.

Ce qui est intéressant, c'est que c'est moi qui ai fait le rapport, alors qu'il y a plein de gens dans la Commission. Ça m'est tombé dessus, ou alors je l'ai cherché, je ne sais plus trop. En tout cas, on a eu un moment très intéressant, très intense et très silencieux dans la Commission. Personne n'en voulait, malgré les insistance de la Présidente.

J'ai expliqué, j'ai dit, la paternité ne fait pas problème, dès l'instant où les successeurs sont assez grands pour assumer l'héritage. Il faut que les enfants grandissent, tout le monde sait ça, tous ceux qui sont papa le savent. Mais quand on est jeune papa, on le sait un peu moins. Quand on est un peu plus vieux, on sait qu'on sera toujours papa. D'ailleurs, il le dit, vous avez vu dans l'ami Hebdo, Éric-Emmanuel SCHMITT. « Juste après Dieu, il y a Papa ». Donc Papa, on l'est tout le temps. Et souvent, on est appelé au secours. Mais bon, on peut dire aux enfants - il y en a qui se reconnaîtront - « Arrêtez, le père n'est pas fautif ». En tout cas, on ne peut pas lui demander des comptes sur ce qui se passe maintenant.

Je vais vous lire le rapport.

(Le rapporteur donne lecture de son rapport)

C'est vrai aussi que je représente quand même 25 % à moi seul de l'opposition donc j'étais quand même fondé à le faire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Je voudrais juste rectifier une petite erreur historique. Je ne suis pas le papa. Le papa de cette structure qui changeait de nom et s'appelait la SEDMY, la Société d'Economie pour le Développement de Yutz, était socialiste. Il s'appelait Jean-Pierre BONNETIN. Il avait même été communiste. Certains l'ont connu. Il en a été le Président et celui qui lui a succédé a été le Maire de Yutz qui a battu BONNETIN à l'époque. C'était René WAGNER.

Ensuite, cette structure a été rebaptisée Société de Développement de la Vallée de la Moselle avant de devenir la Société de Développement et d'Aménagement. Pourquoi ? Parce que la « Vallée de la Moselle », c'était une erreur, parce que Montmédy est entrée. Quand vous regardez au capital, la commune de Montmédy - et je crois maintenant la communauté de communes - sont actionnaires.

Je suis arrivé après, en 1995, en qualité de maire de Yutz.

Là commence l'héritage. Et vous savez tous, Mesdames et Messieurs les Maires, quand vous devenez élu local, vous héritez de bonnes choses - que vous disent ceux qui vous ont précédés : « Tu as de la chance, je te donne un héritage, quelque chose de bien. » Et puis vous répondez « Oui, mais j'ai des choses qui sont moins bien. »

Et la SODEVAM était un peu dans cette situation. Elle était là pour lancer la reconstruction, le réaménagement d'une partie de la commune de Yutz, qui au moment où je suis arrivé comptait 13 000 habitants.

Aujourd'hui, nous sommes 18 000 habitants. Je dis « nous », non pas parce que j'ai une responsabilité municipale, mais parce que je suis né dans cette commune qui s'appelait Basse-Yutz.

J'y vis encore, mes parents y sont enterrés et mes petits-enfants y vivent en partie. Et donc j'ai assumé pleinement, par la suite, l'évolution de cette société de développement et d'aménagement, feu la société économique de développement de Yutz et feu la société de développement et d'aménagement de la vallée de la Moselle.

J'ai quitté la présidence de la SODEVAM puisque j'étais aussi Conseiller départemental. Je m'engageais alors sur la voie - et Jean-Luc BOHL peut en témoigner - d'une éventuelle future perspective présidentielle qui s'est confirmée.

Puis, en 2008, le Maire de Yutz suivant m'a succédé, puis le Conseiller Départemental du canton de Cattenom, le Conseiller Départemental d'un des deux cantons de Thionville avant le Conseiller Départemental du canton de Bouzonville. Donc, je n'ai pas été le papa de la SODEVAM.

Je voulais juste rectifier, on remet les choses dans leur histoire. C'est important. Cette société a été beaucoup utilisée pour réaménager la ville et la modifier profondément. Marc HOUVER peut en témoigner, puisqu'il était à mes côtés à ces époques-là de l'évolution de la commune. Puis le capital s'est ouvert avec l'entrée du Département et d'un certain nombre d'intercommunalités.

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation que nous allons évoquer avec le président de la SODEVAM cet après-midi. Entre-temps, pour des raisons de trésorerie, nous avons décidé de mettre en place une avance en comptes courants d'associés, ça veut dire qu'on amène de la trésorerie, puisque les opérations d'aménagement sont très longues maintenant.

Au moment où on lance une opération, où on achète les terrains, où on dépollue, où on aménage, au moment où on commence à vendre les premières parcelles, le temps est très très long, de plus en plus long avec toutes les agitations technocratiques qui environnent une opération d'aménagement - et vous en êtes pour certains témoins dans des opérations que vous avez construites.

Je pense par exemple à Montigny-lès-Metz et à ce qu'on a inauguré il y a quelques jours où on est passé d'un quartier militaire à un quartier de la ville qui a complètement changé le paysage. Là aussi, il a fallu beaucoup de patience - et le bébé de BOHL est arrivé à la maturité. Quand l'État a décidé de fermer des casernes, ce fut un drame pour un territoire comme celui-ci.

L'objectif aujourd'hui, consiste à poursuivre ce que nous avons commencé, ce que nous avons déjà investi et je vous propose de continuer à verser 3 millions d'euros au compte courant d'associés. Mais je pense qu'il était important de le signifier. Nous aurons à en reparler d'ici quelques semaines et pour ce qui me concerne, d'ici quelques heures.

Nous avons l'avis favorable de la 1^{re} Commission.

Qui veut réagir ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. LE PRÉSIDENT.- Mme BECKER, je vous en prie.

Ah, c'est une abstention ? Je n'ai pas regardé. Mme BECKER et M. REICHHELD. Très bien. Deux abstentions. Le point est adopté.

Nous faisons rentrer ceux qui sont sortis et nous passons au point suivant.

IV-2 PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE AU FINANCEMENT DES ÉTUDES DE LA SNCF SUR LA RÉOUVERTURE DE LA LIAISON FERROVIAIRE FORBACH-BOUZONVILLE-THIONVILLE AU TRAFIC DE VOYAGEURS

M. LE PRÉSIDENT.- Ce point nous est présenté par M. SUCK.

M. SUCK, rapporteur

(Le rapporteur donne lecture de son rapport)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Des réactions. Mme REBSTOCK ?

Mme REBSTOCK .- Vous connaissez nos engagements respectifs en faveur de la mobilité, de la revitalisation de nos territoires et du développement de solutions de transport toujours plus complémentaires, plus mixtes et aussi plus adaptées aux besoins de nos concitoyens.

Dans cette ambition, le ferroviaire doit retrouver toute sa place et je sais que nous en sommes collectivement convaincus. Les avancées et la réalité des études qui sont

décrites dans ce rapport, Monsieur le Président, montrent qu'il existe des pistes de réflexion et de travail à servir pour, à nouveau, faire émerger des solutions afin d'accompagner les croissances du marché de l'emploi en termes de mobilité et notamment en termes de mobilité ferroviaire, mais surtout d'aménagement de notre territoire mosellan.

Alors, c'est une réelle satisfaction de voir aujourd'hui le chemin se constituer vers la mise en œuvre opérationnelle, on va l'espérer en tout cas, de réouverture de cette ligne Forbach-Bouzonville-Thionville au trafic de voyageurs.

C'est une satisfaction aussi que de voir la Région Grand-Est, la SNCF, être enfin peut-être aux côtés de la Moselle pour accompagner les besoins et les attentes des usagers mosellans en termes de mobilité, de services, de proximité.

Car le train doit redevenir ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être, un service public de proximité indispensable au développement économique, à la cohésion territoriale et à la décarbonation de nos déplacements.

Permettez-moi néanmoins deux observations sur ce rapport. Il me semblerait pertinent d'inclure dans cette étude directement la liaison Sarrebruck- Forbach, ainsi que la faisabilité de passage de la voie sur le site de Carling.

Ces deux éléments pourraient utilement compléter l'analyse globale du projet et peut-être nous faire gagner un peu de temps. Et bien sûr, Monsieur le Président, je sais que vous me voyez venir, mais je ne peux pas ne pas saisir l'occasion de cette formidable avancée pour réaffirmer en Assemblée que ce qui est possible à l'Est doit être aussi possible au Nord.

Je veux bien entendu évoquer la possible et nécessaire réhabilitation de la ligne ferroviaire Fontoy-Esch. Nous connaissons les contraintes techniques et opérationnelles d'une telle opération, mais nous savons déjà que l'entrée ferroviaire via Thionville ne peut répondre à l'entière des besoins d'aujourd'hui et de demain.

Nous connaissons aussi les réticences exprimées par nos voisins luxembourgeois à l'égard de certaines solutions ferroviaires. Je le dis très sincèrement, cela demeure difficilement compréhensible au regard des enjeux auxquels nous sommes collectivement confrontés.

Nous, élus mosellans, connaissons les besoins de nos habitants. Nous connaissons également le potentiel de ces axes historiques et les flux qu'ils sont

capables d'absorber. C'est pourquoi je forme le vœu que l'État et la Région soient demain aussi engagés aux côtés du Nord-Mosellan qu'ils le sont aujourd'hui pour ce projet à l'Est, en tout cas je l'espère.

La réouverture de la ligne Fontoy-Esch mérite elle aussi d'être étudiée avec ambition et détermination. Et j'ajouterai que l'implication de l'État dans sa dimension nationale sera essentielle pour porter ce dossier et convaincre l'État luxembourgeois de la nécessité stratégique de cette liaison.

Car il en va du rayonnement de nos territoires, il en va de l'aménagement équilibré de notre Moselle, il en va aussi de notre capacité à préparer l'avenir en développant des mobilités plus performantes, plus sûres, plus rapides et plus respectueuses de l'environnement. Bref, il en va de notre capacité collective à répondre surtout aux défis de demain.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- D'autres réactions ? M. CHABANE.

M. CHABANE.- Merci Président.

Il est simplement question de dire qu'il est temps – même plus que temps - d'accélérer ce dossier fondamental et structurant pour tout un département et pour nos territoires. Nos populations l'attendent. Aujourd'hui, elles en sont pleinement convaincues. Les élus des territoires l'attendent aussi. Et il faut dire aussi à nos concitoyens - et je pense que la presse pourra s'en faire l'écho - c'est le Département de la Moselle, à travers lui et son institution, vous Monsieur le Président, qui avez été à l'initiative politique, à la fois de cette étude, mais aussi de cette ambition de réouverture.

Parce que si le département de la Moselle et l'ensemble des territoires - et nous sommes nombreux ici à exercer des fonctions sur les dix territoires qui sont concernés - n'avaient pas été unanimement unis, nous n'en serions peut-être pas là aujourd'hui. Nous sommes désormais en mesure de concrétiser un projet qui va nous permettre d'une part d'accélérer la transition territoriale en cours, notamment avec l'augmentation constante des travailleurs frontaliers au sein de nos intercommunalités, et d'autre part de faire le pont entre la Moselle-Est et la Moselle-Nord. J'ai même envie de dire que ce projet relie aussi la Moselle-Nord et la Moselle-Est qui recèle, elle aussi, de grandes perspectives d'avenir, notamment grâce à tous les projets liés à l'énergie.

C'est une ambition extrêmement forte, à la fois en matière de solidarité territoriale, d'aménagement du territoire et de développement économique : en effet, pas de développement économique possible sans infrastructures, sans mobilité, sans transport et ce, surtout dans les territoires ruraux. Cette ouverture de la ligne s'inscrit pleinement dans la stratégie départementale en faveur de la démographie. On le sait bien : si nous voulons attirer de nouvelles populations, si nous voulons maintenir les populations actuelles et inverser les statistiques INSEE en matière démographique, il nous faut aujourd'hui des infrastructures qui contribuent grandement à l'attractivité de nos territoires.

Et puis, dernier point - et je crois que le contexte actuel le démontre - il nous faut accélérer en matière de transition énergétique et écologique et ce projet y contribuera naturellement. Pour ma part, je ne suis pas dans l'opposition aux mobilités. Je pense qu'aujourd'hui, la Moselle ne peut pas se passer de l'ensemble des modes de transport. Or, même si le Département n'a pas de compétence étendue dans ces domaines - à l'exception, bien sûr, des flux routiers - nous sommes bel et bien présents. Nous nous battons. Nous nous battons sur la route. Nous nous battons pour l'aéroport. Nous nous battons pour le train. Nous nous battons pour le schéma des pistes cyclables, adopté il y a quelques années. Bref, nous avons aujourd'hui un Département qui, en matière de mobilité, s'investit pleinement pour les territoires et leur attractivité.

Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, M. SCHUH

M. SCHUH.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis, bien entendu, en tant qu'élus de Forbach, mais surtout en tant que Délégué à la coopération transfrontalière, très heureux de l'évolution de ce dossier, même s'il est lent, bien sûr. Mais sans nous, sans le Département, sans vous, M. le Président, il n'aurait peut-être pas avancé du tout. Aussi peut-on être satisfait, malgré tout, des différentes études réalisées.

Alors, il s'agit d'une liaison qui pourrait relier la Sarre au Luxembourg, en passant par la Moselle Est. Ce n'est pas seulement une liaison, c'est un vrai lien transfrontalier, représentatif de notre département, qui compte deux frontières et un caractère résolument européen. La réouverture de cette ligne est une ancienne demande. En effet, cette ligne était ouverte aux voyageurs par le passé, avant d'être transformée en ligne

de transport de marchandises. Aujourd'hui, elle mériterait de revenir au transport des personnes.

En réalité, ce n'est pas un projet si compliqué. On a souvent posé la question ici, y compris aux services de l'État et même au Préfet lors de son audition par les Services du Département. Ce qui manquait surtout, c'était la volonté. Heureusement, le Département est là pour porter cette volonté. En tout cas, je tiens aussi à vous remercier toutes et tous pour votre soutien à ce projet, très attendu également par le bassin de vie de Sarrebruck-Moselle Est.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. M. FOURNIER.

M. FOURNIER- - Monsieur le Président,

Tout ce qui a été dit est juste et j'y souscris. Mais, il y a un point qui n'a pas été évoqué : c'est le rôle de la Région. En effet, les mobilités et notamment la mobilité ferroviaire, relèvent aussi de ses compétences. Or, il faut dire qu'elle n'a pas toujours joué un rôle de facilitateur, on pourrait même dire qu'elle n'a pas été à la hauteur de ce qu'on aurait pu souhaiter.

C'est l'appui du Département - et votre rôle, Monsieur le Président - qui ont été le moteur de cette ligne. Demain, peut-être sera-t-il aussi celui de la ligne Fontoy-Luxembourg.

Simplement, on peut légitimement douter du calendrier quand on voit que les études s'étalent entre 2028 et 2030 - et ce ne sont que des études, rien que des études. Je les aborde donc avec toute la circonspection possible. On est en droit de se demander si la Région est vraiment mobilisée sur ce dossier, d'autant plus que celui-ci n'est pas insurmontable. Il suffirait d'un appui décisif de la Région pour que cette ligne trouve enfin toute sa raison d'être entre Sarrebruck et le Luxembourg.

Donc, effectivement, le rôle que vous jouez, Monsieur le Président, le rôle du Département, n'est pas seulement moteur : il est primordial, il est prépondérant. Car je ne perçois pas réellement une volonté - et je le dis franchement - de la Région sur ce dossier, comme sur d'autres. Cela soulève beaucoup de questions sur l'aménagement du territoire pour notre département.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. M. SUCK.

M. SUCK.- Je voudrais ajouter quelques mots pour constater que nous partageons aujourd'hui tous ce diagnostic : nous avons besoin de nous mobiliser. Or, à chaque fois que le Département se mobilise dans des domaines de compétences qui ne sont pas les siens, soit on nous laisse faire, soit on nous oppose aujourd'hui, dans ce dossier, des tensions territoriales.

Par exemple, on évoque Thionville-Forbach, mais on escamote soigneusement Luxembourg et Sarrebruck. On ne parle pas de Sarreguemines-Bitche-Niederbronn, on ne parle pas d'Audun-le-Tiche-Fontoy et on nous parle en revanche d'un calendrier devenu insupportable.

C'est vrai dans ce domaine, et cela a été évoqué tout à l'heure à propos de la question de la santé : je crois que nous avons la démonstration qu'aujourd'hui, la première collectivité au service du territoire, au service des communes, c'est et ça reste le Département.

En venant ce matin, en traversant le territoire, je me posais la question : si nous n'avions pas la Région Grand Est, dans quelle situation serions-nous ? Sans doute serions-nous dans une situation où nous pourrions presque aller plus vite. Et j'en suis convaincu. Je vais prendre deux exemples.

Le premier, c'est effectivement ces études que nous avons lancées sous votre impulsion en 2023. Des études globales, alors qu'on nous expliquait que ce n'était pas possible, que rien n'était faisable, que ce n'était évidemment pas rentable.

On sait qu'aujourd'hui, la mobilité crée la richesse, et que dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire, dans une logique d'équilibre territorial, c'est la solidarité qui doit prendre le relais. Et je crois que c'est bien ce principe qui nous anime.

Donc, sur la question des mobilités, nous lançons l'étude en 2023 et nous obtenons les conclusions en 2024. Celles-ci montrent - et l'actualité nous donne malheureusement raison - que les offres de mobilité permettront à certains territoires de continuer à se développer, ou du moins de ne pas perdre de population. Elles permettront aussi à nos populations d'envisager de se déplacer avec une capacité à assumer les charges liées.

Lorsqu'on voit l'évolution des coûts des matières premières, lorsqu'on voit le dérèglement climatique et son incidence sur nos façons de consommer - et nous avons évoqué la décarbonation - on peut considérer que c'est une priorité. Heureusement,

nous sommes dans une région où l'économie et l'environnement sont considérés comme des priorités. Et donc, en deux ans, nous avons fait le nécessaire. Pourtant, il nous a encore fallu deux ans pour les mobiliser et les convaincre de venir à nos côtés.

Or, ils nous rejoignent avec une étude organisée par ceux-là mêmes qui ont justifié la fermeture de lignes SNCF. D'ores et déjà, on peut s'interroger sur ses conclusions, car - à les côtoyer - on ne perçoit pas chez eux un élan pour ouvrir et avancer.

Je crois donc que nous avons besoin de réaffirmer que nous ne devons pas commencer par sectoriser. Nous voulons une offre de mobilité globale, car la Moselle doit être interconnectée, ses territoires doivent être rassemblés et elle doit occuper le cœur du Grand Est au sein de cet espace européen.

Quant à moi, je regrette beaucoup qu'il y ait à la fois une absence de réflexion sur la question, alors même que Services Express Régionaux Métropolitains (SERM), avait déjà proposé des pistes et que notre collègue Mme REBSTOCK l'a souligné. Il s'agirait d'imaginer un certain nombre d'investissements que, pour ma part, je considère comme devant être intégrés dans cette étude.

La deuxième, c'est Sarreguemines-Bitche-Niederbronn.

Nous savons qu'aujourd'hui, près de 3 000 personnes sont en mouvement sans aucune offre de mobilité, tandis que notre départementale est désormais saturée ou, du moins, incapable d'absorber cette demande.

Or, lorsqu'on examine aussi le coût, la question de compétence ne se pose pas : quand nous devons apporter notre contribution financière, il n'y a jamais de problème. En revanche, quand nous voulons apporter notre contribution technique et politique, on nous répond : « Restez chez vous, vous êtes la structure humaine et sociale, la grande collectivité des solidarités, c'est notre affaire. »

Je crois donc que, sur ce sujet, nous devons peut-être émettre un signal fort, accompagné d'un certain nombre d'exigences. Ce signal est en effet la résultante de celui que nous avons décidé d'émettre il y a deux ans. Et sans notre mobilisation, je pense qu'aujourd'hui, il n'y aurait absolument aucune étude en cours. Du moins, c'est ce que l'on peut légitimement penser.

L'autre sujet, c'est la santé. Et qu'a-t-on entendu ? « Nous allons vous accompagner. » Sans le Département et les collectivités territoriales, pas de solution.

Il faut nous mobiliser d'autant plus que - et cela a été évoqué - le bassin houiller a la capacité d'avancer sur le terrain des énergies. Par ailleurs, la mobilité ferroviaire représente une impérieuse nécessité et sur d'autres territoires, il s'agit d'absorber les déplacements pendulaires, devenus insupportables sur nos routes départementales qui ne pourront plus y faire face : il suffit de circuler aux heures de pointe ou en période climatique extrême pour constater des problèmes de sécurité sur un certain nombre d'itinéraires, lorsque le ballast et le bitume commencent à fondre.

Voilà ce que je voulais ajouter. Il faut émettre un signal très fort, avec une volonté d'exigence. Car, comme le dit l'adage : « Qui paie décide » et je pense qu'il faut nous mobiliser.

On a pu voir la Région Grand Est, sur d'autres territoires, mettre en place une forme de mobilité plus réactive - c'était en Lorraine, mais pas en Moselle, malheureusement. Or, ce qui est vrai ailleurs doit aussi être vrai chez nous. Ailleurs, les Départements ne se sont pas mobilisés pour cofinancer. Donc, il faut nous mobiliser fortement et en tout cas exprimer une forme d'exigence.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. D'autres réactions ?

Merci de vos contributions.

2023 a été évoqué, mais je dis plutôt 2009-2010. C'est à cette époque, alors que j'étais Maire de Yutz et Conseiller Départemental du canton, que j'ai commencé à soutenir qu'il fallait une liaison entre Forbach et Thionville. J'avais des arguments simples : nous avons les rails, il nous fallait des trains et nous aurions des voyageurs. Vous pourrez revoir les écrits et même les délibérations si vous le souhaitez.

Il a fallu cheminer et ce cheminement a été beaucoup plus lent que ce que l'on pourrait imaginer pour un réseau ferroviaire. Il a fallu avancer sur ce dossier, en rappelant, en répétant et en embarquant tous les territoires concernés.

Naturellement, ils se sont ralliés à cette réflexion sur la mobilité : le territoire de la Moselle plus au nord, Fontoy vers le Luxembourg, là où il y avait un énorme besoin de mobilité et de diversité dans les modes de transport, car c'est bien cette complémentarité qui nous manquait.

Tous les matins, quand je prends l'A31 dans le bon sens, il y a toujours un accident, parfois un incendie, ou un problème qui nous oblige à emprunter les routes départementales plutôt que l'autoroute.

Il y a aussi Sarreguemines-Bitche, où la question s'est posée avec un enjeu souvent sous-estimé : celui des militaires à Bitche qui ont besoin de mobilité. Les familles aussi en ont besoin. Il en va de l'avenir de l'activité militaire sur ce territoire. Et cela m'a déjà été confirmé à plusieurs reprises par les Généraux qui me font part des réactions des familles militaires.

On sait en effet combien le Ministère de la Défense est attentif au bien-être de ces familles, souvent seules lorsque les militaires sont en opération - malheureusement, aujourd'hui, cette expression se conjugue plutôt au pluriel.

La question des mobilités est fondamentale pour que les enfants puissent aller au collège, au lycée, puis dans les zones urbaines et enfin consommer des produits du territoire. C'est un enjeu que l'on évoque très peu, mais qui devrait accélérer les choses. Je sais d'ailleurs que les services de l'État y sont très attentifs, notamment le Ministère de la Défense et même le Premier ministre, car j'en avais parlé avec lui lorsqu'il était Ministre des Armées. Il l'avait lui-même évoqué et je compte lui en reparler puisque j'ai une rencontre en préparation - les délais sont un peu longs, mais ils se raccourcissent. C'est donc un élément à ne pas négliger.

Il y a aussi la liaison Sarrebruck-Thionville, avec la liaison nord-sud, celle de Thionville-Trèves vers la Rhénanie-Palatinat, qui se pose de la même manière. Lorsque nous avons des réunions avec les structures interrégionales du nord du département avec nos voisins de Sarre, de Rhénanie-Palatinat, du Luxembourg et de Belgique, cette question avait déjà été soulevée et les décisions avaient été posées.

C'était il y a 15 ans. Les rails sont là, les passages à niveau sont là, les gares sont présentes. La réouverture de la liaison Trèves-Thionville apporterait une dynamique importante à ces relations que nous connaissions à l'époque, lorsque nos militaires français étaient en casernement à Trèves et venaient consommer à Thionville. Chaque vitrine arborait un petit panneau FFA, indiquant que les commerces de Thionville proposaient des tarifs préférentiels aux militaires.

Je vous raconte là un pan de notre histoire, mais c'est une histoire qu'il faut aussi raconter. Et puis, il y avait cette liaison entre la Moselle-Est et Thionville, qui assurait à la fois le transport de fret et celui des voyageurs. Au fil du temps - et les dates, nous vous les avons communiquées - nous avons des trains qui circulaient. Puis, leur fréquence a diminué, jusqu'à ce qu'un jour, il n'y ait plus aucun train pour les voyageurs.

Ensuite, les gares ont fermé, mais les voies ferrées, elles, on continue à les entretenir. J'en ai la démonstration.

C'est donc un dossier que nous avons pris en main, collégalement, tous ensemble. J'ai eu l'occasion, lors d'une visite de territoire, de réunir tous les Maires concernés à la gare de Bouzonville. Nous les avons convoqués à 8 h le matin et à 11 h, ils étaient tous présents. C'est bien la démonstration que cela répond à un vrai besoin exprimé par les Maires, qui sont l'émanation directe des populations.

Et puis, les choses n'ont pas avancé. Les jours se sont succédés, les uns après les autres et finalement, on est arrivé à un début d'études où on nous expliquait ce qu'on ne pouvait pas faire. Il restait un petit problème de réglementation, lié à la présence d'une activité industrielle à Saint-Avold, pour laquelle il faut encore mener une étude. Mais, d'après les éléments que nous avons aujourd'hui, rien ne s'opposerait à ce passage possible sur une zone à préserver, ni l'activité économique, ni le transport.

C'est au moins un train qui fonctionnera - non pas à la vapeur, mais mû par des études. Donc, une nouvelle étude nous est proposée par la SNCF. Même si ce n'est pas de notre compétence, ça ne semble gêner personne... Pourtant, on nous répète parfois : « Ce n'est pas ta compétence. »

Et là, on nous dit : « Il faut que vous apportiez 50 % de l'étude. » 50 % d'une étude à 237 000 €. Ça ne va pas appauvrir ceux qui paieront les autres 50 %. Et on attend notre délibération pour qu'ils délibèrent aussi. Or, si nous ne le faisons pas, il n'y aura pas d'étude. Et sans étude, il n'y aura pas de train. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Naturellement, je me suis précipité pour vous présenter ce point afin qu'on délibère aujourd'hui et que demain j'envoie le courrier à la Région, à la SNCF, en leur disant : « Allons-y ! »

Mais ça ne sert à rien que je me précipite : les premiers trains ne sont prévus qu'en 2030. Car il faut aussi une étude relative au patrimoine ferroviaire - la SNCF ne connaît même pas son propre patrimoine ferroviaire. Pourtant, il y a encore des trains qui circulent avec du fret, mais ce n'est pas la même chose qu'avec les voyageurs. Pour faire cohabiter les trains de fret et les trains de voyageurs, il suffit que le garde-barrière et le machiniste derrière ces rails appuient sur le bon bouton pour que ce soit le fret qui passe avant ou après les voyageurs. Mais, peu importe...

Ensuite, on nous demande d'évaluer l'état des haltes et des gares. Il n'y a plus de voyageurs, il n'y a plus d'agents en gare, mais il y a des communes qui ont racheté

ou préempté ces bâtiments. En effet, lorsque la SNCF vendait ou vend encore des gares, nous étions parmi les premiers à avoir un droit de préemption.

Ainsi, certaines communes sont aujourd'hui propriétaires des gares. Mais, on pourrait très bien dire un jour à ces communes qu'on n'a plus besoin de gares. Avec un train toutes les heures, il suffirait d'avoir un appareil où l'on glisse sa carte bleue pour obtenir un ticket.

Il faut donc mener une étude sur les besoins d'investissement pour la remise en service des haltes et gares au trafic voyageurs ainsi que sur les passages à niveau : 19 passages routiers et 4 piétons - l'objectif étant d'avoir, d'ici à 2030, un train toutes les heures à certaines heures de la journée et d'ici 2034, un toutes les demi-heures.

Au moins, avec la SNCF et la Région, on ne vieillit pas.

Et là, je pense que c'est insupportable, c'est la raison pour laquelle je souhaiterais que, dans le corps de la délibération, on précise que ces délais sont beaucoup trop longs et qu'on a besoin d'un calendrier raccourci sur ce dossier en rappelant aussi les autres dossiers évoqués tout à l'heure, qui ne doivent pas être perdus de vue. On ne peut pas se contenter d'entendre : « Attendons de terminer ces études-là et on commencera les autres. »

Dernier point, il y a 15 jours je participais, à la demande du Président de Départements de France, à un déjeuner avec le PDG de la Société SNCF Réseau et je lui ai dit : « M. le Président, pour un petit bout de rail et de train entre deux territoires qui permettraient d'avoir une liaison ferroviaire européenne, comme Sarrebrück-Luxembourg, il vous faut 4 ans pour faire une étude. » ; il m'a répondu : « Non, pas 4 ans. » ; j'ai insisté : « Si, mais c'est une étude compliquée. » ; et j'ai renchéri : « C'est une étude compliquée qui ne coûte pas cher : 237 000 euros. »

Je vais me fendre d'un courrier qui accompagnera la délibération, dans lequel je demanderai que le délai soit au minimum divisé par deux et qu'on mobilise mieux les équipes, car nous avons déjà beaucoup d'éléments à notre disposition. Nous sommes naturellement prêts à apporter notre contribution pour aller plus vite. J'attendais juste la délibération d'aujourd'hui.

Nous avançons, mais pas assez vite. Pourtant, nous en avons besoin, car la situation se dégrade sur nos routes départementales. Le report de trafic des autoroutes saturées s'y déverse, avec tous les dangers que cela implique pour la traversée de nos

villages. On peut le constater avec quelques chiffres : les prévisions de fréquentation, que vous avez dû voir, sont éloquentes : en 2023, il y avait 31 000 frontaliers concernés. En 2030, quand la ligne ouvrira, ce sera 41 000, soit 10 000 de plus sur nos routes. Puis, en 2040, dix ans plus tard, il y en aura encore 10 000 de plus. Ces chiffres ne viennent pas de nos services : ce sont des éléments fournis par la Société chargée de cette étude. Nous en avons déjà les premiers résultats. Donc, je vous propose de délibérer sur ce dossier.

Naturellement, nous le gérons avec acharnement, car je crois qu'aujourd'hui, il faut adopter une démarche pédagogique - l'art de la répétition -, nous deviendrons pédagogues pour parvenir à cette réalisation le plus vite possible.

Je mettrai tout en œuvre pour que la Région comprenne que la Moselle est impatiente et certains territoires en particulier. Nous évoquerons Bitche, nous évoquerons Fontoy vers le Luxembourg. La clé du succès réside dans la complémentarité des modes de transport. Ce n'est pas une question d'opposition de l'un contre l'autre, ni de l'un à la place de l'autre.

C'est dans cette complémentarité que nous réussirons le pari de l'économie et de la démographie. Imaginez : si demain cette liaison voit le jour, elle redonnera un souffle nouveau à la Moselle-Est.

Et si l'on ajoute à cela l'hydrogène blanc – et j'ai reçu des informations ce matin très tôt de la part de Julien MOULIN. Les éléments qu'il va présenter lors de sa conférence de presse chiffrée sont encore plus positifs que prévu.

Aussi, nous aurons besoin de personnel pour alimenter le marché du travail généré par la capacité à collecter et distribuer cette ressource, cette nouvelle richesse qui dort aujourd'hui sous les pieds des habitants de la Moselle-Est et un peu de Meurthe-et-Moselle, ainsi qu'une petite partie de la Sarre - sachant que la Sarre y est extrêmement intéressée - je l'ai encore dit à la Ministre-Présidente du Val de Sarre la semaine dernière.

Nous pouvons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité.

Merci beaucoup.

IV-3 ACCEPTATION DE DON DE PLANTS D'ARBRES DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE - RAPPORT D'INFORMATION

M. LE PRÉSIDENT.- Mme TONIN.

Mme TONIN, rapporteure

(La rapporteure donne lecture de son rapport)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci

C'est un dont acte. Naturellement, nous tenons à marquer notre reconnaissance et nous transmettrons cette délibération à mon collègue, le Président du Conseil départemental de l'Aude, si vous le permettez.

Pour nous, ce don représente une réserve importante, notamment pour compenser les prélèvements d'arbres — ce qui sera le cas, par exemple, sur la VR52. Grâce à ces ressources, nous pourrions envisager de replanter à certains endroits, là où nous disposons d'espaces, sur le territoire d'Amnéville. Ainsi, cela pourrait aller très vite.

V-1 ACCEPTATION DE DONDS - RAPPORT D'INFORMATION

M. LE PRÉSIDENT.- Mme MAGRAS

Mme MAGRAS, rapporteure

(La rapporteure donne lecture de son rapport)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Y-a-t-il des remarques ?

Vous me donnez acte de cette présentation et de cette acceptation. Merci.

V-2 MOSELLE CULTURE - VILLA MOSELLANE : PROJET DE CRÉATION D'UN SITE DÉPARTEMENTAL CULTUREL D'EXCELLENCE

M. LE PRÉSIDENT.- Ce point nous est présenté par M. CHABANE.

M. CHABANE, rapporteur

(Le rapporteur donne lecture de son rapport)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Des réactions ? Oui, Mme BECKER.

Mme BECKER.- Cher Président, vous nous proposez la création de la Villa Mosellane, un site culturel d'excellence dédié à la recherche et au développement artistique. L'initiative s'inscrit dans la stratégie Moselle Culture, visant à démocratiser l'accès aux arts tout en renforçant l'attractivité territoriale. Ce lieu pluridisciplinaire privilégiera les interactions entre artistes, chercheurs et publics, en mettant l'accent sur les écritures contemporaines et le théâtre. Pour son implantation, vous proposez le site de l'actuelle médiathèque départementale de Nilvange.

Cette proposition repose sur plusieurs éléments que vous argumentez, à savoir :

- une situation géographique privilégiée ;
- un potentiel d'extension et de modularité ;
- une opportunité économique ;
- l'utilisation de la structure existante.

Pour ce faire, il conviendrait de transformer l'actuelle médiathèque de Nilvange et de lancer les études techniques et budgétaires nécessaires à la concrétisation de cet espace - et donc d'étudier un nouveau site pour le pôle départemental de lecteurs publics, soit deux sites au total.

Bien que le choix de ce site paraisse justifié, les objectifs globaux du projet Villa Mosellane permettent de dégager plusieurs arguments pour envisager son implantation dans d'autres communes de Moselle.

Le renforcement de l'équité territoriale par exemple : le projet a pour vocation de fonctionner en harmonie avec les territoires mosellans et d'élever le niveau de l'offre globale culturelle. Une implantation dans une autre commune pourrait être justifiée par la volonté de mieux répartir les sites d'excellence sur l'ensemble du département et non pas seulement sur le Sillon Mosellan.

La valorisation des axes transfrontaliers : l'un des atouts de Nilvange est sa position transfrontalière. D'autres communes situées à proximité de la frontière pourraient faire valoir un argument similaire pour développer le rayonnement international : Creutzwald, Freyming-Merlebach, Hombourg-Haut, Forbach.

La complémentarité avec les acteurs locaux : la Villa Mosellane ne doit pas entrer en concurrence, mais s'inscrire en complémentarité avec les structures et les acteurs culturels présents en Moselle, comme les communes qui disposent déjà de systèmes d'études artistiques et technologiques par exemple le Gouvvy à Freyming-Merlebach ou le développement des thématiques spécifiques, comme le projet qui a une dominante

théâtre et écriture, telle que la commune de Créhange avec Créanto, pourrait se positionner également pour ce projet culturel.

En somme, tout choix alternatif doit s'appuyer sur une rationalité budgétaire et pensé en termes d'équité des territoires. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Mme REBSTOCK.

Mme REBSTOCK.- Merci, Monsieur le Président.

En préambule, je voudrais dire qu'un projet nécessite de choisir un site. Il ne s'agit pas d'opposer les territoires entre eux, mais il est vrai que choisir, c'est parfois renoncer à d'autres options. À un moment donné, il faut trancher. Je vais donc m'attacher à présenter un argumentaire pour que ce choix soit compris et valorisé.

Je souhaite souligner à quel point le projet Villa Mosellane me semble répondre à des enjeux essentiels pour notre territoire et pour notre époque.

Permettez-moi de faire un bref retour en arrière. La Moselle et plus particulièrement nos bassins miniers se sont construits grâce à des femmes et des hommes venus d'horizons différents pour y travailler, y vivre et y fonder leur famille.

Cette diversité culturelle fait partie intégrante de notre histoire. Contrairement à certains discours actuels, je considère qu'elle représente une véritable richesse pour notre territoire. La rencontre avec l'autre, cette capacité à s'ouvrir à des cultures différentes, est au cœur même de notre identité collective. Elle nourrit les valeurs de fraternité qui fondent notre République et doivent continuer à guider notre action. Je crois que nous en sommes animés ici, au niveau du Département.

Dans une période marquée par les replis identitaires, les doutes et parfois les divisions, il est plus que jamais nécessaire d'affirmer la place de la culture. Soutenir la création artistique, encourager la réflexion, accompagner les nouvelles formes d'expression et les usages numériques, c'est investir dans l'intelligence collective, dans l'ouverture au monde et dans l'avenir de nos territoires.

Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, préserver la diversité culturelle est une nécessité absolue : c'est une condition essentielle de notre humanité et de notre capacité à vivre ensemble.

Je suis également particulièrement attachée au choix du lieu qui accueillera ce projet. Vous allez me dire : « C'est normal, elle est Maire de Nilvange ! » Oui, je suis Maire de Nilvange, c'est vrai, mais au-delà de cet attachement personnel, je crois que ce choix a du sens, car il respecte et valorise l'histoire de la vallée et de notre département en général.

Ce site de l'ancienne médiathèque de Nilvange est implanté sur un ancien économat - vous savez ce qu'est un économat dans les secteurs sidérurgiques. Aujourd'hui, ce lieu est chargé d'histoire. Il a accompagné le développement industriel du Val-de-Fensch en servant l'ensemble de la population, des ouvriers aux ingénieurs. Il porte une mémoire, une identité et un patrimoine qui correspondent pleinement à l'ambition du projet que nous soutenons aujourd'hui.

C'est d'ailleurs ce lieu qui avait été choisi, il y a exactement 28 ans, par Victor MADELAINE, Maire emblématique de Nilvange et ancien Conseiller Général, pour y implanter un projet ambitieux, audacieux et novateur pour l'époque : la création d'une médiathèque, la première dans un secteur sidérurgique, avec un impact territorial élargi, un équipement moderne, devenu par la suite pôle départemental de lecture publique.

Aujourd'hui, ce lieu peut prendre un virage audacieux et novateur, grâce au Département de la Moselle. Je trouve que l'histoire serait belle. Par sa qualité architecturale, son ancrage historique et les équipements qui l'entourent, ce site offre des conditions particulièrement favorables à l'accueil de résidences d'artistes, d'expositions, de projets de recherche et à la création numérique.

Lorsque l'on entend « Villa Mosellane », cela nous renvoie forcément à la Villa Médicis. Et lorsqu'on évoque la Villa Médicis à Rome, on pense à un lieu de création, d'échange et de rayonnement culturel. Sans prétendre à la comparaison, je forme le vœu que la Villa Mosellane puisse devenir, à son échelle, un lieu de référence pour la création, la recherche et l'innovation culturelle, non pas seulement à Nilvange ou dans la vallée de la Fensch, mais bien sur l'ensemble du département de la Moselle. Elle irriguera l'ensemble du département de la Moselle.

Je souhaite donc qu'elle fasse rayonner notre Moselle, bien au-delà de nos frontières, en France comme en Europe et qu'elle contribue à transmettre ce qui a fait la force de notre territoire : l'ouverture, le dialogue, le vivre-ensemble et le refus de l'opposition entre les uns et les autres. C'est pourquoi je soutiens pleinement ce projet et l'ambition culturelle qu'il porte pour notre département. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. M. BOHL.

M. BOHL.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Dans la continuité de ce qu'a exprimé notre collègue, Maire de Nilvange, je voudrais dire que je me réjouis, pour ma part, de ce projet. Il s'inscrit, d'une certaine manière, dans la tradition qui a fait du Département l'aménageur culturel du territoire, à travers sa politique de médiathèques et de bibliothèques. Et évidemment, celle de Nilvange en était un exemple emblématique.

Et pour le coup, nous nous inscrivons véritablement dans un maillage territorial qui justifie, à lui seul, l'existence du Conseil départemental et son histoire. Nous nous inscrivons dans cette histoire-là, dans l'histoire des territoires et nous construisons également dans l'innovation, dans la continuité du travail effectué par les équipes de ce que j'appelle toujours la « bibliothèque départementale de prêt » - je suis un peu traditionnel et je tiens particulièrement à les remercier pour leur travail et leur accompagnement - notamment dans les études préalables à la médiathèque 507 de Montigny-lès-Metz où elles étaient présentes, aux côtés d'autres acteurs. C'était important pour moi.

Nous avons également, par exemple, les Micro-Folies, mises à disposition. Ce musée numérique permet d'ouvrir toutes les portes des musées du monde et des œuvres aux citoyennes, aux citoyens et aux jeunes en particulier.

Je crois qu'avec ce projet original, il y a toutes ces dimensions de mise en commun et de partage, notamment par l'innovation. Nous pouvons nous réjouir de la mise en place d'un tel projet, qui construit l'avenir tout en s'inscrivant dans une forme de tradition et d'histoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

D'autres réactions ? Oui, M. LEBEAU.

M. LEBEAU.- M. le Président, chers collègues,

Concernant le point sur la Villa Mosellane, je tiens à faire part de l'avis défavorable émis par la 1^{re} Commission pour plusieurs raisons : les éléments présentés ont un impact financier, mais aucun détail n'a été fourni à ce sujet eu égard au plan pluriannuel d'investissement en cours d'élaboration, aucune ligne n'a été matérialisée. Je pense que la priorité absolue reste de faire vivre nos sites « Passionnément Moselle ». Enfin, lorsque vous évoquez, dans votre intervention, un « Académios » de la

culture, je rappelle que l'Académos au service du Sport bénéficie d'une subvention d'équilibre de plus de 300 000 €.

Je vais vous raconter ce qui m'est arrivé à la kermesse de l'école Sainte-Thérèse. J'y rencontre une famille très sympathique. À un moment donné, je leur propose de faire une photo. Et on me répond : « Non, on ne peut pas faire de photo. » Je demande : « Ah bon, pourquoi ? » « On ne peut pas photographier l'enfant. » Je réitère : « Ah bon, mais pourquoi ? ». « C'est un petit enfant qui est placé en MECS » (Maison d'Enfants à Caractère Social). Je dis : Je ne comprends pas le problème. S'ensuit un échange cordial. Et on me raconte l'histoire. Nous avons la charge de cet enfant. Nous étions une famille d'accueil. L'enfant nous était très attaché, mais il était en grande difficulté. Nous avons demandé au Département des séances de psychologie. On nous en a accordé deux, puis plus de moyens. Comme nous n'arrivions plus à le gérer, nous avons dû le rendre au Centre départemental de l'enfance. Et ce matin, quand nous sommes allés à la MECS pour l'emmener à la kermesse de l'école - car une affection très forte s'était créée entre la famille et l'enfant - il y avait douze enfants pour un seul éducateur.

Certes, il y avait peut-être des personnes en maladie, ou d'autres raisons pour expliquer cette situation, évidemment. Mais je peux vous assurer que j'avais les larmes aux yeux et que je me demandais : « Est-ce que je fais bien mon travail au sein du Département ? »

Je dois simplement vous dire, Monsieur le Président, que cette décision, combinée à l'histoire que j'ai vécue de mes propres yeux avec ce petit enfant, me fait réfléchir. Je ne veux pas remettre en cause la stratégie que vous défendez et que je soutiens pleinement. Mais je me demande si, parfois, le trop n'est pas l'ennemi du bien.

Peut-être devrions-nous concentrer nos moyens sur notre priorité absolue : l'enfance. Je vous ai déjà parlé de l'importance de recréer le désir d'enfant en Moselle, de faciliter les conditions pour que les Mosellans aient plus d'enfants, afin de lutter contre le déclin démographique.

Je pense que cette histoire, qui vaut ce qu'elle vaut, m'a fait beaucoup réfléchir. Je vous la livre telle quelle. Je pourrais citer d'autres exemples et je pourrais vous parler des autres sites culturels - je ne veux pas me tromper dans leur dénomination - pour expliquer pourquoi je pense qu'aujourd'hui, il y a lieu de réfléchir à leur utilité, dans sa globalité.

Je pourrais aussi vous dire que, globalement, avec cette décision, le pire est à craindre. On vient de franchir la barre des 3 500 milliards d'euros de dette au niveau national. En 2030, il faudra payer 100 milliards d'euros d'intérêts. Dans ces conditions, même si la culture doit rester une priorité, lancer un projet mérite réflexion.

Je ne veux surtout pas vous opposer ces éléments. Je veux simplement m'assurer que l'argent est placé là où il doit l'être. Et je sais à quel point vous êtes attentif à l'action. Cependant, je dois rappeler que nous avons demandé l'ajournement de ce point en 1^{re} Commission. Un report aurait permis d'en discuter sereinement au sein de la majorité, mais ce ne fut pas le choix. Je me dois donc de m'exprimer. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- M. SUCK d'abord.

M. SUCK.- Ce matin, on fait la démonstration qu'il faut garder le cap au travers des propos de nos collègues Mme BECKER, Mme REBSTOCK ou M. LEBEAU.

J'imaginais qu'on allait nous parler que de budget et de chiffres. Or, on nous a parlé de sentiments et de cas malheureux que nous pouvons tous rencontrer à un moment de notre vie et en fonction, évidemment, de l'actualité. On pourrait y ajouter le dérèglement climatique, la baisse de 70 % de la biodiversité. On pourrait aussi évoquer l'incapacité du monde - ici même, dans cette enceinte Robert SCHUMAN - à réduire les tensions et à considérer que celui qui ne nous ressemble pas a quelque chose à nous apporter, à nous faire grandir et que le rôle de la collectivité, c'est d'être au service d'un projet de société et d'un projet de vivre-ensemble.

Si on s'en tient aux normes, aux règles et au budget, nous aurons tous la démonstration que nous avons bien fait notre travail. Moi, je crois que nous devons nous élever pour définir notre ambition politique. Ce rapport démontre que notre ambition politique, ce n'est pas d'adopter une approche arithmétique, mais d'apporter notre contribution et les moyens budgétaires se transforment ensuite en moyens humains.

Certes, nous le faisons, mais nous devons continuer à investir dans l'ambition de la Moselle, en permettant à celles et ceux qui s'interrogent, qui veulent tutoyer la modernité, de le faire à travers une approche culturelle. Par ce que nous en sortirons lorsque nous parviendrons à comprendre l'autre et surtout lorsque la population comprendra les vrais enjeux - ou du moins, lorsque nous lui aurons donné les moyens de les appréhender. Et la culture, au travers du numérique, en est un moyen.

On s'est tellement plaint que la jeune génération était déconnectée de la réalité, du rapport à l'autre, cachée derrière ses écrans, qu'aujourd'hui, ce rapport démontre que nous allons utiliser les nouvelles technologies à des fins culturelles.

Opposer ce qui vient d'être dit — et que l'on peut regretter — à un projet plus large, plus ambitieux, qui concerne nos concitoyennes et nos concitoyens, est, à mon avis, une faute politique.

Évoquer les questions budgétaires, c'est une chose. Certes, nous ne réglerons pas, au niveau du Département de la Moselle, ce que d'autres doivent décider. Mais lorsqu'on voit avec quelle capacité, quelle prouesse et quelle agilité, depuis tant d'années, nous tentons de faire face à nos dépenses, sans avoir la possibilité de mobiliser notre fiscalité ni de payer ce que décident d'autres ailleurs, je crois que c'est la démonstration de l'efficacité de l'Assemblée départementale : mettre les moyens et concentrer les efforts là où c'est prioritaire. Certes, nous allons diminuer l'investissement. Certes, le fonctionnement est de plus en plus contraint. Mais je crois que nous sommes exemplaires sur un certain nombre de sujets, pour ne pas dire sur l'essentiel.

Je crois que nous devons soutenir ce projet pour deux raisons. Le Département a toujours eu ses sites Passionnement Moselle et a su, à travers ses territoires et ses équipements, diffuser une forme de culture et de connaissance. Nous disposons de l'espace SCHUMAN, de Georges DE LA TOUR... Vous connaissez ces sites, nombreux et variés.

Aujourd'hui, considérer qu'il y en a assez et ne plus nous intéresser à ces nouvelles technologies, ce serait nous absenter d'un champ essentiel : celui de l'accompagnement. Celui d'expliquer que la culture, telle qu'on la vivait il y a 50 ans, pourrait se vivre différemment et que ces expériences sont plurielles.

Naturellement, nous ne cesserons pas de soutenir la culture, notamment à travers l'art vivant, car cela reste essentiel. Mais je crois que nous devons nous mobiliser et nous rassembler. Avant d'évoquer les conséquences financières, il s'agit d'abord de valider le principe. Et c'est bien l'objectif de ce rapport : en définir la destination et l'ambition.

Ensuite, concernant le lieu, je crois qu'il faut éviter d'opposer les territoires ou de considérer que « mon bâtiment vaut bien le tien. » Désormais, dès lors que l'ambition est portée, nous trouverons le meilleur endroit. Un certain nombre d'entre nous ont pu visiter ces espaces : c'est là que cela doit se passer. Parce que nous sommes chez

nous, parce qu'il y a une âme généreuse et parce que, depuis ce lieu, rayonneront sur les autres sites et pôles de lecture publique cette innovation et cette expérimentation.

Je crois que c'est un rapport de qualité, car il démontre la vitalité et l'ambition de ce territoire à continuer d'innover. Plutôt que de nous réfugier dans la simplicité en disant : « Nous n'avons pas les moyens, nous ne savons pas faire, tout le monde en veut, donc nous ne faisons rien. »

Si nous n'avions pas cette ambition, nous n'aurions sans doute pas les débats de ce matin, qui prouvent qu'aujourd'hui, nous continuons d'avancer. Nous continuons à construire cet avenir que nous voulons offrir à celles et ceux qui nous font confiance, et surtout aux habitantes et habitants fiers de vivre en Moselle.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- M. WEIS.

M. WEIS.- Je pense que ces quelques jours de canicule échauffent quelque peu les esprits. Cependant, dans cette enceinte climatisée, il me semble essentiel de garder la tête froide. Je tiens tout de même à rectifier les propos du Président de la Commission Finances : après échange avec Véréna FOGEL-GOSSÉ, il ne me semble pas que nous ayons émis un avis défavorable sur cette décision.

Nous avons évoqué ce sujet et Emmanuel LEBEAU m'a dit : « Je comprends que tu sois en porte-à-faux parce que c'est ta collègue. » Or, en aucun cas je ne me suis senti en porte-à-faux, car nous parlons uniquement d'études. Nous n'en sommes ni à poser la première pierre, ni à inaugurer le bâtiment.

Je pense que chaque année, depuis cinq ans, nous discutons de ce point concernant les sites Passionnement Moselle. Ta remarque reste la même : elle porte sur la vision et sur les déficits parfois enregistrés par certains sites. Néanmoins, nous sommes tous d'accord : quand on fait de la politique, quand on veut de la proximité, quand on crée des bâtiments publics, il n'est pas toujours possible - et heureusement - d'équilibrer les comptes.

Quand on ouvre une piscine, on n'imagine jamais en tirer du bénéfice. Quand on ouvre des sites culturels, je ne pense pas que le bénéfice soit le premier critère mis en avant. Aussi, je suis souvent d'accord avec la vision d'Emmanuel sur le plan financier. Quand on est Vice-Président des finances, on doit être responsable, c'est évident. Mais si on faisait de la politique uniquement dictée par les finances ou par les bénéfices à

générer, on aurait même plus besoin de siéger dans cet hémicycle. On pourrait laisser les fonctionnaires, les comptables, les technocrates prendre les décisions : ils feraient le travail aussi bien que nous.

En revanche, quand on est sur le terrain, même lors d'une kermesse d'école, si on leur explique les projets culturels, ceux qui sont venus se confier à vous pourront peut-être vous remercier aussi que le Département s'occupe de cette jeunesse qu'il accompagne en matière de politique sportive et culturelle.

Aussi, je compte revenir sur la décision émise par la 1^{re} Commission, car ce n'est pas celle pour laquelle j'ai voté. De plus, je ne me souviens pas avoir voté contre cette décision. Et justement, j'ai partagé certains de tes avis. En tout cas, étant en phase d'études, il n'y a aucune raison de s'opposer à ce projet. Donc, je refuse qu'on affirme que la 1^{re} Commission s'est exprimée contre ce projet qui n'a pas été voté ainsi.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Y a-t-il d'autres réactions ? Oui.

Commençons par donner la parole à ceux qui ne se sont pas encore exprimés. Allez-y Mme KUNTZ.

Mme KUNTZ.- Je ne comptais pas intervenir, mais puisque l'enfance a été attaquée, je ne peux pas laisser dire des choses qui ne correspondent pas à la réalité.

Le budget de la protection de l'enfance et de la solidarité est en augmentation chaque année. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour les enfants. On peut toujours mieux faire et j'en suis tout à fait d'accord. Il y a les suivis psychologiques, assurés par les psychologues : tout cela a été mis en place.

Effectivement, nous en aurions besoin de plus, mais ce n'est pas de notre faute, et surtout pas de celle du Département, ni des élus, ni des agents de la solidarité, auxquels je tiens, une fois encore, à exprimer ma reconnaissance pour le travail accompli. Il y a un manque de professionnels et ce n'est pas propre à ces milieux-là. Actuellement, quiconque cherche un médecin, un podologue ou un pédiatre se heurte à d'énormes difficultés. On ne peut donc pas reprocher au Département de ne pas y mettre les moyens. Cela reviendrait à minimiser tout le travail accompli et je tiens à saluer l'engagement des agents et des élus. Nous faisons ce que nous pouvons, même si on peut toujours faire mieux.

Et juste au niveau de la culture, je rappellerai juste que CHURCHILL a dit, si ce n'est pas pour la culture, pourquoi nous battons-nous ? Et les enfants ont aussi besoin de la culture, donc je ne comprends pas très bien pourquoi on attaque et on met en opposition des choses qui ne sont pas opposables. Et je pense que pour l'enfance, comme pour la protection et la solidarité, il y a du travail effectué. Je ne peux pas accepter les réflexions qui ont été formulées.

M. LE PRÉSIDENT.- M. FOURNIER

M. FOURNIER.- C'est un débat qui mêle l'émotion et la raison et « Comparaison n'est pas raison. » Je comprends qu'émotionnellement, on puisse être ébranlé par ce qu'on a vu, car c'est difficile à accepter et cela suscite des remous. Je ne peux pas non plus trop me prononcer sur les 3 500 milliards d'euros. Je me demande qui est aux commandes depuis 2017 : nous étions à 2 000 milliards et nous passons à 3 500 milliards. Si je sais compter, cela représente une augmentation de 150 % - c'est du jamais-vu. Sous les deux présidents précédents, la dette augmentait de 500 à 600 milliards et là, elle a bondi de 1 500 milliards. Donc, si on commence à raisonner uniquement sur des critères financiers, nous allons tout arrêter.

J'ai entendu prononcer le chiffre de 300 000 €, mais Emmanuel LEBEAU est suffisamment informé pour affirmer que le Département est bien géré et qu'il vous soutient à 200 %. Je crois que si on s'arrête à la barrière financière alors qu'on a les moyens - puisqu'il n'y a pas de DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales), il y a des DMTO qui sont entrés, on montre que le Département est dans une bonne situation financière.

Je crois que l'émotion doit rester de l'ordre de l'émotion et qu'il ne faut pas opposer la culture et l'enfance. Les deux méritent d'être soutenus, c'est essentiel. La citation de CHURCHILL mérite effectivement d'être analysée, mais il ne faut pas mêler émotion et raison sur le même plan. Sur ce point, la finalité nous semble difficilement compréhensible. Les réactions humaines sont souvent excessives et il faut y faire attention. Quant au débat sur le lieu, il anime la majorité et je ne m'exprimerai pas davantage, si ce n'est pour dire que la culture doit toujours être mise en avant, surtout dans des périodes très difficiles. C'est en élevant le débat et le niveau culturel que nous parviendrons à comprendre que « comparaison n'est pas raison. »

Enfin, la Villa Mosellane n'est pas la Villa Médicis. Nous ne sommes pas à Rome. Il faut en revenir à des comparaisons raisonnables. C'est une initiative à mettre au crédit du Département car « Villa Mosellane », c'est déjà beau, c'est bien. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- M. CHABANE.

M. CHABANE.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je ne serai pas très long. Ce qui me gêne, c'est que nous ayons ces débats en séance plénière, alors que nous appartenons tous à une belle majorité, de moi jusqu'à Luc CORRADI. Je le dis, car nous avons cette chance, dans cette enceinte, de partager généralement à plus de 95 % l'ensemble des décisions, des enjeux et des stratégies.

Et je crois que cela nous honore, surtout si on compare aux débats politiques nationaux, où c'est parfois le cirque complet. Nous avons cette volonté : faire avancer les territoires, quelles que soient, par ailleurs, nos opinions politiques, même au sein des différents Groupes qui composent l'Assemblée.

Il ne faut pas laisser penser le contraire. Il faut le dire, y compris devant la presse. Moi, je suis fier d'appartenir à une majorité qui consacre chaque année des moyens conséquents — et Marie-Louise KUNTZ l'a souligné — à l'enfance, à la petite enfance, à nos seniors, à l'autonomie, aux personnes en situation de handicap ou de fragilité.

Bien sûr, comme partout - et je le dis d'autant plus que je suis élu à d'autres échelons - tout n'est pas simple et tout n'est pas parfait. Mais nous avons cette volonté, et elle se traduit chaque année par des budgets extrêmement importants et une ambition politique extrêmement forte. Et j'en suis, par ailleurs, très fier.

Sur la Villa Mosellane, j'ai une remarque de fond et une remarque de forme. La remarque de fond porte sur l'enjeu politique suivant : faut-il mettre des moyens supplémentaires et continuer à investir dans les politiques sportives et culturelles, ou en faire une politique d'ajustement, une variable d'ajustement ?

Je ne suis pas le Vice-président de l'ajustement budgétaire, mais le Vice-président de deux piliers fondamentaux pour le vivre-ensemble et pour la société. Dans un contexte actuel miné par les oppositions entre certains, je pense que le Département de la Moselle s'honore justement en renforçant ces deux piliers.

Hier on était ensemble au Conseil d'administration du Centre Pompidou. Le fait que la Moselle accompagne et renforce son partenariat, va créer des synergies avec les

sites Passionnement Moselle et leurs publics cibles tels que les résidents des EHPAD, les collégiens ou encore les enfants des MECS et du CDE.

Tout cela s'inscrit dans une stratégie culturelle aujourd'hui largement reconnue, à rebours d'autres collectivités qui font d'autres choix. Le vrai enjeu politique est donc de se demander : est-ce qu'on continue ou pas ? Moi, naturellement, je suis pour qu'on continue. L'avantage de ce projet - et c'était ma remarque de forme - c'est qu'on part d'un site existant. Alexandra REBSTOCK l'a souligné : des moyens conséquents sont déjà mobilisés en fonctionnement.

Je pense que l'autre avantage c'est qu'on en est aujourd'hui au stade des études, sous l'autorité du Président et du Directeur Général qui y seront très attachés et qu'elles devront se faire dans la concertation, en respectant la légitimité de chacun ici. Je sais, Président, que tu as prévu de mobiliser un comité de pilotage. J'imagine que ce comité aura aussi pour vocation de réunir les différentes parties autour de la table. Mais je crois que le Département de la Moselle s'honorerait en amplifiant son action en matière culturelle.

Dernier élément, Academos représente certes une participation financière de 345 000 euros cette année, en diminution d'année en année. Pourtant, c'est un vrai outil d'attractivité et de rayonnement, reconnu à l'international avec plus de 60 délégations qui ont déjà foulé le sol de Verny. Je pense que nous devons être fiers de ce que nous faisons, fiers des politiques publiques que nous menons et fiers aussi d'aller à rebours du contexte actuel. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

M. le Président du Groupe des Républicains.

M. FREYBURGER.- Monsieur le Président, dans ces débats, la liberté d'expression est une qualité qui convient bien à une Assemblée démocratique composée d'élus au suffrage universel direct. Contrairement à d'autres Assemblées, ce qui est bien chez nous, c'est que nous savons pour qui nous votons sur un territoire donné. Cela permet de conférer une visibilité et une vraie représentativité aux élus.

Je me réjouis qu'il y ait une expression plurielle. Par ailleurs, je trouve tout à fait normal - et personne n'en fait grief à notre collègue Emmanuel LEBEAU - qu'il réagisse de façon humaine dans une Assemblée dont le cœur de métier est la solidarité territoriale et humaine. Il est vrai que nous sommes tous confrontés à des sujets difficiles et

sensibles, comme Marie-Louise KUNTZ l'a rappelé. On ne peut parfois s'exonérer d'une part d'humanité qui comporte nécessairement une part d'émotion.

Sur le sujet de la Villa Mosellane, le thème dominant de la structure, comme l'a souligné Armel CHABANE, est tout à fait intéressant. Nous sommes pleinement dans une médiation culturelle qui peut associer un grand nombre de personnes, notamment des jeunes Mosellans. Il y a un véritable intérêt. Je ne vais pas reprendre les propos tenus par les uns et les autres, mais il faut, outre l'objectif poursuivi, tenir compte de la temporalité. Il n'est pas question de couper un ruban inaugural la semaine prochaine. L'idée, ici, est effectivement d'examiner, d'analyser, d'étudier et d'aller plus loin. Nul doute que l'Assemblée départementale sera pleinement associée à la concrétisation de ce projet.

Donc, au titre du Groupe des Républicains et Indépendants, je souhaitais faire part d'une position qui se traduira par un vote favorable à cette délibération. S'agissant d'un projet de médiation culturelle, je suggère - et je pense que cette idée est déjà intériorisée chez nombre d'entre nous - de débiter par une phase de médiation politique.

M. LE PRÉSIDENT.- M. LEBEAU, je crois que cette fois-ci, il n'y a plus d'autres demandes de parole, donc je vous cède la parole.

M. LEBEAU.- Je remercie Monsieur le Président pour la quatrième fois.

Premier élément : je rappelle un point fondamental. Il y a une finitude à l'argent public. Là où on en met, on ne peut pas le mettre ailleurs. Je rappelle des données que vous connaissez tous : l'évolution des dépenses sociales. Je n'ai jamais dit qu'on n'en mettait pas assez. J'ai pris un cas, un seul cas. Et j'ai dit que cela devait rester l'exception, sûrement. Je n'ai pas dit qu'on en faisait une généralité.

Globalement, sur les six dernières années, les dépenses sociales ont augmenté de 50 millions d'euros. Cela nous contraint à faire des choix budgétaires. Et malheureusement, l'activité économique du pays - et donc de notre département - va nous contraindre à en faire de nouveaux.

J'aimerais bien que nous soyons en pleine expansion économique, que nous puissions faire plus, que M. BAHLSEN puisse dire « toujours plus. » Bien évidemment, je n'ai pas la récession incarnée dans mon corps. Et ce n'est pas mon âme. Mon âme, elle est plutôt humaine. C'est l'élément important. Et je ne me laisse pas emballer par l'émotion.

Un autre élément : je suis tout à fait d'accord avec le Vice-président CHABANE quand il dit « ça mérite ce type de discussion ». Cela aurait été tellement mieux en réunion de majorité. M. CHABANE, excusez-moi si j'interprète vos propos. On peut se référer au procès-verbal qui a été co-signé et qui est ce qu'il est – je n'en suis pas le rédacteur - concernant le procès-verbal de la 1^{re} Commission, je n'en dirai pas plus.

L'objectif n'est pas de créer des polémiques, mais de parler du fond. Je vais devoir aborder le budget - je ne voulais pas en parler - mais vous m'y contraignez, mes chers collègues. Comment gère-t-on aujourd'hui les sites Passionnément Moselle ? En réduisant les dépenses. Et si l'on observe les trois dernières années, aucune activité ne tend vers le développement. On applique donc une logique de réduction des dépenses. Le compte administratif 2025 - dont vous avez peut-être déjà pris connaissance - en témoigne, tout comme le budget. Cette gestion rigoureuse et attentive, c'est la marque du Président.

C'est pour ça que je lui fais pleinement confiance et que je le suis. On me dit, notre opposition me dit : « Mais vous louez toujours la stratégie du Président. » Oui, je loue toujours la stratégie du Président, mais je me dois, à un moment donné, d'être sincère. La sincérité, c'est aussi dire à quelqu'un que ce qu'il dit est vrai. Et ça mérite, quand on pense faire fausse route, de le dire aussi. Ça s'appelle l'honnêteté intellectuelle. Et j'ai cette honnêteté intellectuelle de dire qu'aujourd'hui, à mon niveau, je pense que nous faisons fausse route. Ce qui montre que, quand je dis que le Président gère bien, c'est en toute honnêteté des propos. On peut dire deux choses avec une honnêteté totale, et sans emprise d'émotion.

Globalement, les sites Passionnément Moselle - j'espère ne pas me tromper dans la dénomination - coûtent 6 millions d'euros. Au total, 6 millions d'euros de subventions d'équilibre pour l'ensemble des sites. Je suis d'avis qu'il faut les maintenir et trouver une stratégie avant de créer un « Academos Moselle ». Il ne faut pas un nouveau site. Il faut d'abord trouver une stratégie pour l'existant avant de faire quoi que ce soit, sachant que devant nous, il y aura des pluies, des orages et du mauvais temps au niveau des finances publiques. Pourquoi je crois au Président ? Parce qu'il a une vision. Il aime la Moselle.

Je dis simplement : ce projet-là, par beau temps, pas de problème, mais par mauvais temps, même s'il ne s'agit que d'une étude, la priorité doit être mise ailleurs. Je

n'oppose pas le social à la culture, ni le sport, ni rien. Le tout fait sens, mais il est urgent de repenser ensemble, en réunion de majorité, ce projet.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

D'autres réactions ?

Merci pour ces débats qui nous interpellent. Ils ne sont pas nouveaux.

La protection de l'enfance, je l'ai déclarée première cause départementale en 2011. En 2011, nous avons consacré des moyens à toutes les politiques sociales, avec tout ce que cela a représenté. Et jamais, dans mes propos, je n'ai opposé une politique à une autre. Je pense que c'est dans la complémentarité des politiques que nous réussirons.

Nous avons besoin de démontrer que nous sommes un territoire attractif et actif. L'attractivité ne se mesure pas à la politique sociale et surtout pas à la politique de protection de l'enfance. Je souhaite mettre ce sujet totalement sous embargo, surtout ne pas l'exposer. Car ceux qu'on expose, ce sont les enfants qui nous sont confiés. Il est tellement facile d'utiliser ce drame que nous vivons au quotidien. Peut-être l'avez-vous vécu un dimanche matin, moi, je le vis tous les jours. Et quand je vais à la fête de Noël - et ce n'est pas la seule fois que je me rends au CDE - je n'y vois pas beaucoup de monde.

Il faudrait peut-être y aller. « Écoutez, regardez : nous avons investi 6 millions d'euros au CDE ! ». Est-ce que beaucoup se sont réjouis de ces 6 millions d'euros ? Non, je ne l'ai pas entendu. Lorsque j'ai inauguré avec la Présidente du CDE, nous n'étions pas très nombreux. 6 millions d'euros ! Lorsque nous avons investi ici et là, dans la localisation d'antennes du CDE - l'une en Moselle-Est, l'autre en Moselle-Nord - et que j'ai inaugurée avec les responsables du CDE, il n'y avait pas beaucoup de monde. Ni à un endroit, ni à l'autre. L'émotion n'est pas partagée, elle est liée à un moment ou à un autre de la vie des uns ou des autres.

Alors que pour nous, pour un certain nombre d'entre nous, la question de la politique sociale est au quotidien. Quand on parle des mineurs non accompagnés, quand on parle de 50 % des enfants qui relèvent non pas du médico-social, mais du médical, ça n'émeut personne. Je l'ai encore évoqué hier devant la directrice de l'Agence régionale de santé. Rassurez-vous, ça ne l'a pas émue. C'est une politique fondamentale, puisque c'est celle qui consomme le plus de crédits et chaque année, ça augmente.

Là, nous avons une Décision Modificative à 4,1 millions d'euros pour l'insertion et l'autonomie. Ce n'est pas suffisant et ça ne le sera jamais. C'est un puits sans fond et ça, c'est un problème de société.

Maintenant, je ne veux pas opposer une politique à une autre. Certains Départements l'ont fait. Je pense qu'il faut que nous ayons une politique globale qui intègre tous les éléments qui nous permettent à la fois d'assumer notre responsabilité sociale - qui est la première de nos compétences, non partagée avec quiconque - et de continuer à donner une image dynamique à notre Département. Si nous ne le faisons pas et tout le monde le sait, nous allons perdre de la population.

Et ce n'est pas en n'ayant aucune politique sociale que nous allons gagner de la population. Ce n'est pas comme ça que nous jugeons de l'attractivité. Donc, les questions fondamentales qui se posent ensuite sont les suivantes : Comment pouvons-nous travailler sur l'attractivité de notre département pour dire « Viens, reste, reviens » ? Comment attirer de nouvelles populations ?

Se poser une question à un moment précis, dans une séquence que nous vivons, pour essayer ensuite d'avoir une politique globale, je pense que c'est une mauvaise politique que je n'ai jamais pratiquée. Parce que des cas comme ça, je pourrais vous en citer tous les jours. Et je pourrais pleurer avec vous en disant : « On ne trouve pas le personnel », ce qui est pour nous un drame. Le CDE, c'est un drame, Mme la Présidente. Et même si nous voulons en recruter davantage, nous n'y arrivons pas, avec toutes les difficultés que cela représente. Alors là, vient se poser effectivement un problème, une question, une réaction sur un établissement qui, aujourd'hui, ne fonctionne plus comme à ses origines.

La question fondamentale qui se pose derrière, c'est que la lecture publique a profondément évolué. Pourquoi ? Parce que le numérique et les médias ont pris de la place, beaucoup de place et que la lecture a régressé. À l'époque de l'inauguration - j'y étais en 1998 et je commence à être un vieux perdreau - Jean-Luc BOHL était avec moi. C'était une ministre de la Culture qui l'avait inaugurée, celle qui est aujourd'hui Maire de Strasbourg - pour ne pas la citer.

C'était novateur : une médiathèque sur chacun des territoires, comme à Bitche, comme à Créhange, comme à Nilvange. La différence à Créhange, c'est qu'une partie des locaux ne nous appartient pas, mais appartient à la commune. Nous avons un tout petit secteur à Créhange, un territoire beaucoup plus limité que celui de la Moselle-Nord,

où d'énormes investissements économiques portent leurs fruits. C'est beaucoup moins le cas sur le territoire concerné par le dossier que l'on évoque de Nilvange et de tout son territoire.

Et puis, cet équipement est un investissement propre et unique de la part du Département de la Moselle. Nous devons réfléchir à son avenir, car aujourd'hui, nous n'avons plus la fréquentation d'autrefois. La situation se dégrade.

Les questions que nous nous posons - et que nous avons abordées naturellement avec la commune - ont été travaillées. Cette médiathèque est intégrée dans un espace qui dépasse ses limites et peut servir ensuite à l'hébergement, à l'accueil, à l'événementiel. C'est cette démarche que nous voulons engager. À partir de là, nous nous sommes posé la question de l'avenir de notre médiathèque.

Dans ces conditions fondamentales, en restant toujours dans une dynamique d'attractivité, nous avons essayé d'adopter une démarche différente : celle de commencer à intégrer le numérique dans les politiques culturelles, dans une approche novatrice. Nous nous sommes donc rapprochés de quelques professionnels, l'administration, sous l'autorité du Directeur et l'ensemble des services. Nous avons travaillé avec les responsables et le Vice-président pour voir comment faire évoluer notre politique culturelle. L'objectif ? L'inscrire dans la culture de la deuxième moitié du XXI^e siècle et même avant, pour être novateurs, comme nous l'avons été avec Academos.

Alors maintenant, Academos commence à nous poser des questions et des problèmes. Je suis désolé, mais Academos est un succès ! 300 000 euros ? Oui, avec les retombées !

J'ai dîné, la semaine dernière avec le Président de la Fédération Française de Volleyball qui est venu et qui m'a dit « J'ai entendu parler d'Academos. J'ai entendu parler des délégations que vous accueillez, des contrats que vous avez signés avec la Fédération Brésilienne de Volleyball, qui nous en attire d'autres. J'ai besoin d'avoir des lieux comme ceux-là pour développer la pratique du sport » - et la pratique du sport pour tous : nous allons ouvrir les 15 gymnases avec une contrainte que nous avons énoncée, le sport ouvert pour tous et également aux personnes en situation de handicap et aux enfants de la protection de l'enfance.

Donc à chaque fois qu'on pense service au-delà du service social, on pense enfance en difficulté, on pense personnes âgées, on pense handicap. Parce que

l'objectif, ce n'est pas uniquement de répondre à la garde des uns des autres. C'est le bien-être aussi. Et ce bien-être-là passe par la culture et par le sport. Parce que ces enfants-là fréquentent des lieux Passionnément Moselle. Ils ne sont pas comptabilisés parce qu'ils ne payent pas d'entrée. Et pour nous, j'ai des demandes d'associations de personnes âgées qui ne payent pas d'entrée, qui me le demandent.

C'est une culture partout et pour tous. C'est l'avantage des sites Passionnément Moselle et regardez, ils sont majoritairement installés dans la ruralité profonde. Ce qui est un atout, mais qui est à profond déficit, parce que le problème de la mobilité est posé. Le musée Georges DE LA TOUR à Vic-sur-Seille, vous pouvez toujours aller à la gare de Metz et dire « je veux prendre un billet de train pour aller à Vic-sur-Seille », vous attendrez. Mais je pense que si on enlève le musée Georges DE LA TOUR de Vic-sur-Seille, on fait tomber un pan de la culture territoriale de solidarité.

Parce que c'est ça aussi ces 6 millions d'euros que nous payons : ils sont peut-être trop chers. Depuis 2011, j'essaie de réduire les coûts. C'est vrai à Bliesbruck, dans la périphérie de Sarreguemines, mais qui a besoin d'une aide départementale.

Nous avons 8 sites, qui coûtent entre 800 000 et 1 million d'euros chacun. C'est très simple : la Maison Robert SCHUMAN, par exemple, accueille 10 000 visiteurs par an. Aujourd'hui, on parle beaucoup de la Moselle, parce qu'on parle beaucoup de Robert SCHUMAN et parce qu'on parle beaucoup d'Europe. Et donc, si on parle beaucoup d'Europe, la Moselle est au premier plan. Voilà quelques retombées que l'on ne mesure pas.

Mais c'est vrai que comptablement 6 millions d'euros, c'est beaucoup trop cher, il faudrait réduire, peut-être privatiser. Ah, c'est sûr, on offrirait autre chose : un Disneyland, avec des jeux, des animations et peut-être le Château de Malbrouck, qui deviendrait autre chose. C'est un lieu majeur, sur un territoire rural très éloigné des centres urbains, mais c'est un site majeur, malgré tout, quel que soit le prix.

Le prix de la culture est toujours jugé trop cher. Avec le sport, c'est la même chose. Il faut savoir qu'aujourd'hui, après les Jeux Olympiques en Moselle, il y a une augmentation importante de la fréquentation de nos associations sportives. C'est un investissement productif et attractif, qui aura, j'en suis convaincu, des conséquences sur la démographie. Comment voulez-vous que nous développions la démographie si nous ne démontrons pas que notre territoire est attractif ? Nous sommes dans la compétition des territoires. D'autres territoires du Grand Est ont fait le pari de l'action sociale, avec

les conséquences de ce choix. Nous, nous avons fait celui de l'attractivité, mais dans la complémentarité d'actions. Pas l'une au profit de l'autre, ni au détriment de l'autre, dans quelque domaine que ce soit.

Arrivons maintenant à ce dossier, à cette Villa Mosellane qui fait couler autant de salive. Il faut déjà savoir que la 1^{re} Commission s'est auto-attribuée une réflexion qui ne lui a pas été demandée. Depuis 1998, je n'ai jamais vu une Commission s'autosaisir d'un point qui ne la concerne pas, puisqu'on ne parle pas de finances, à aucun moment ; on dit qu'on va lancer des études. Mais aujourd'hui, il n'y a aucune inscription budgétaire, aucune estimation budgétaire, aucune Décision Modificative. Ce dossier n'est pas en DM1, il ne sera pas en DM2.

Que fait la Commission des Finances ? Elle intervient quand on parle finances. Et l'affectation des différents rapports aux différentes Commissions est de la responsabilité de la Présidence. À aucun moment j'ai entendu dire « Président, nous voudrions nous autosaisir de ce point-là ». J'ai entendu qu'il y a eu discussion et j'ai entendu qu'il y a eu délibération. Aujourd'hui, j'entends qu'il n'y a pas eu délibération.

Je pense qu'il faut, dans toute collectivité, dans toute assemblée, un minimum de règles. Parce que si chacun, ensuite, fait ce qu'il veut avec des arguments qui ne tiennent pas, cela vient perturber le mode de fonctionnement d'une Assemblée comme la nôtre.

Quel était l'objectif au départ ? Nous avons une médiathèque qui ne fonctionne plus. Nous réfléchissons, comme nous l'avons fait pour le sport, à faire évoluer notre politique culturelle. Donc, nous engageons une réflexion en disant : pourquoi ne pas intégrer les nouvelles technologies dans la politique culturelle ? C'est la politique de demain, pas celle d'après-demain, pas celle du quatrième millénaire. C'est la réalité.

Nous avons des professionnels prêts à travailler avec nous dans cette réflexion. Les questions qui se posent sont les suivantes : faut-il repenser la médiathèque de Nilvange ? C'est un bâtiment qui nous coûte cher et qui, aujourd'hui, ne correspond absolument plus à ce qu'on peut imaginer pour un lieu de lecture publique qu'il nous faut absolument revoir.

Le bureau exécutif avait été sollicité. Tout le monde n'était pas là, mais j'avais pris l'initiative d'aller visiter les lieux avec les membres présents pour réfléchir. À partir de là, le bureau exécutif a dit : « Nous lançons la réflexion, à partir de laquelle nous mettrons ensuite toute la procédure de décision en place, depuis le début, avec la production d'études. »

Le bureau exécutif, à l'unanimité, a décidé de lancer cette démarche. Il n'a pas décidé de lancer les études. Nous avons lancé cette démarche pour estimer quels seraient les coûts des études, pour présenter ensuite à la Commission des Finances des éléments chiffrés car jusque-là il n'y en avait pas.

Sur les principes énoncés par le bureau exécutif, les Commissions n'avaient pas encore leur place. Simplement, chaque Commission - la Commission Culture, la Commission des Finances, la Commission d'Aménagement du territoire - devra être impliquée, car nous allons parler des bâtiments, nous allons parler d'investissements dans ces bâtiments que nous devons faire.

Nous sommes aujourd'hui dans cette situation : un rapport de principe nous permet maintenant d'avancer. Il faudra un certain temps pour obtenir les estimations. Une fois que nous les aurons, naturellement, le bureau exécutif d'abord, puis la majorité, et enfin, Mesdames et Messieurs, membres de l'Assemblée, lors d'une réunion technique, nous vous présenterons les éléments afin de délibérer et de décider si nous allons plus loin.

On fait les études, pas des études opérationnelles, mais des études prévisionnelles. À ce moment-là, nous nous posons la question globalement - et faire de la politique, c'est déjà avoir des principes, un mode opératoire. Parce que chacun ne peut pas faire ce qu'il veut dans une communauté de femmes et d'hommes qui doit répondre à certaines règles - on critique assez l'Assemblée nationale où il n'y a plus de règles, où chacun dit et fait ce qu'il veut.

Dans ce Département, on ne fera pas ce qu'on veut. Nous serons collégalement soumis à des règles établies. Chacun, à sa place, sera, à un moment ou à un autre, concerné par une décision que nous aurons à prendre collégalement. Ensuite, opposer un site à un autre... Oui, Mme BECKER, vous avez raison et je suis sûr que je serai ensuite interpellé : « Pourquoi pas à Bitche ? » Ou « Pourquoi pas à Sarrebourg ? ».

Pourquoi pas ? Quand on en arrive à ce niveau de détail, c'est que nous avons oublié une chose essentielle : nous sommes d'abord, et Philippe LEROY ne cessait de le rappeler, des Conseillers Départementaux de la Moselle. Notre rôle, ici, n'est pas de nous diviser - je ne vous cède pas la parole, Mme BECKER. Nous allons terminer. Je vous ai laissé parler autant que vous l'avez souhaité et je ne vous permets pas de m'interrompre pour l'instant.

Nous sommes dans une démarche collégiale qui concerne le Département dans son ensemble. Le Bureau exécutif a souhaité une réflexion sur la médiathèque de Nilvange : c'est ce que nous allons faire et qui aboutira peut-être à une décision qui sera prise de dire non, on ne fait pas. Mais c'est précisément l'objet de la démarche :

- étudier les possibilités techniques d'évolution du bâtiment ;
- affiner le cahier des usages en fonction des possibilités réelles d'aménagement ;
- élaborer différents scénarios d'occupation ;
- rédiger un cahier des charges techniques ;
- estimer les coûts des travaux ;
- procéder aux inscriptions budgétaires par la suite.

Il s'agira aussi d'étudier un nouveau site pour le pôle départemental de lecture publique. Tout est dit.

La mise en œuvre du projet nécessite ce travail préalable. C'est ce qui est dit et c'est ce que nous ferons. Aucun euro n'est mentionné, donc il n'y a pas de dépense. Par conséquent, il n'y a pas de décision financière et donc pas d'avis de la Commission des Finances. Nous sommes dans une démarche où nous avons engagé ce processus avec la Commission de la politique culturelle, car c'est elle qui a la responsabilité de suivre les médiathèques en Moselle. De mon côté, j'essaie d'être rationnel et objectif.

Aujourd'hui, ce que je vous propose, c'est de délibérer sur le rapport qui vous a été présenté, ainsi que sur celui du rapporteur, qui nous demande de nous prononcer sur le projet de création d'un site départemental d'excellence. Il s'agit de retenir le site de l'actuelle médiathèque pour étudier son implantation. Il n'a pas décidé d'implanter, mais d'étudier son implantation, ni d'autoriser le lancement des études artistiques et techniques préalables aux phases opérationnelles d'aménagement. À aucun moment il n'est question d'envisager le financement. C'est tout. Nous ne paierons pas les études, M. LEBEAU.

Nous n'avons pas les moyens de les payer, il n'y a pas d'inscription budgétaire. Alors arrêtez de répéter sans cesse la même chose : nous vous avons entendu. Le jour où il y aura des dépenses à engager, votre Commission sera sollicitée. Je ne dépenserai pas un euro qui n'est pas dans le budget. Est-ce que vous m'avez déjà vu le faire ? Est-ce que vous m'avez déjà vu dépenser un euro, puis vous demander l'autorisation après coup ? Pourquoi commencerai-je aujourd'hui ? Nous continuons avec la même méthode. Pourquoi agissez-vous ainsi ici, alors que sur d'autres opérations, on ne vous

entend pas ? Nous sommes dans la même situation : vous émettez un avis favorable sur un dossier pour lequel nous n'avons encore rien décidé.

Excusez-moi de monter un peu le ton, mais nous sommes dans cette démarche. Je ne dépenserai pas un centime sur ce dossier tant que nous ne l'aurons pas décidé. Et nous le déciderons après avoir entendu l'avis de la 1^{re} Commission, présidée par M. LEBEAU. Je ne peux pas vous dire mieux.

Donc, je vous propose d'adopter ce point.

Les contre ? Les abstentions ?

Mme BECKER s'abstient.

Le seul problème, c'est qu'il y a désormais une exposition médiatique sur ce dossier, ce qui n'est pas une bonne chose pour des dossiers aussi complexes qui méritent d'être traités en toute discrétion. Car il est compliqué ce dossier, comme l'a été Academos. Et je suis convaincu que des enfants de la protection de l'enfance viendront sur le futur site de la Villa Mosellane.

VI-2 INDEXATION DE LA TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

M. LE PRÉSIDENT.- Mme LAPAQUE, parlez-nous de l'indexation de la restauration scolaire.

Mme LAPAQUE, rapporteure

(La rapporteure donne lecture de son rapport)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci,

Des réactions ? Je vous en prie, Mme AMBROSIN-CHINI.

Mme AMBROSIN-CHINI - Monsieur le Président, chers collègues,

La restauration scolaire n'est pas un simple poste budgétaire, c'est un service essentiel qui doit rester accessible au plus grand nombre.

Depuis mai 2020, vous avez fait le choix d'un tarif unique 3,60 euros. Aujourd'hui, il nous est proposé de le porter à 4,04 euros.

Nous entendons les contraintes liées à l'inflation, à l'énergie et aux charges de fonctionnement. Mais nous ne pouvons pas ignorer l'impact réel de ces hausses sur les

familles les plus fragiles. Dans un contexte où les inégalités se creusent, le tarif unique atteint ses limites. Il ne répond pas à la diversité des situations sociales et pèse de façon identique sur des foyers pourtant très différents.

C'est pourquoi notre Groupe continue de défendre une tarification plus juste, progressive et fondée sur les revenus. L'accès à la cantine doit rester un droit concret, pas une variable d'ajustement pour ces raisons notre Groupe s'abstiendra sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Mme STÉMART.

Mme STÉMART.- Monsieur le Président, chers collègues,

J'entends la proposition de notre collègue. Je me permets de dire que le sujet n'est pas « pourquoi pas de tarification sociale », mais « comment ». Le Département utilise ses moyens pour offrir une alimentation de qualité à tous les collégiens.

Nous partageons tous ici la même ambition, permettre à chaque collégien de bénéficier d'un repas de qualité. Alors plutôt que de consacrer des moyens supplémentaires à la mise en place d'une tarification complexe et administrative, nous avons fait le choix d'investir directement dans l'assiette des élèves.

Aujourd'hui, pour 4,04 €, un collégien bénéficie d'un repas largement financé par le Département puisque ce tarif est inférieur au coût réel du repas qui dépasse aujourd'hui 9,40 €. Il existe donc déjà une solidarité collective au bénéfice de toutes les familles mosellanes et le Fonds social qui est à disposition et géré par les collèges ne laisse personne au bord du chemin.

La priorité de notre majorité est claire, que chaque euro investi bénéficie directement à la qualité des repas servis aux collégiens. C'est un choix de responsabilité, un choix de qualité et un choix d'égalité pour tous les élèves de Moselle. La baguette Moselle, servie dans nos établissements, en est un symbole concret. Elle valorise le savoir-faire de nos boulangers et les filières agricoles de la Moselle.

Nous investissons également dans nos outils de production, les cuisines dans les collèges, la Cuisine Centrale, les sites satellites, afin de produire qualité, fraîcheur et maîtrise des repas servis chaque jour. Nous menons aussi une politique volontariste contre le gaspillage alimentaire avec l'installation des bars à salade et des actions de sensibilisation qui permettent aux élèves de choisir pour ne pas gaspiller.

J'avoue être surprise d'entendre notre opposition départementale s'émouvoir d'un repas à 4,04 euros quand, dans le même temps, chacun réclame davantage de qualité dans l'assiette de nos collégiens.

Savez-vous ce que représente pour une famille l'augmentation de 4 centimes ? Ça représente 11 euros par an pour un collégien qui mange tous les jours au collège.

Alors la réalité est simple. Si nous voulons respecter pleinement les objectifs de la loi EGalim - et nous n'y sommes pas aujourd'hui : nous sommes à 28 % à la Cuisine Centrale de produits locaux, bio, durables, de qualité, au lieu de 50 % que prévoit la loi Egalim et nous y sommes à 16 % dans le reste des cantines des collèges.

Donc pour obtenir les objectifs de la loi EGalim, nous devons renforcer la place des produits locaux issus de nos terroirs et de notre agriculture mosellane et française. Et cela a un coût. C'est surtout un choix politique, celui de la santé, du goût, de l'éducation alimentaire des collégiens et du soutien à l'agriculture mosellane.

Nous pouvons continuer à acheter toujours plus loin, toujours moins cher, au détriment de nos producteurs mosellans et français. Les agriculteurs dénoncent la mondialisation, dénoncent le Mercosur. Nous avons le pouvoir ici, nous avons le devoir ici, de faire le choix d'une alimentation de qualité, de rémunérer justement nos agriculteurs et de faire découvrir à nos collégiens les richesses et la diversité des produits de notre terroir.

À trois mois des Terres de Jim dont la Moselle est un des partenaires privilégiés, il serait paradoxal de célébrer publiquement notre agriculture tout en refusant les moyens concrets de la déployer dans nos collèges.

Les 10 centimes de revalorisation du budget des denrées par repas sont un investissement pour le mieux manger, pour la santé de nos jeunes, pour les circuits courts et pour l'avenir de notre agriculture. Alors pour notre majorité, le choix est clair. Nous sommes du côté du monde rural, de nos producteurs et de nos agriculteurs. Et en vous abstenant, chers collègues de l'opposition, vous vous positionnez contre le monde rural. Alors chacun, aujourd'hui, devra dire ici de quel côté il se situe.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui. M. SUCK.

M. SUCK.- Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais puisque la question a été abordée ce matin, notamment celle de la canicule ou du réchauffement climatique, je tiens à dire que nous ne devons opposer personne : ni l'agriculture, ni les filières, ni la tarification.

Je ne reviendrai pas sur ce dernier point, car il a déjà été largement évoqué par les uns et les autres et notre collègue l'a rappelé. En revanche, sur la question de l'alimentation de qualité, force est de constater que tout le monde reconnaît aujourd'hui l'engagement du Département à investir, non seulement dans la diversification, mais aussi dans les filières et les ateliers de transformation.

On peut, par réalisme, expliquer que nous gagnerons cette bataille uniquement lorsqu'on parviendra à rassembler tout le monde : tout le monde agricole et l'ensemble des filières. En effet, ce sujet, à travers l'évolution des prix, notamment en circuit long, soulève une question pour un certain nombre d'agriculteurs : veulent-ils se lancer dans la restauration hors domicile en valorisant les productions locales ? Car, il faut le reconnaître, la globalisation des prix, qui sont plutôt en hausse, décourage l'engagement d'un certain nombre d'agriculteurs dans le circuit court.

Pour mobiliser l'agriculture mosellane - et vous avez évoqué le petit Rungis ainsi que d'autres sujets - si nous voulons fournir ces denrées alimentaires et assurer les 3 500 000 repas servis dans nos collèges, nous avons aujourd'hui besoin d'avoir la filière à nos côtés.

En tout cas, nous avons un rendez-vous : Mme STÉMART l'a rappelé, il s'agit des Terres de Jim - ou plutôt des Assises agricoles. Vous connaissez notre mobilisation et nous connaissons la vôtre, celle des élus départementaux, pour accompagner encore plus fortement le monde agricole dans son engagement. Je pense aussi à la coopération et aux coopératives agricoles, qui doivent, avec nous, saisir ce rendez-vous, un rendez-vous qui doit s'inscrire dans l'histoire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Mme KUNTZ.- Juste une petite note humoristique. Je rejoins tout à fait ce qui vient d'être dit par Mme STÉMART et M. SUCK.

Je siége dans cet hémicycle depuis 2011 - cela fait donc quelques années - et, chaque année, ce rapport est présenté. Chaque année, on y demande la gratuité, ou une diminution, ou encore le gel des tarifs. Le gratuit n'existe pas. Il y a toujours quelqu'un qui le paie et vous le savez. Si ce ne sont pas ceux qui en bénéficient, ce sont les contribuables. Je n'arrive pas à comprendre cette logique, c'est tout. Pourtant, vous le savez, je défends énormément le social. Mais le gratuit n'existe pas.

Et puis, il y a aussi la question des inscriptions avec des délais. Je trouve cela tout à fait normal, car si on ne demande pas d'inscription, les gens peuvent se dire : « Je mets mon enfant, je ne mets pas mon enfant... » Or, le repas est commandé et pas servi. C'est encore une source de gaspillage et ça, c'est inacceptable.

Regardez chez KFC, chez McDonald's, chez tous ces restaurants de burgers qui existent : le prix y est même plus élevé que notre pain. Et je ne pense pas qu'ils offrent la même qualité, ni les mêmes bénéfices pour nos enfants. Alors, soyons raisonnables.

Je pense qu'on reviendra encore là-dessus l'année prochaine, mais cette année, ce serait bien si, pour une fois, on pouvait avoir l'unanimité, sans abstention. Ce serait magnifique. J'en serais ravie... mais bon, comme on dit, I have a dream...Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur le Président.

M. FOURNIER- Monsieur le Président,

Oui, je vais revenir aussi sur cette sempiternelle question qui signifie, par définition, continue et lassante. Parce que depuis 2011, on répète la même chose. Il ne s'agit pas d'opposition entre le monde rural et les cantines. Et au contraire, on est tous d'accord pour que cette loi EGalim se mette en place. Mais avouons que c'est très difficile. C'est le premier point.

Ensuite, vous l'avez dit : la cantine scolaire, pour 3 millions de repas, coûte 15 millions d'euros au Département, même avec 1 000 repas supplémentaires, peu importe. Ce qui est en jeu ici, c'est simplement la progressivité entre ceux qui peuvent payer un peu moins et ceux qui peuvent payer un peu plus. Et ce débat, nous l'avons déjà eu. C'est un débat philosophique, ou politique au sens noble du terme : demander plus à ceux qui ont plus et moins à ceux qui ont moins. Ce type de barème existe déjà : c'est l'impôt sur le revenu. Il est en place depuis des décennies. Nous n'allons pas le réinventer chaque année.

Simplement, chacun a une sensibilité philosophique sur ce débat. Je n'ai pas envie d'y revenir et nous n'allons pas ressasser les chiffres. Mais on pourrait faire une proposition : pourquoi ne pas adopter le système utilisé à l'Assemblée nationale pour la taxe foncière ? Auparavant, on votait. Maintenant, on se base sur l'inflation. Vous l'avez dit : c'est une augmentation de 2,02 %, 3,96 %, 4,04 %, 2,02 %... On indexe sur l'inflation et c'est tout. Cela éviterait à chacun de devoir rouvrir ce débat chaque année.

C'est une proposition positive. Ainsi, chacun n'aura plus à passer une demi-heure à exposer sa conception de la société ou à rouvrir ce débat philosophique sur la progressivité - car c'est bien là que le bât blesse, pas sur la qualité des repas. Et nous n'opposons pas deux mondes : le monde rural et les cantines, ou le monde urbain.

C'est simplement un débat qui existe et qui a toujours existé. L'impôt sur le revenu en est d'ailleurs la meilleure illustration en matière de progressivité. La proposition que je vous fais permettrait justement de clore ce sempiternel débat entre majorité et opposition sur cette question. Et cela nous évitera quelques minutes de discours.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. M. FRANÇOIS.

M. FRANÇOIS.- Monsieur le Président, à 12 h 45, peut-être devrions-nous éviter de trop parler des repas dans les collèges... ça donne faim !

Je ne ferai pas de discours philosophique. On pourrait discuter de l'impôt sur le revenu - de moins en moins de gens le paient, d'ailleurs. Ça se discute, mais ce n'est pas le lieu. Je ne m'étendrai pas là-dessus. Je me contenterai d'une seule remarque : tous les ans, on en parle. C'est bien. Ça fait un peu partie du jeu.

Mais je constate, avec ma collègue Bernadette LAPAQUE, que dans notre canton, nous avons trois collèges ; nous assistons à tous les conseils d'administration sans en rater aucun et pourtant, la question du prix du repas n'est jamais venue à l'ordre du jour. Pourtant, nous avons deux types de collèges : les deux collèges de Moulins, plutôt dans un milieu moins défavorisé - voire favorisé et le collège d'Ars, avec une clientèle moins favorisée.

Dans aucun de ces établissements, on ne nous reproche de faire payer le repas 3,96 € ou 4,04 €, pour tout le monde. Jamais. Alors, je ne comprends pas ces débats qui nous reviennent sans cesse. En termes journalistiques, je crois qu'on appelle ça un *marronnier*. Voilà, Monsieur le Président. Ce n'est pas philosophique, c'est une constatation de terrain.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Je vous renvoie au rapport du Président, puisque nous reprenons les éléments ensuite dans ce cadre-là : la première phrase du rapport du rapporteur propose d'approuver l'évolution des tarifs de restauration dans les conditions exposées dans le rapport du Président, en annexe.

Il s'agit d'une indexation fondée sur l'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE. Voilà, comme ça, on n'y reviendra pas chaque année. C'est le rapport du Président et on reprend génériquement le rapport du rapporteur - ce que j'ai écrit dans mon rapport que je vous ai présenté.

On passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions.

Le point est adopté.

Nous arrivons, je crois, au terme de notre ordre du jour et je vais donc céder la parole au Rapporteur Général du Budget.

I-7 BUDGET DÉPARTEMENTAL DE 2026 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

M. MULLER, rapporteur général du budget

(Le rapporteur donne lecture de son rapport)

Le Budget Supplémentaire avec la Décision modificative n°1, donc pour l'année 2026, permet l'intégration à l'exercice en cours du Bilan de clôture de l'année précédente, de la prise en compte de projets nouveaux et l'ajustement de certains crédits précédemment votés.

Conformément à l'Instruction budgétaire et comptable M57, l'Assemblée doit se prononcer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constituée à la clôture de l'exercice 2025, sans tenir compte des restes à réaliser de la section de fonctionnement.

Ce résultat, s'il est excédentaire, doit être affecté prioritairement au financement de la section d'investissement en prenant en compte également les restes à réaliser de cette même section.

S'agissant donc de la reprise des résultats de l'exercice 2025, la section de fonctionnement, hors reste à réaliser, présente un excédent de 125,7 millions d'euros et le besoin de financement de la section d'investissement atteignant donc 68,2 millions d'euros.

Après affectation de ce montant de 68,2 millions d'euros à l'investissement, un montant de 57,5 millions d'euros peut donc être inscrit en excédent de fonctionnement reporté.

Le projet de Budget présenté dans le rapport de Monsieur le Président n'a fait l'objet d'aucune modification budgétaire.

Le Budget Principal s'établit comme suit au titre des opérations réelles. Le Budget Supplémentaire s'élève ainsi à 127 millions d'euros, soit en section d'investissement 55,2 millions d'euros de recettes pour 82,6 millions d'euros de dépenses et en section de fonctionnement, 71,8 millions d'euros de recettes pour 44,4 millions d'euros de dépenses.

En définitive, le total des inscriptions budgétaires pour 2026 du Budget Principal atteint ainsi 1,218 milliard d'euros.

En outre, à l'occasion de ce stade budgétaire est également réalisée une mise à jour des autorisations pluriannuelles en cours qui permet l'ajustement de leur montant et un recadrage des ventilations de crédits de paiement des opérations affectées.

Nos engagements pluriannuels mis à jour se déclinent en 43 autorisations d'engagement d'un montant de 100 917 117 euros dans 8 741 182,40 euros de crédits de paiement pour 2026 et 115 autorisations de programme d'un montant total de 675 339 989,55 euros dont 48 791 658,78 euros de crédits de paiement en 2026.

En conséquence, la 1^{re} Commission vous propose donc

- d'affecter les résultats de l'exercice 2025 tels que présentés ci-dessous ;
- d'approuver ensuite l'état des autorisations de programme et d'engagement, modifiant le stock des APE-AE existantes présentées en annexe 3 ;
- d'adopter les diverses inscriptions budgétaires telles qu'elles apparaissent dans les tableaux annexés en 1 et 2, étant précisé que le Budget en l'absence de Décision budgétaire spécifique à une opération, est voté par nature et par chapitre ;
- d'inscrire une provision de 2 123 876 euros correspondant au coût du nombre de jours indemnissables du compte épargne-temps plafonné à 20 jours maximum au 31 décembre 2025 ;
- d'admettre en non-valeur un montant de 94 195 euros répartis en 71 694 euros de créances irrécouvrables et 22 501 euros de créances éteintes ;
- et enfin d'arrêter le Budget Supplémentaire avec la Décision Modificative n°1 en 2026 en recettes et en dépenses, au montant de 127 millions d'euros pour le Budget Principal au titre des mouvements réels.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Des réactions ? Des expressions des trois Groupes ?

M. FOURNIER.

M. FOURNIER.- Comme il vient d'être dit, la Décision Modificative s'élève à 127 millions d'euros sur un Budget de 1,218 milliard d'euros, soit environ 11 % du Budget.

Effectivement, dans cette Décision Modificative, ce sont surtout des dépenses sociales qui sont mises en avant, comme cela a déjà été évoqué. Et il faut être tout à fait cohérent en disant que ces mesures nous sont imposées par le Gouvernement, sans compensation.

Il faut relever que les Départements restent effectivement en première ligne en matière de dépenses sociales. Par ailleurs, il convient également de noter que, cette année, deux phénomènes inédits se présentent : d'une part, l'absence de DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales). Or, ce dispositif avait été évoqué dans les plans de sauvegarde annoncés par le Premier ministre, notamment à Albi, avec pour objectif d'augmenter la dotation aux Départements de 300 à 600 millions d'euros. Et donc la Moselle en bénéficie. Ensuite, il se peut qu'à l'avenir, nous ne connaissions plus l'embellie sur les DMTO, qui nous a effectivement permis d'engranger des recettes supplémentaires - comme vous l'avez évoqué. Il y a donc lieu d'adopter une certaine prudence.

Mais ces mesures permettent surtout d'envisager d'autres projets. Il ne s'agit pas de les examiner uniquement à l'aune des finances, mais de voir en quoi elles servent l'intérêt des citoyens et des citoyennes, ainsi que l'attractivité de notre territoire et de la Moselle en particulier.

Aussi, pour toutes ces raisons et en conformité avec ce que nous avons voté au Budget Primitif, nous nous abstiendrons sur cette DM n°1.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. M. FREYBURGER.

M. FREYBURGER.- Merci, Monsieur le Président.

En quelques mots, compte tenu du caractère limité de cette Décision Modificative - sur lequel je ne reviendrai pas en détail - quelques réflexions s'imposent : derrière ces chiffres se cachent des éléments bien précis.

Nous avons dégagé un excédent, les dépenses de fonctionnement sont globalement maîtrisées et le désendettement se poursuit – fruit d’une stratégie financière et budgétaire cohérente au sein de notre Assemblée, illustrant une gestion globale de qualité, reflétée par les chiffres de cette Décision Modificative.

Cela dit, la bonne gestion n’est pas une fin en soi. Elle nous permet de préserver notre capacité à protéger et à agir et nous donne les moyens nécessaires pour répondre aux attentes des Mosellans. Elle nous permet aussi de nous prémunir contre les aléas qui ne manqueront pas de survenir dans un contexte national et international malheureusement souvent défavorable aux finances départementales.

Cette exigence et cette prise en compte du contexte se retrouvent dans cette Décision Modificative. L’affectation de l’excédent traduit une volonté politique indéniable derrière les chiffres. Il s’agit d’investir les fruits d’une gestion saine dans les politiques que nous portons au service des Mosellans : politique de solidarité, soutien à l’insertion, accompagnement du handicap, entretien de nos infrastructures routières ou encore sécurisation de nos engagements.

Cette même logique guide notre politique en faveur des territoires ruraux.

Le fonds départemental des taxes additionnelles est l’expression d’un principe fondamental : celui de l’équilibre territorial et en maintenant des critères qui prennent en compte la population, la richesse fiscale, les infrastructures et l’effort d’équipement des communes, nous affirmons que chaque territoire est accompagné dans son développement. Il y a donc une cohésion départementale à laquelle concourt grandement le Conseil Départemental.

Je souligne, même si cela a été évoqué tout à l’heure, l’avancée en matière de restauration scolaire au niveau du collège de L’Hôpital. C’est très important dans le cadre des conditions d’apprentissage et de vie scolaire. Quand nous investissons dans les équipements éducatifs, nous nourrissons l’égalité des chances partout en Moselle, quel que soit le territoire mosellan.

Par ailleurs, le soutien apporté à la SPL Destination Amnéville excède et de beaucoup le seul périmètre de Destination Amnéville. Derrière cette décision, c’est un enjeu stratégique qui se joue : la préservation d’une dynamique engagée depuis plusieurs années à l’initiative du Département. Cette dynamique concerne l’un des pôles majeurs d’attractivité au niveau régional. Le rayonnement de cet effort, à travers la restructuration du site et sa modernisation, irrigue l’ensemble du périmètre

départemental. Ce n'est pas une politique localisée, mais une politique globale, menée également à travers le soutien apporté à Destination Amnéville via cet apport en compte courant d'associés.

Notre Département reste donc fidèle à sa mission de proximité, assume ses missions régaliennes tout en préparant l'avenir. Aujourd'hui, à travers les décisions que nous prenons, il s'agit de prendre acte de ces orientations en ayant confiance - confiance dans l'avenir de la Moselle - tout en tenant compte, comme cela a été souligné à plusieurs reprises, d'un contexte souvent défavorable au Département et que, pour le coup, nous ne pouvons maîtriser.

Ce que nous pouvons maîtriser, nous le maîtrisons, en ayant à la fois des objectifs politiques à l'esprit tout en assurant une gestion financière et budgétaire rigoureuse qui nous permet d'envisager l'avenir de façon sereine.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Mme ROMILLY.

Mme ROMILLY.- Oui, merci Président.

Bien sûr, je suis d'accord avec ce qu'ont dit mes deux collègues. Cette Décision Modificative, en tout cas, ne règle pas tous les défis auxquels notre Département est confronté, ni ceux auxquels il sera confronté dans les années à venir.

Elle traduit une ambition claire : celle d'une Moselle qui refuse le renoncement. Nous pouvons tous avoir des analyses différentes, parfois divergentes, notamment sur les moyens, mais nous poursuivons le même objectif : permettre aux Mosellans de vivre, de travailler et de construire leur avenir dans un territoire dynamique, solidaire et attractif.

À l'heure où beaucoup de nos concitoyens doutent parfois de la capacité des institutions à agir efficacement, nous avons le devoir de démontrer que l'action publique locale apporte des réponses concrètes, utiles et visibles. Notre responsabilité n'est pas de choisir entre la solidarité, le développement, la culture ou le sport. Notre responsabilité est de garantir cet accès à tous. Une Moselle forte économiquement, culturellement et sportivement est une Moselle qui protège au mieux les plus fragiles.

Une Moselle solidaire est une Moselle plus attractive, plus équilibrée et plus fidèle à ses valeurs. C'est cet équilibre que nous retrouvons dans cette Décision modificative. Pour toutes ces raisons, le Groupe des Indépendants votera favorablement cette DM1.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Nous pouvons passer au vote pour adopter cette Décision Modificative.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions.

Elle est donc adoptée et maintenant opérationnelle.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, la séance est levée. Bon retour chez vous, et bon appétit.

La séance est levée à 13 heures 04.

Table des interventions dans les débats

M. LE PRESIDENT	1, 2, 15, 16, 17, 18,19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 42, 43, 44, 45, 46, 50, 51, 52, 53, 55, 57, 58, 59, 62, 67, 69, 71, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 82, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 96, 97, 99, 100
Mme AMBROSIN-CHINI	89
Mme BECKER.....	68
M. BOHL	71
M. CHABANE	57, 78
M. CORRADI.....	24, 52
M. FOURNIER.....	36, 40, 59, 77, 93, 97
M. FRANÇOIS.....	94
M. FREYBURGER.....	31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 79, 97
Mme HAAG	50
M. KHALIFÉ	19
Mme KUNTZ	76, 92
M. LEBEAU.....	71, 80
M. MULLER.....	38, 95
Mme PASTOR.....	34
Mme REBSTOCK.....	22, 55, 69
M. REICHHELD.....	30
Mme ROMILLY.....	99
M. SACCANI	46
M.SCHUH	58
M. SCHULER	45
Mme STÉMART	37, 90
M. SUCK	25, 32, 35, 42, 60, 73, 91
Mme TONIN	22, 23
M. WEIS.....	75

Table des matières

JOURNÉE DU LUNDI 22 JUIN 2026

OUVERTURE DE LA RÉUNION	1
LISTE D'ÉMARGEMENT ET CARNET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL	1
ALLOCUTION DU PRÉSIDENT	2
COMMUNICATION	15
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1 ^{RE} RÉUNION TRIMESTRIELLE DE 2026	16
ORDRE DU JOUR	16
PROGRAMME DE LA SESSION.....	17
PRÉSENTATION D'UNE MOTION.....	18
SUSPENSION DE LA SÉANCE À 11 H	18
REPRISE DE LA SÉANCE À 14 h 40.....	19
EXAMEN DE LA MOTION.....	22
DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE PUBLIQUE	26

JOURNÉE DU JEUDI 25 JUIN 2026

OUVERTURE DE LA SÉANCE	27
LISTE D'ÉMARGEMENT ET DÉLÉGATIONS DE VOTE	27
ORDRE DU JOUR	28
EXAMEN DES RAPPORTS	28
I-1 RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX 2025.....	28
I-2 FONDS DÉPARTEMENTAL DES TAXES ADDITIONNELLES AUX DROITS D'ENREGISTREMENT SUR LES MUTATIONS INTÉRESSANT LES COMMUNES DE MOINS DE 5000 HABITANTS – RÉPARTITION DE LA DOTATION 2025	29
I-3 INFORMATION À L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE SUR LES ACTES EFFECTUÉS EN APPLICATION DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE DE FIXATION DES TARIFS, DE CRÉATION, MODIFICATION OU SUPPRESSION DES RÉGIES.....	30
I-4 INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE D'ACCEPTATION D'INDEMNITÉS DE SINISTRES AFFÉRENTES AUX CONTRATS D'ASSURANCE	30

I-5 INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE D'AFFAIRES CONTENTIEUSES	30
I-6 MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS	31
I-7 BUDGET DÉPARTEMENTAL DE 2026 – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE.....	95
I-8 SITES PASSIONNÉMENT MOSELLE - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE DU DOMAINE DÉPARTEMENTAL DE LINDRE	31
I-9 SITES PASSIONNÉMENT MOSELLE - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE DES JARDINS FRUITIERS DE LAQUENEXY	33
I-10 SITES PASSIONNÉMENT MOSELLE - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE DES SITES CULTURELS	33
I-11 BUDGET DÉPARTEMENTAL - RÉSULTAT DÉFINITIF DE L'EXERCICE 2025 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025.....	38
I-12 SITES PASSIONNÉMENT MOSELLE – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DU DOMAINE DÉPARTEMENTAL DE LINDRE	42
I-13 SITES PASSIONNÉMENT MOSELLE – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DES JARDINS FRUITIERS DE LAQUENEXY	43
I-14 SITES PASSIONNÉMENT MOSELLE – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DES SITES CULTURELS	43
I-15 FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL ET À LA FORMATION SPÉCIALISÉE DU COMITÉ - RECUEIL D'AVIS DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ.....	43
I-16 PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - CRÉATION ET SUPPRESSION DES EMPLOIS - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS	44
I-17 PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - TEMPS DE TRAVAIL - COMPTE ÉPARGNE TEMPS - MODIFICATION DE LA CHARTE DES TEMPS.....	44
I-18 PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE ..	44
I-19 POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – POLITIQUE DE SIGNALISATION TOURISTIQUE	45
II-1 CRÉATION D'UNE RESTAURATION SCOLAIRE AU COLLÈGE FRANÇOIS RABELAIS DE L'HOPITAL	45
III-1 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE SANTÉ DÉPARTEMENTAL	33
III-2 BILAN DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT 2025	50
III-3 9 ^E PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES DE MOSELLE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL).....	52

IV-1 SODEVAM - AVANCE EN COMPTE COURANT D'ASSOCIÉS - RENOUELEMENT	52
IV-2 PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE AU FINANCEMENT DES ÉTUDES DE LA SNCF SUR LA RÉOUVERTURE DE LA LIAISON FERROVIAIRE FORBACH-BOUZONVILLE-THIONVILLE AU TRAFIC DE VOYAGEURS	55
IV-3 ACCEPTATION DE DON DE PLANTS D'ARBRES DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE - RAPPORT D'INFORMATION	67
IV-4 SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) DESTINATION AMNEVILLE MOSELLE : ATTRIBUTION D'UNE AVANCE EN COMPTE COURANT D'ASSOCIES	42
V-1 ACCEPTATION DE DONS - RAPPORT D'INFORMATION	67
V-2 MOSELLE CULTURE - VILLA MOSELLANE : PROJET DE CRÉATION D'UN SITE DÉPARTEMENTAL CULTUREL D'EXCELLENCE	67
V-3 PARTENARIAT ARTISTIQUE ET CULTUREL - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE EUROPÉEN ROBERT SCHUMAN (CERS)	40
V-4 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE ACADEMOS	37
VI-1 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE DEPARTEMENTALE DE VITRY-SUR-ORNE.....	37
VI-2 INDEXATION DE LA TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE À PARTIR DU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2026	89
CLÔTURE DE LA SÉANCE	100

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL
DE LA 2^e REUNION TRIMESTRIELLE DE 2026**

Journées des 22 et 25 juin 2026

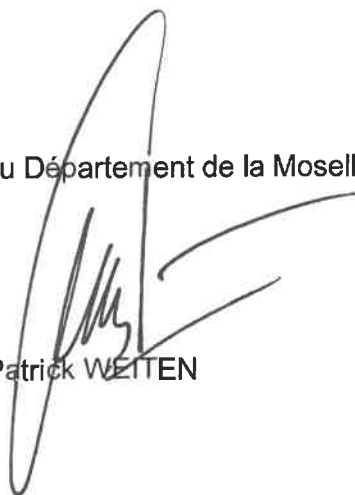
Soumis à l'approbation du Conseil Départemental du 21 septembre 2026

Secrétaire de séance

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Patricia Arnold', written over a horizontal line.

Mme Patricia ARNOLD

Le Président du Département de la Moselle

A large, stylized handwritten signature in dark ink, featuring a prominent vertical stroke and several horizontal strokes, written over a horizontal line.

Patrick WEITEN